



LE MOT DU SYNDIC



Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens,

L'année 2025 va bientôt tirer sa révérence et pour le Conseil communal, il s'agit de la toute dernière ligne droite de la législature 2021-2026.

Le dernier budget de la législature qui vous est soumis est presque équilibré. Les nouvelles rentrées fiscales peinent à couvrir les augmentations de charges et cela est préoccupant. Espérons que les impôts spéciaux, qui sont souvent imprévisibles, dégageront un résultat positif lors des comptes. Point positif, le chapitre de l'eau potable est équilibré et c'est une première depuis fort longtemps. La reprise du Consortium des eaux du Graboz au 1^{er} janvier 2026 nous permet de voir l'avenir avec sérénité même si la gestion de ce dicastère sera assez complexe et exigeante.

Dans le budget 2026, il n'a pas été tenu compte du PAFE, le projet d'assainissement des finances du canton. Ce projet d'assainissement a été accepté par le Grand Conseil. Toutefois, le parti socialiste a la volonté de soumettre cet objet par voie de référendum au peuple fribourgeois. Quel que soit le résultat en avril prochain, il n'y aura pas de grandes incidences sur les finances des communes car le Conseil d'Etat a corrigé sa copie à la suite de la mise en consultation.

Concernant notre commune, il était prévu dans le PAFE que le canton rétrocède la route d'Hauterive et le pont de fer aux Communes de Hauterive (FR) et de Bois-d'Amont. Nous nous sommes clairement opposés à cette manœuvre anti-démocratique. En effet, le Grand Conseil avait accepté la reprise de ce tronçon par le canton à la suite de la nouvelle loi sur les routes. Le Conseil d'Etat est revenu à la raison et a retiré cette mauvaise idée de son projet.

L'Association régionale de la Sarine (ARS) a procédé à une révision totale de ses statuts en vue de renforcer la gouvernance régionale et satisfaire aux défis actuels en matière de développement territorial. Les nouveaux statuts doivent être acceptés par l'ensemble des communes membres, respectivement par leur législatif. Ces statuts seront donc à ratifier lors de l'assemblée du 9 décembre.

Le Conseil communal a, lors de l'élaboration de son plan de législature 2021-2026, prévu de sonder la population de la Commune de Hauterive (FR), afin de connaître sa volonté de réaliser une étude de fusion lors de la prochaine législature avec la Commune de Gibloux. Dix ans après la non-adhésion de notre commune avec les autres communes du Gibloux, il est important pour le Conseil communal de connaître le souhait de ses citoyens concernant l'avenir de notre commune. Un sondage par voie postale vous parviendra prochainement dans le but de vous déterminer sur le sujet.

L'année 2025 a été riche en événements et des résultats exceptionnels ont été réalisés par nos sociétés. En effet, le Petit Chœur d'Hauterive a fêté ses 50 ans d'activités avec plusieurs manifestations tout au long de l'année organisées avec brio. La Société de musique a remporté sa catégorie à la fête cantonale de Bulle et la Société de jeunesse a remporté le deuxième rang pour la deuxième année consécutive pour leur magnifique char au Giron de Jeunesse d'Autigny. Elles ont été fêtées en juin dernier.

Un clin d'œil à nos deux lutteurs Altaripiens, Fabien Jacquaz et Hugo Schläfli pour leur brillante participation à la Fête fédérale de lutte de Mollis en août dernier. Que leur progression atteigne bientôt le sommet, une couronne fédérale.

Je vous invite à participer à l'assemblée communale du mardi 9 décembre et nous nous réjouissons de vous y rencontrer nombreux afin d'échanger sur le présent et l'avenir de notre commune.

En cette fin d'année, je veux remercier les membres du Conseil communal et les employé(e)s communaux pour leur engagement, leur excellent travail durant cette année 2025 ainsi que toutes celles et ceux qui s'engagent de façon à ce que la Commune de Hauterive (FR) garde son slogan : Hauterive (FR), une commune où il fait bon vivre.

A vous Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, dans la convivialité et l'amitié, et surtout excellente santé à tous.

Hauterive un jour, Hauterive toujours !

Votre Syndic, Dominique Zamofing



Convocation

Les citoyennes et les citoyens de la commune de Hauterive (FR) sont convoqués en assemblée communale le

**mardi 9 décembre 2025, à 20h00,
à la salle du restaurant communal à Ecuwillens.**

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025**
- 2. Révision des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)**
Rapport de la commission financière
- 3. Budget de fonctionnement 2026 – approbation**
Rapport de la commission financière
- 4. Budget des investissements 2026 – approbation**
 - 4.1 Crédit pour l'inventaire des chemins AF (Amélioration Foncière)**
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Crédit pour la réfection de la Route du Village à Ecuwillens**
Rapport de la commission financière
- 5. Information du Conseil communal**
- 6. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

Point 1 de l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 27 MAI 2025 A 20H00 A L'AUBERGE COMMUNALE LA PINTE, ECUVILLENS

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 85 citoyennes et citoyens, dont deux personnes sans droit de vote
Excusés : Mmes et MM. Pierre Chatton, Nicolas Galley, Stéphanie et Jean-Yves Jacquaz, Aline et Jacques Perriard, Bernadette et André Schaub, Corinne Terreaux
Scrutateurs : MM. Christian Rhême et Frédéric Guillet

M. Dominique Zamofing, Posieux : Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'assemblée des comptes 2024. C'est un plaisir de vous retrouver dans cette salle et de pouvoir délibérer sur les sujets communaux. Il s'agit de l'antépénultième assemblée de la législature 2021-2026.

Au programme de cette assemblée, l'approbation des comptes de résultat et des comptes d'investissements 2024, deux demandes de crédits, une importante décision concernant la reprise du Consortium du Graboz par la commune et les diverses informations du Conseil communal. Naturellement, la parole sera donnée aux citoyens dans les divers. L'assemblée communale sera suivie, de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques morceaux de pizza confectionnés par notre tenancier communal Serafim.

Je salue particulièrement les présences suivantes :
du président de paroisse Monsieur Maurice Seydoux,
du représentant de l'abbaye d'Hauterive (Frère Claude).

C'est Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle
- ➔ par affichage aux piliers publics
- ➔ par publication sur notre site Internet
- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 16 mai 2025.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant par mains levées : 2 personnes
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro, que vous tendra notre apprenti Leandro. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs : M. Christian Rhême (46) et Frédéric Guillet (37), soit un total de 83 citoyens avec droit de vote.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024**
2. **Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire**
3. **Comptes de résultats 2024 et commentaires**
4. **Comptes des investissements 2024**
5. **Crédit d'investissement pour la création de gradins
Terrain de football à Ecuwillens
Rapport de la commission financière**
6. **Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-ballons
Terrain de football à Ecuwillens
Rapport de la commission financière**
7. **Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025**
8. **Informations communales**
9. **Divers**

Y a-t-il des questions concernant l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024

M. Dominique Zamofing :

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué dans tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

Au vote à mains levées, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nous remercions Mme Chantal Duennenberger pour sa parfaite rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

Pour cet objet, je cède la parole à M. Hicham Frossard, en charge de ce dicastère.

M. Hicham Frossard : merci, bonsoir tout le monde. Concernant cette communalisation de l'accueil extrascolaire, conformément à la loi sur les structures d'accueil extra familiales de jour, l'accueil extrascolaire est aujourd'hui une obligation communale pour le canton de Fribourg. Depuis 2008 cette mission a été assurée par une association de droit privé, gérée par des citoyennes et des citoyens que nous tenons à remercier pour leur engagement durant toutes ces années. Nous sentons actuellement les limites de ces structures et de cette gestion associative, notamment en raison de la complexité croissante des exigences administratives et des difficultés à assurer le renouvellement du comité. Dans ce contexte, le Conseil communal a estimé qu'il était nécessaire d'assurer la pérennité du service en procédant à sa communalisation. Concrètement, ce que nous vous soumettons aujourd'hui, est un règlement de l'AES basé sur l'ancien qu'il s'agit d'adopter ce soir. Nous avons effectué une projection financière afin de savoir si cette communalisation allait avoir des effets sur les comptes à venir. Ce n'est pas le cas. Cette communalisation n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour la commune. La commune s'était déjà engagée en 2008 en assemblée communale de couvrir le déficit de la structure d'accueil. Faut-il passer article par article ou vous avez lu le règlement ? Y a-t-il des questions ? Au niveau de la base tarifaire, je souhaiterais rajouter encore un élément : les coûts pour les parents ne changeront pas par rapport à ceux appliqués aujourd'hui.

M. Dominique Zamofing : merci. Avant de passer aux éventuelles questions, je donne la parole à M. Bernard Morel pour le préavis de la commission financière.

M. Bernard Morel : Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 6 mai 2025 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 19 mai 2025.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base.

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

La Commission financière préavise favorablement l'adoption de ce règlement, qui prévoit la communalisation de l'accueil extrascolaire, ceci dans le but de pérenniser ce service, qui reste une tâche communale obligatoire. Financièrement, la commune continuera d'assumer un éventuel déficit de ces prestations.

M. Dominique Zamofing : merci. Ce règlement a été soumis aux services de l'Etat et n'a subi aucune modification. Il a obtenu un préavis positif, c'est pourquoi nous n'avons pas de marge de manœuvre pour changer les articles. J'ouvre la discussion. Pas de question. Nous allons passer au vote :

Au vote à mains levées, le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes de résultats 2024 et approbation

Avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2024, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Les comptes 2024 sont bons, le bénéfice de CHF 955'276.00 ira consolider les fonds propres de la commune. Mais il faut mentionner que CHF 409'909.00 ont été prélevés sur la réserve de réévaluation conformément au plan comptable MCH2 et CHF 174'651.00 sont issus de la dissolution de la réserve de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg.

Le bénéfice est de l'ordre CHF 370'000.00.

Ces prochaines années, les charges reportées sur les communes par le plan d'économie du canton de Fribourg ainsi que les charges financières dues à la construction du CO de Givisiez ainsi que la construction des Homes vont mettre de la pression sur les charges communales. La question n'est plus de savoir si l'impôt communal sera relevé mais quand ?

En effet, si les mesures d'économies mises en consultation sont adoptées, les charges supplémentaires avoisineront les CHF 460'000.00 sur les trois prochaines années pour notre commune.

Toutefois l'élément le plus inquiétant pour notre commune dans ce paquet de mesures mis en consultation par le Conseil d'Etat est le retour de la route d'Hauterive et du pont métallique au patrimoine communal.

En effet, le Conseil d'Etat souhaite revenir à la variante qu'il avait proposée lors du projet de loi sur la mobilité d'août 2021. Cette variante proposait un réseau routier de 650 km alors qu'il est de 685 actuellement. Lors de l'examen de la loi, j'avais déposé un amendement pour intégrer la route de Hauterive ainsi que le pont au domaine cantonal. Cet amendement avait été refusé en première lecture. J'avais pu convaincre suffisamment de Députés de l'accepter en deuxième lecture et troisième lecture. La route d'Hauterive et le pont ont été transmis depuis le 1^{er} janvier au réseau cantonal.

J'y vois un esprit revanchard dans cette mesure du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat ne peut pas militer pour une liaison Marly-Matran d'importance cantonale et ne pas reconnaître la route actuelle d'importance cantonale, ceci n'est pas cohérent.

Suite au rapport de l'ingénieur, le Conseil communal avait écrit au Conseil d'Etat en 2022 pour l'informer que si fin 2026 le pont n'était pas assaini il ne garantissait pas la statique du pont pour le trafic actuel.

Le cas échéant, si la route revenait à la commune de Hauterive (FR) et le pont aux communes de Hauterive (FR) et Bois d'Amont, nous allons nous coordonner pour limiter le trafic à la mobilité douce.

Naturellement, le Conseil communal va prendre position de manière ferme contre la volonté du Conseil d'Etat de retransmettre cette route au domaine communal.

Voilà pour ce qui est des commentaires. Pour nous cette proposition n'est pas cohérente. Nous avons fait opposition à l'époque au projet de route de liaison. Il s'agissait d'une opposition de principe avec quelques points de détail à régler. Nous n'étions pas fondamentalement contre cette route. Nous comprenons bien qu'il y a tout un bassin versant qui émerge et qui doit avoir accès à cette route. Nous devons être solidaires avec cette région quelque peu périphérique. Il est hors de question que la Commune reprenne cette route jusqu'à ce que la nouvelle liaison soit construite tout comme d'investir 1 mio ou 1.5 mio pour la refaire. Il s'agit clairement d'un transit entre deux régions et le Conseil communal va se battre pour que la situation actuelle reste inchangée. Dans le cas contraire il n'y aura plus que la mobilité douce qui pourra utiliser le pont. Les automobilistes devront trouver un autre itinéraire. Avec un trafic journalier de 2'500 à 3'000 véhicules, cela fera peut-être réfléchir le Conseil d'Etat. Même si nous comprenons aussi le Conseil d'Etat qui doit trouver des solutions, il est regrettable que l'on doive revenir sur des décisions qui ont été prises formellement.

Comptes de fonctionnement 2024 et commentaires

Quelques indicateurs financiers :

Taux d'endettement net: < 100% = bon	84,91%	(87,86)
Degré d'autofinancement: >100% haute conjoncture	151%	(135%)
Part du service de la dette : <5% charge faible	5%	(5%)
Dette brute/revenus 100% - 150% moyen	151%	(147%)
Dette nette/habitant CHF 2'500 – 5'000 endettement important	CHF 2'630	CHF 2'564
Taux d'autofinancement 10% - 20% moyen	13%	(9%)

Les indicateurs financiers présentés peuvent être considérés comme bons si ce n'est l'endettement net par habitant qui est un peu plus élevé que la moyenne avec un montant de dette nette par habitant de CHF 2'630.00. Il faudra rester attentif durant prochaines années pour maintenir un endettement raisonnable tout en ayant une progression normale des infrastructures. Les autres indicateurs sont raisonnables.

Concernant les comptes 2024, les dépenses ont pu être très bien maîtrisées. Les dépassements supérieurs à CHF 10'000.00 ont été commentés dans la présentation des comptes.

Le chapitre 730 concernant les déchets ne couvre pas le taux minimal de couverture de 70%. Il est actuellement de 63%. La taxe devra être adaptée dans le prochain budget. La charge d'amortissement et des intérêts pèse sur ce chapitre. De plus, nous acceptons énormément de déchets à la déchetterie qui ne sont pas forcément admis dans d'autres communes.

Le bénéfice du compte de résultat s'élève CHF 955'276.00 et est versé au bilan. Le capital propre de la commune se monte à CHF 12'443'062.00.

La dette nette de la commune de Hauterive (FR) est de CHF 7'067'975.00 et les engagements hors bilan se montent à plus de CHF 6 millions.

Venons-en maintenant au détail. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère. Vous pourrez ainsi poser vos questions.

0. **Administration générale**

Pas de question.

1. **Ordre et sécurité publiques, défense**

Pas de question.

2. **Formation**

Pas de question.

3. **Culture, sports et loisirs**

Pas de question.

4. **Santé**

M. Raphaël Galley, Ecuwillens : j'ai une question concernant le dernier poste 4900.3160.00 Location cabinet médical mais qui touche également le compte des investissements. Si mes souvenirs sont bons, en 2022 l'assemblée avait voté un crédit d'investissement pour le capital action d'une société anonyme pour le cabinet destiné à faire l'interface entre la commune et le cabinet médical, ainsi qu'un 2e crédit à CHF 200'000.00 pour un prêt aux médecins. A la lecture des comptes, on voit que le compte de fonctionnement comprend la location qui est payée apparemment aux propriétaires. Si on prend le compte d'investissement, on retrouve 2 prêts de CHF 150'000.00 alors qu'a priori ce n'est pas ce qui a été voté. Je ne sais pas s'il y a eu quelque chose qui s'est passé dans l'intervalle en assemblée ou autre mais d'après mes souvenirs, le vote de l'assemblée n'est pas représenté dans les comptes. Il se peut qu'un élément m'échappe.

M. Dominique Zamofing : La location du cabinet médical a démarré en 2025. La commune a fait le joint jusqu'à l'entrée des médecins dans les locaux. Il est vrai que le vote de l'époque était de CHF 100'000.00 de capital-actions et CHF 200'000.00 de prêts. Nous avons quelque peu modifié cette approche en octroyant un prêt de CHF 300'000.00 aux médecins, remboursable sur 10 ans. L'enveloppe globale est la même au niveau des montants. Suite aux recherches de médecins et de quelques analyses, il a été décidé qu'il était plus judicieux de ne pas entrer dans le

capital-actions d'une société médicale. Ce n'est pas le rôle d'une administration communale de gérer une société privée. Ai-je répondu ?

M. Raphaël Galley : oui, je comprends que cela simplifie la situation d'avoir la commune directement avec le cabinet. Par contre il y a un investissement de CHF 300'000.00 des charges de fonctionnement pour CHF 30'000.00. Le budget qui a été voté était de CHF 300'000.00 au total.

M. Dominique Zamofing : le crédit qui avait été voté était de CHF 200'000.00 et CHF 100'000.00, ce qui fait CHF 300'000.00 au total. Les charges de fonctionnement reflètent les loyers qu'on a dû payer jusqu'à l'ouverture du cabinet au 1er janvier 2025. Nous nous étions engagés lors de l'ouverture de la banque, à trouver des médecins dans les 2 ans. 2 mois de location ont été annulés car la banque a utilisé les locaux libres.

M. Raphaël Galley : je comprends bien, mais les CHF 30'000.00 étaient compris dans le capital de CHF 100'000.00 de la société qui se retrouvent dans les CHF 300'000.00. Vous dépassez un peu le budget mais cela passe en partie par le fonctionnement.

M. Dominique Zamofing : formellement nous aurions peut-être dû revenir en assemblée pour annuler les deux crédits de CHF 200'000.00 et CHF 100'000.00 et revoter un nouveau de CHF 300'000.00. Le Conseil communal a jugé finalement que les CHF 300'000.00 coïncidaient avec la nouvelle formule d'investissement. Je comprends la question. Il est vrai que pendant l'année 2024 nous aurions dû mettre en fonctionnement les charges de loyer qui n'étaient pas prévues lorsqu'on a signé l'engagement de trouver ces médecins. Votre remarque est tout à fait justifiée. Merci.

5. Prévoyance sociale

Pas de question.

6. Trafic et télécommunications, circulation routière

Pas de question.

7. Protection de l'environnement et aménagement

Pas de question.

8. Economie publique

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Nous arrivons au résultat de CHF 955'276.34. La parole est au président de la commission financière.

Point 3 de l'ordre du jour : Comptes de résultats 2024

M. Bernard Morel : Les commentaires des positions des comptes et les informations concernant les principales variations constatées nous ont été données.

L'exercice 2024 présente un excédent de revenus de CHF 955'276.34 comparé à un budget déficitaire de CHF 8'152.99.

Cet excédent de revenus s'explique par plusieurs éléments extraordinaires :

- une augmentation des revenus fiscaux de **CHF 397'919.83**, notamment due à une correction de la provision sur débiteurs pour CHF 113'868
- une diminution des charges provenant de transferts des autres collectivités pour **CHF 318'280.22**
- la dissolution de la réserve de la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat de Fribourg pour **CHF 174'651.03**
- des charges de personnel inférieures de **CHF 70'477.95** liées à des engagements retardés.

Au niveau du bilan, le capital propre s'élève au 31 décembre 2024 à CHF 12'443'062.99.

Les liquidités restent stables et s'élèvent à CHF 3'792'908.06 au 31.12.2024.

Les emprunts (BCF, Banque Raiffeisen et Postfinance) passent de CHF 10'366'830.00 à CHF 10'029'842.00, soit une diminution de l'ordre CHF 336'988.00.

Comme mentionné dans le rapport de l'année précédente, nous relevons que la Fiduciaire recommande toujours la mise en place d'un système de contrôle interne.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE SA, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de résultat 2024 se soldant par un excédent comptable de CHF 955'276.34.

M. Dominique Zamofing : merci. J'aimerais faire une remarque concernant le rapport de la commission financière lorsqu'on parle de contrôle de système interne. Il est réalisé à 80 %, mais tant qu'il n'est pas réalisé à 100%, la fiduciaire et la commission financière se doivent de faire une mention qu'il n'est pas réalisé. Il ne faut pas croire que rien n'a été réalisé mais il faut encore 2-3 mois afin de le terminer. Toutefois la remarque est tout à fait pertinente et justifiée. Y a-t-il des questions encore concernant ces comptes 2024 ? Cela ne semble pas être le cas.

Au vote à mains levées, les comptes de résultats 2024 avec un bénéfice de CHF 955'276.34 sont acceptés à l'unanimité.

Nous vous remercions pour la confiance et je saisis l'occasion de remercier Madame Corinne Terreaux pour son excellent travail et la tenue de nos comptes communaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes des investissements 2024

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver les différents investissements qui ont été effectués durant l'année 2024. Ensuite, le Conseil communal propose de boucler 8 investissements définitivement terminés durant l'exercice 2024.

Les comptes des investissements 2024 se présentent de la manière suivante :

Les charges s'élèvent pour un montant de total de **CHF 181'492.63** et des produits pour **CHF 78'910.00**.

Les charges concernent les positions suivantes :

<i>Infrastructure réseau informatique</i>	<i>CHF</i>	<i>83'013.60</i>
<i>Déploiement réseau optique</i>	<i>CHF</i>	<i>44'131.85</i>
<i>Application métier Greensite</i>	<i>CHF</i>	<i>36'705.40</i>
<i>Bâtiment, remplacement des lumières par du LED</i>	<i>CHF</i>	<i>33'683.40</i>
<i>Etude assainissement buttes de tirs</i>	<i>CHF</i>	<i>7'504.65</i>
<i>Réfection terrain basket et foot</i>	<i>CHF</i>	<i>87'759.65</i>
<i>Ecole, rénovation des façades</i>	<i>CHF</i>	<i>22'500.90</i>
<i>Audit énergétique Route de l'Ecole 14</i>	<i>CHF</i>	<i>24'000.00</i>
<i>Rénovation passerelle Neyruz</i>	<i>CHF</i>	<i>3'502.60</i>
<i>Crédit étude place du village</i>	<i>CHF</i>	<i>650.00</i>
<i>Crédit d'étude place centre du village, 2^{ème} étape</i>	<i>CHF</i>	<i>34'668.65</i>
<i>Prêt médecins</i>	<i>CHF</i>	<i>135'560.19</i>
<i>Assainissement éclairage public</i>	<i>CHF</i>	<i>261'477.30</i>
<i>Crédit d'étude trottoir route Magnedens</i>	<i>CHF</i>	<i>12'481.80</i>
<i>Remplacement compteurs eau</i>	<i>CHF</i>	<i>39'357.15</i>
<i>Mise en séparatif EU-EC Vy de Villard</i>	<i>CHF</i>	<i>21'763.00</i>
<i>Crédit étude agrandissement STEP VSG</i>	<i>CHF</i>	<i>18'807.15</i>
<i>Participation capital ASEV</i>	<i>CHF</i>	<i>115'800.00</i>
<i>Crédit d'étude photovoltaïque et CECB</i>	<i>CHF</i>	<i>13'720.89</i>
<i>Pra Novy crédit d'étude</i>	<i>CHF</i>	<i>38'916.00</i>
<i>Révision PAL</i>	<i>CHF</i>	<i>6'399.95</i>
<i>Participation PED et PAD Champ du Nod</i>	<i>CHF</i>	<i>7'467.95</i>
<i>Rénovation façade Route de Fribourg 77</i>	<i>CHF</i>	<i>52'710.55</i>

Total des charges :	<i>CHF</i>	1'181'492.63
Total des produits :	<i>CHF</i>	78'910.00

Je donne la parole au président de la Commission financière.

Point 4 de l'ordre du jour : Comptes des investissements

M. Bernard Morel : Les comptes des investissements présentent des charges de CHF 1'181'492.63 et des produits de CHF 78'910.00, donc des investissements nets de CHF 1'102'582.63.

Les principaux postes d'investissements en 2024 sont l'assainissement de l'éclairage public, dont les travaux sont terminés, la participation au capital social de l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration à Villars-sur-Glâne) ainsi que les 2 prêts aux 2 médecins établis dans le nouveau cabinet médical.

La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements tels que présentés.

M. Dominique Zamofing : Merci, j'ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : vous avez mentionné dans une rubrique « Réfection terrain basket + foot ». S'agit-il du terrain de foot qui est à l'école ?

M. Dominique Zamofing : oui.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : il a été fait deux fois. Quelles sont les répercussions financières ?

M. Dominique Zamofing : l'entreprise qui a réalisé les travaux n'était pas satisfaite du matériel. Financièrement il n'y a pas de répercussion vu que le contrat devait être respecté. L'entreprise a dû garantir des travaux avec une finition correcte et le terrain a été refait lundi passé. Il est actuellement magnifique et tout neuf. Il est vrai que nous avons eu un souci avec le fournisseur mais une partie du contrat n'avait pas été versée. Il n'y aura donc pas de dépassement de crédit concernant ce terrain de foot. Il arrive que des chantiers se passent un petit peu moins bien.

M. Jean-Marie Kuhn : j'ai encore une petite remarque. Est-ce que ce terrain est homologué pour jouer avec des crampons ? L'autre soir, il y avait des jeunes qui jouaient avec des souliers à crampons.

M. Dominique Zamofing : Je me tourne vers le responsable du service technique M. Zanetti : il va se renseigner si l'on peut jouer avec des crampons et dans le cas contraire, une solution devra être trouvée. C'est un terrain de foot pour l'école et pas un terrain d'entraînement pour le FC Bas Gibloux. D'autres questions concernant ces crédits ? il n'y en a pas donc nous allons soumettre au vote ce compte des investissements 2024.

Au vote à mains levées, le compte des investissements 2024 bouclant sur des charges de 1'102'582.83 francs sont approuvés à l'unanimité.

Nous vous remercions.

Le Conseil communal souhaite boucler 8 crédits qui concernent des investissements terminés. Nous partons du principe qu'une fois qu'ils sont terminés nous devons les boucler et ainsi ils n'apparaissent plus sur la feuille qui résulte les investissements, c'est-à-dire que quand le travail a été fait, dans quelques années normalement cela doit diminuer et nous ne devons pas chaque année n'avoir que des nouveaux investissements ; il faut aussi en terminer et c'est le cas avec 8 investissements. Nous allons les voter en bloc à moins que quelqu'un s'y oppose dans la salle. Cela ne semble pas être le cas.

Ces 8 investissements sont les suivants :

1. Déploiement réseau optique

Crédit voté	CHF 30'000.00
Crédit utilisé	CHF 44'131.85
Dépassement de crédit	CHF 14'131.85

Les raisons en sont les suivantes : L'école de Posieux n'a pas été prise en compte dans le devis. Nous en avons informé la Commission financière qui n'a pas été satisfaite de ce dépassement. Toujours est-il que les travaux étaient engagés et nous avons également relié ce bâtiment.

2. Remplacement des luminaires des bâtiments communaux

Crédit voté	CHF 35'000.00
Crédit utilisé	CHF 33'683.40
Crédit non utilisé	CHF 1'316.60

3. Récupérateur stand de tir

Crédit voté	CHF 35'000.00
Crédit utilisé	CHF 70'228.73
Dépassement de crédit de	CHF 35'228.73

Explication concernant ce dépassement de crédit : l'investissement pour les récupérateurs de balles n'a pas engendré de dépassement. Par contre, une société de tir nous a approchés pour savoir si nous étions intéressés d'acquérir leurs cibles électroniques. Nous avons saisi l'occasion de les acheter car il n'était plus possible d'obtenir des pièces de rechanges pour nos cibles. La Commission financière a été informée et nous n'avons pas revoté de crédit. Nous avons estimé qu'il fallait saisir cette occasion pour mettre à niveau le stand de tir à moindres coûts.

4. Crédit d'étude audit énergétique route de l'Ecole 15

Crédit voté	CHF 25'000.00
Crédit utilisé	CHF 21'646.35
Crédit non utilisé	CHF 3'353.65

5. Assainissement éclairage public

Crédit voté	CHF 310'000.00
Crédit utilisé	CHF 261'477.00
Crédit non utilisé	CHF 48'522.70

6. Crédit d'étude trottoir route de Magnedens

Crédit voté	CHF 25'000.00
Crédit utilisé	CHF 26'127.75
Dépassement de crédit :	CHF 1'127.75

Ce crédit d'études sera bouclé. Nous avons voté l'année passée un investissement pour réaliser ce trottoir. Le permis est à bout touchant et nous espérons bientôt le recevoir pour débiter les travaux.

7. Participation capital ASEV

(Association Step VSG)	CHF 114'600.00
Crédit utilisé	CHF 115'800.00
Dépassement de	CHF 1'200.00

Participation en lien avec le nombre de la population. L'augmentation de celle-ci a entraîné ce dépassement.

8. Crédit d'étude assainissement du photovoltaïque

Crédit voté	CHF 30'000.00
Crédit utilisé	CHF 32'151.04
Dépassement de crédit	CHF 2'151.04

Je donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Bernard Morel : La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le bouclage de ces 8 crédits.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion concernant ces crédits qui sont terminés suite à leur réalisation. C'est aussi bon signe lorsque l'on peut boucler des crédits. Les Conseillers communaux ont fait leur travail suite à l'adoption des différents crédits lors des assemblées. S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote en bloc, comme dit tout à l'heure.

Au vote à mains levées, les 8 crédits sont approuvés à l'unanimité. Nous vous remercions pour votre confiance.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour la création de gradins – Terrain de football à Ecuwillens

Je donne la parole à M. Bernard Thalmann, Vice-Syndic, pour présenter ce projet.

Madame, Monsieur, Bonsoir, Comme l'a dit M. le Syndic nous avons eu quelques soucis avec le terrain synthétique, c'est maintenant quelque chose qui est derrière à notre entière satisfaction. Ce que nous vous proposons maintenant sous les points 5 et 6 mais d'abord le point 5 ce sont des investissements sur le terrain de foot d'Ecuwillens. Je ne vais pas revenir sur les raisons pour lesquelles le Conseil communal vous propose cet investissement c'est une question de sécurité et de confort pour les spectateurs. Par contre, contrairement à ce qui avait été mis dans le bulletin d'informations nous avons eu hier matin une vision locale et on nous a proposé de faire 2x18 mètres de chaque côté de l'abri des joueurs sur une hauteur de 4 gradins avec des gradins de 60 cm de large et de 45 cm de hauteur, sans pose de barrière puisque la largeur des plaques ne nécessite pas une pose de barrière. Le montant de l'investissement reste à CHF 100'000.00 et est financé par les liquidités de la commune.



M. Dominique Zamofing : merci Bernard. Je donne la parole à l'autre Bernard, le président de la Commission financière.

Point 5 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la création de gradins au terrain de football à Ecuwillens :

M. Bernard Morel : Compte tenu du développement du lieu, avec les nouveaux bâtiments de l'édilité, la Commission financière préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 100'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Il n'y a pas de question. Nous n'avons pas souhaité faire tout le talus en gradins. En effet, actuellement l'équipe du FC Bas Gbloux va bien et peut-être que s'ils montent de deux ligues, nous construirons des gradins supplémentaires. Mais actuellement à nos yeux, cela suffit de mettre cette grandeur de gradins. Ce sont des éléments. Si dans quelques années il faut en rajouter nous pourrions toujours le faire. Ces travaux sont nécessaires pour la sécurité (trottoir et circulation du site).

M. Benoît Remy, Ecuwillens : je trouve que c'est beaucoup CHF 100'000.00 mais je ne sais pas techniquement ce que cela coûterait, mais c'est beaucoup.

M. Dominique Zamofing : c'est effectivement beaucoup d'argent. Mais actuellement c'est le prix pour ce genre de construction. Nous avons une offre de la part de l'entreprise Grisoni. Nous allons demander d'autres offres à d'autres entreprises. C'est un montant important mais nécessaire.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : si j'ai bien lu, il était prévu 25 mètres de gradins et 3 marches. Maintenant il y a 2 fois 18 mètres. Ils mesurent 36 mètres et avec 4 marches. Est-ce que vous avez beaucoup de marge avec les entreprises ?

M. Dominique Zamofing : ce projet est au plan de législature et a été un peu oublié. Pour être francs nous avons décidé assez rapidement avant d'établir le tractanda de l'assemblée. Nous avons ensuite affiné le projet pas plus tard que hier matin en étant sur place pour l'implantation future. Cela coûte grosso modo 350 francs le mètre linéaire, ce qui correspond plus ou moins aux tarifs qui sont pratiqués. Mais nous n'avons pas de marge, c'est certain. D'autres questions ? Tel n'est pas le cas, nous allons soumettre ces gradins au vote.



Au vote par mains levées, le crédit d'investissement pour la création de gradins – Terrain de football à Ecuwillens pour un montant de CHF 100'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité moins un avis contraire et une abstention.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-ballons au terrain de football à Ecuwillens

Je passe la parole à M. Thalmann pour vous présenter ce projet.

M. Bernard Thalmann : le point 6 de l'ordre du jour est un crédit pour la pose de nouveaux pare-ballons au terrain de foot à Ecuwillens. Vous vous êtes certainement rendu compte que les treillis et les poteaux sont dans un état lamentable. Ils ont été rectifiés, corrigés et réparés à maintes reprises par notre équipe technique. Maintenant nous arrivons un petit peu à bout de souffle et nous voyons dans l'obligation de vous proposer cet investissement pour la pose de nouveaux poteaux, nouveaux pare-ballons et une semelle au bas du treillis pour permettre le fauchage avec notre robot. Le montant de l'investissement est de CHF 65'000.00 financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci, je passe la parole à M. Morel.

M. Bernard Morel : Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-ballons au terrain de football à Ecuwillens

La commission financière préavis favorablement ce crédit d'investissement de CHF 65'000.00, financé par les liquidités, permettant l'installation de nouveaux treillis pare-ballons, en remplacement des installations actuelles, défectueuses.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Je crois que les photos parlent d'elles-mêmes. Et sauf erreur cela date de l'agrandissement du terrain de foot en 1982 ou 1984, peut-être que Roger Galley pourra me contredire mais je ne dois pas être si faux. Les joueurs du FC Bas Gbloux tirent tellement forts que cela déforme les treillis, car c'est souvent à côté malheureusement. S'ils tiraient dans le but le treillis serait moins déformé. Après cette petite boutade et comme il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote.



Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-ballons au terrain de football à Ecuwillens pour un montant de CHF 65'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Nous vous remercions. L'année dernière nous avons voté la tondeuse pour le gazon, les gradins, maintenant il y a les pare-ballons, d'ici cet automne nous aurons un terrain en principe qui sera remis au goût du jour, je crois que c'était une nécessité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025

Le Consortium des eaux du Graboz a été créé en 1970 à la suite de l'implantation de la station de recherche animal de Liebefeld et la construction de la nouvelle fromagerie de Grangeneuve. Afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable, l'Etat de Fribourg et la commune de Posieux se sont unis et ont créé le Consortium des Eaux du Graboz, suite à un arrêté du Conseil d'Etat du 13 septembre 1970. Le nom Graboz vient du lieu-dit où sont captées les sources.



Suite à la constitution du Consortium des Eaux du Graboz, la construction d'une station de pompage au bord de la Sarine, d'un réservoir à Farvagny d'une contenance de 1'000 m³ et du réseau de distribution purent débuter.

Le consortium a toujours joué son rôle de distributeur d'eau principale et la commune s'est chargée de distribuer l'eau à ses abonnés.

Avec le développement de la région, le consortium a été sollicité pour distribuer de l'eau vers Sarine Ouest. Puis la construction de l'usine d'incinération de la Saidef, le bâtiment de l'ECAB ou encore le nouveau bâtiment de l'Agroscope ont eu pour conséquence que le consortium a dû souscrire de l'eau auprès du CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des commune voisines).

Les statuts du CEFREN ont changé et seuls les membres, dont fait partie la commune de Hauterive (FR) depuis le 1^{er} janvier 2025, peuvent souscrire des quantités d'eau supplémentaires. Ce qui veut dire que le Consortium des Eaux du Graboz ne peut plus à l'avenir souscrire de l'eau auprès du CEFREN.

L'institut agricole de Grangeneuve, par l'intermédiaire de son directeur M. Pascal Toffel, a approché le Conseil communal dans l'optique de se désengager du consortium. Les raisons en sont les suivantes : la distribution d'eau potable étant de la compétence et de la responsabilité des communes, Grangeneuve n'y voit plus d'intérêt d'en être membre.

Suite à cela, un ingénieur mandaté par les deux parties a été chargé d'estimer la valeur du captage de la Tuffière et des installations de distribution. La valeur retenue se monte à CHF 7'230'000.00.

Après discussions et négociations entre les deux parties, nous sommes arrivés à la conclusion suivante :

La commune de Hauterive (FR) reprend pour la somme de CHF 1.00 le captage et les installations ainsi que les diverses conventions avec les partenaires.

Grangeneuve reprendra les liquidités du consortium en fin d'année 2025 qui selon les estimations seront de l'ordre de CHF 750'000.00.



Commune de Hauterive FR
Assemblée communale du 30.04.24



Consortium des Eaux du Graboz

Valeur actuelle de l'adduction d'eau du Graboz:

Valeur résiduelle	CHF 5'474'000.-
Valeur captage Tuffière	CHF 1'757'624
Valeur totale de l'adduction d'eau	CHF 7'232'624.-
Liquidités du CEG estimé en fin 2025	CHF 750'000.-

A été incluse dans cette négociation mais qui ne concerne pas le consortium, la reprise des routes communales sur le site de Grangeneuve par l'IAG. La commune ne sera ainsi plus propriétaire des routes, ce qui est aussi important car finalement, peu de citoyens les utilisent. En effet, arrivera un jour où il faudra voter CHF 3-4'000'000.00 pour refaire ces routes. A ce moment-là, nous nous poserons la question pourquoi nous entretenons des routes qui sont sur un site où finalement nous ne les utilisons pas.

La bonne gestion, l'entretien régulier des installations liées à l'eau et la vision des membres du consortium tout au long de ces 53 ans a permis aux deux parties de trouver une solution où chacun s'y retrouve.

Le Conseil communal vous propose d'accepter la reprise du Consortium des Eaux du Graboz et de ses actifs.

Je donne la parole au président de la commission financière.

Point 7 de l'ordre du jour : Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025

M. Bernard Morel : La commission financière a reçu les informations du Conseil communal lié aux négociations avec l'IAG. La solution proposée est adéquate puisqu'elle permet le rachat symbolique des installations pour CHF 1.00 avec versement du solde des liquidités à l'IAG. La commission financière se prononce favorablement et accepte la reprise du Consortium des Eaux du Graboz aux conditions proposées.

M. Dominique Zamofing : ce consortium a été bien géré et les installations sont correctement entretenues. A chaque fois des investissements ont été effectués, que ce soit à la Tuffière, à Farvagny ou sur le réseau. Nous avons également la chance qu'au fil des années, des bénéfices ont été dégagés malgré les investissements qui ont été entrepris. Le souhait de la commune était que si Grangeneuve se désengageait du consortium, nous n'ayons pas à voter un crédit pour reprendre les installations. Avec CHF 0.00 en caisse nous ne serions pas ici pour discuter de cette reprise. Mais au vu de la somme figurant dans les comptes du consortium, nous nous sommes dit que cela valait plus ou moins les 10% de la valeur des installations. Il faut quand même se rendre compte que ce n'est pas un immeuble de rendement, mais des installations qu'il faudra entretenir à futur. Ils ne sont pas là pour dégager un bénéfice mais pour distribuer de l'eau potable tout en couvrant les charges du chapitre de l'eau potable de la commune. A nos yeux, c'est une affaire correcte pour les deux parties. Nous comprenons la situation de Grangeneuve. Au fil des années, avoir la main sur cette distribution d'eau n'est plus aussi important à contrario, pour la commune, que l'eau potable reste en mains communales est extrêmement important. Il est clair que cela va donner un peu plus de travail à la commune, il faudra gérer le travail effectué par le consortium mais nous avons les ressources pour gérer cela. C'est pourquoi nous vous soumettons cette demande de reprendre le consortium. J'ouvre la discussion.

M. Francis Schaller : en ce qui concerne la qualité de l'eau de la Tuffière, il y a eu des soucis dans le passé.

M. Dominique Zamofing : il faut juste revenir un petit peu en arrière. A l'époque, les captages se faisaient au bord de la Sarine. En 1987, la gravière de la Tuffière a évolué sur le site et finalement l'exploitation n'était plus possible si aucune solution pour l'eau n'était trouvée. Après différentes discussions, la gravière de la Tuffière a payé les

nouveaux captages en amont. Ce sont ceux que vous voyez lorsque vous prenez la présélection direction Arconciel à la route des Grands-Bois. Avant la montée de la Berra là il y a les captages qui ont été effectués en 1987. Cette eau est parfaitement potable. Elle est certes un peu calcaire mais est de bonne qualité. Au niveau potabilité, il n'y a aucun souci. Je rappelle que cette eau est vraiment captée en amont de la Tuffière. Il y a le chenal qui vient depuis Gibloux et prend la direction de la gravière au bout de la décharge. D'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas et nous allons passer au vote. Un vote historique finalement parce que ce consortium a été mis sur pied en 1970 et sera propriété de la Commune l'année prochaine.

Au vote à mains levées, la reprise du Consortium des Eaux du Graboz, à savoir la source de la Tuffière, les installations et les différentes conventions pour la somme de CHF 1.00 par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025 est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communal vous remercie de la confiance dans ce dossier et je tiens à remercier les membres du comité du consortium actuel, MM. Bernard Morel, Olivier Pittet, Gérald Ducret et le président M. Jean-Pierre Stirnimann ainsi que son secrétaire M. Olivier Clément pour l'excellent travail durant leur mandat qui se terminera par les comptes 2025 au mois de mai 2026. Ils ont donc encore un peu de travail et nous les remercierons à ce moment-là. Mes remerciements vont également à ceux qui ont été à l'origine de ce consortium et ceux qui se sont engagés et ont siégé au comité durant ces 53 ans. Je tiens également à remercier le directeur de l'IAG, M. Pascal Toffel, pour son engagement et son pragmatisme qui ont permis d'aboutir à une solution pour les 2 parties.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations communales

Passerelle Ecuwillens-Neyruz

Nous allons commencer par une bonne nouvelle : lors des dernières assemblées nous avons parlé plusieurs fois de cette fameuse passerelle qui nous relie à Neyruz. Elle est enfin construite et sera ouverte non pas la semaine qui vient mais la semaine d'après. Il reste un accusé de réception qui doit être fait pour cet ouvrage entre les 2 communes et l'entreprise qui a réalisé ces travaux. Nous sommes contents que finalement après deux ans, cette passerelle soit réalisée et facilite un petit peu le passage vers Neyruz pour les chemins pédestres. C'est toujours un petit peu long lorsqu'on veut entreprendre quelque chose de neuf. Je ne vais pas retracer toute l'histoire de l'élaboration de cette passerelle mais finalement nous avons reçu le permis. Toujours est-il que nous sommes heureux maintenant que cette passerelle soit installée. Pour rappel, le coût se monte en totalité à CHF 220'000.00, soit CHF 110'000.00 à chaque commune et ceci sans dépassement de crédit.



Journée information place du village

Suite à l'étude de la faisabilité de reclassement du centre du village d'Ecuwillens, il avait été annoncé qu'une présentation serait effectuée.

Le Conseil communal a retenu la date du samedi 27 septembre, une présentation et diverses activités. Elles seront organisées sur la place du village d'Ecuwillens. Réservez déjà cette date, il y aura une saucisse, un verre à boire, des discussions et l'esquisse du projet. Vous pourrez vous prononcer sur le projet et apporter vos idées, qu'elles conviennent ou pas, ainsi que passer un moment dans ce centre du village d'Ecuwillens. Une commission siège, sous l'égide de M. Patrick Cudré-Mauroux, pour cette place du village. Les membres seront tous présents et heureux de vous présenter leurs travaux.

Sentier de la Sarine : Tuffière

Nous n'avons pas beaucoup avancé par rapport à l'automne passé. Le long de la Sarine, une partie du sentier s'est effondrée et le sentier est toujours fermé. Nous avons voté un crédit concernant une étude pour savoir s'il y avait des risques de maintenir le pied de la falaise. Cette étude est en cours. La première phase est terminée et nous avons la présentation la semaine prochaine. Il subsiste une pierre d'achoppement pour ouvrir ce chemin. Si du côté de la commune ce ne sera pas trop difficile de contourner quelque peu en amont, du côté de la Commune de Gibloux, et vous l'avez souvent lu dans la presse, il y a des difficultés. Une partie du tracé passe sur la parcelle d'un propriétaire privé qui n'est plus d'accord de laisser passer les promeneurs. Comme j'ai compris, c'est une affaire entre un privé et la Commune de Gibloux. Peut-être une mauvaise compréhension et il y a lieu d'avoir une discussion. J'ai discuté avec ce propriétaire et nous allons probablement réunir la commune de Gibloux, ce propriétaire et la commune de Hauterive (FR). Il n'est pas concevable d'investir afin de contourner l'endroit où la berge s'est effondrée pour qu'ensuite les promeneurs arrivent devant des barbelés ou un cul-de-sac. Je suis convaincu qu'une solution sera trouvée suite à une discussion et de la bonne volonté de toutes les parties. Nous avons bon espoir de trouver cette solution mais actuellement le sentier reste fermé. Vous pouvez passer, aucun problème, mais à vos risques et périls. Que ce soit du côté de l'effondrement ou de l'accueil du propriétaire lorsque vous passez sur sa parcelle, qui n'est pas sur notre commune.

Plan canicule : pour rappel ce plan canicule a été sollicité par le canton pour les personnes de 75 ans et plus. Elles ont toutes reçu un courrier et peuvent faire valoir une aide dans le cas où le plan canicule serait déclenché. Les membres de la commission Senior+ prendront contact avec vous et pourront vous donner un coup de main en cas de canicule. Malgré cela, il est impératif que les citoyens qui ont reçu ce courrier se manifestent avec un retour pour nous dire indiquer s'ils sont intéressés à être contactés en cas de canicule ou non. Sinon il ne nous sera pas possible d'effectuer notre travail.

Crèche La Marelle : elle se situe actuellement à Farvagny et Grangeneuve. La crèche est actuellement gérée par une association. La commune de Gibloux reprend la crèche de la Marelle qui sera donc communalisée, la commune de Hauterive (FR) reste conventionnée avec celle de Gibloux. Il n'y aura pas de modification pour les citoyens qui mettent leurs enfants à la crèche. Ce ne sera plus l'association de La Marelle mais la commune de Gibloux qui s'occupera de l'avenir de la crèche.

Information concernant le restaurateur d'Ecuvillens, Serafim : le contrat de bail a été dénoncé pour fin septembre 2025. Après discussion, le contrat liant Serafim à la Commune est prolongé d'une année, jusqu'à septembre 2026. Vous pourrez ainsi profiter de son excellente cuisine encore une année et demie, c'est une bonne nouvelle.

J'en ai terminé concernant les informations du Conseil communal et j'ouvre la discussion, la parole est aux citoyens.

M. Maurice Seydoux, Ecuvillens : j'ai deux interventions : la première concerne la cabane du Bois Cornard. Tout d'abord je souhaite vous remercier pour tout le travail qui a été fait pour ce magnifique lieu public de détente et en particulier le soin que Bernard Rossier y apporte. Seulement voilà, il y a 2 semaines, par un beau samedi après-midi, ma fille et sa famille se rendent à cet endroit pour y déguster un petit 4 heures avec ses 2 petiots, en l'occurrence mes petits-fils. Sur place, ils se sont littéralement fait expulser par un groupe de personnes qui avaient certes louer la cabane, en y interdisant l'accès à toutes les tables ainsi qu'à l'eau potable. Pour moi, cela n'est pas acceptable. J'ai posé la question à Bernard afin de savoir s'il y avait un règlement d'utilisation de la cabane en cas de location. Il m'a répondu par la négative mais que ce n'était pas la première fois que lui ou Lucienne recevait ce genre de plainte de la part de citoyens de Hauterive (FR) qui voulaient utiliser une ou deux tables vers le fond de la place.

Ma proposition est que le Conseil communal édicte un règlement d'utilisation qui serait remis à toutes les personnes qui louent la cabane, ceci afin que cela soit clair pour tout le monde. Maintenant je pense que la commune peut imposer aux loueurs que l'accès à au moins une table reste libre et à l'eau potable du bassin et du lavabo, quand ils sont en service naturellement, et qu'ils soient également libre d'accès.

La deuxième intervention concerne la propreté des routes et trottoirs de notre commune. Bien que ceux-ci soient la plupart du temps bien entretenus, il y a parfois du crottin de cheval qui les jonche et effectivement, depuis que je me promène avec de nouveaux mes 2 petits-fils et une poussette, nous devons un petit peu jongler entre les boules crotales. Dès le moment où on demande aux propriétaires des chiens de ramasser les éjections de leurs animaux canins préférés, je pense que nous pourrions en faire de même avec les promeneurs à cheval de la commune. Ma demande est que le Conseil communal envoie une lettre à tous les propriétaires de chevaux, les sommant de ramasser le crottin de leur monture. Je ne sais pas comment faire mais le Conseil communal va très certainement trouver une solution. Je vous remercie de votre attention.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces deux questions. Je vais répondre à la dernière en premier. Concernant les chevaux, c'est vrai que dans la commune ou aux alentours il y a pas mal de propriétaires de chevaux. Normalement les chevaux ne vont pas sur les trottoirs, donc j'espère que cela est au moins respecté. Il ne devrait donc pas y avoir du crottin sur les trottoirs pour vos poussettes. Mais on est sûr de rien. Nous avons installé une poubelle à crottins un peu plus bas de l'église à Ecuvillens durant une année. Nous n'en avons pas vu beaucoup dedans. Cette poubelle avait été demandée puis enlevée respectivement par la personne qui l'a posée. Il s'agit d'une personne propriétaire de chevaux.

Nous avons donc sensibilisé ces propriétaires de chevaux. Il y a juste 2 à 3 sites sur la commune, mais nous avons aussi des chevaux qui viennent des directions de Neyruz ou ailleurs. Nous ne pouvons pas non plus faire la police pour systématiquement ramasser ces crottins. Mais ce n'est pas une chose évidente, je me mets aussi à la place du cavalier. Que fait-il quand le cheval dépose sa crotte ? Il attache son cheval au lampadaire et comment faire pour ramasser cela ? Ce n'est pas si évident et je comprends bien les promeneurs et aussi les conducteurs des voitures qui roulent dedans.

Mais nous prenons note et savons que c'est un problème qui se passe surtout à Ecuvillens puisque c'est un parcours qui est fréquenté non seulement par les promeneurs mais également par les cavaliers.

Concernant la cabane du Bois Cornard, il n'y a pas de règlement pour cette cabane. Elle est louée très régulièrement et c'est la première fois que des faits de ce type arrivent aux oreilles du Conseil communal. Il y a 2 endroits où l'on peut pique-niquer à Ecuvillens ou faire du feu : la cabane du Bois Cornard qui est au centre et l'autre, la nouvelle, qui est un petit peu sur le dessus direction Posat lorsqu'on entre au Bois Cornard et que l'on part directement à gauche. Régulièrement les personnes qui ne louent pas la cabane du Bois Cornard vont plutôt dans ce secteur-là pour faire du feu. Mais gardons un peu de bon sens. Si je me mets du point de vue de celui qui

loue la cabane, je me dis que j'ai loué la cabane et les extérieurs. Donc s'il a un dîner de famille ou autre ce n'est pas si sûr que tout le monde accepterait qu'il y ait une ou deux tables d'autres personnes à ce moment-là qui font leur grillade ou leur pique-nique.

Je peux également comprendre que les personnes qui se promènent et arrivent pour s'asseoir en tirant un petit pique-nique du sac sont tentées d'aller sur ces tables et souhaitent avoir accès à la petite fontaine. Il est vrai que même si c'est loué avec accès à la fontaine, il est quand même maladroit de la part de celui qui loue d'interdire l'accès à cette fontaine pour avoir de l'eau. Nous n'étions pas sur place et nous ne pouvons pas juger. Je pense que ce n'est pas normal mais cela reste une discussion entre le bailleur et celui qui se promène pour trouver le meilleur compromis, mais c'est difficile une fois qu'elle est louée. Nous avons donné un mandat à Bernard Rossier qui s'en occupe avec son épouse. Nous ne disposons pas forcément de la liste des loueurs de la cabane. C'est lui qui va donner les clés à celui qui loue la cabane. Parfois c'est plus tard dans la journée et des promeneurs sont déjà sur place. A mon avis cela fait partie du bien-vivre propre à chaque citoyen de discuter et de se tolérer. Je ne suis pas un fanatique des règlements car à un moment donné on en fait pour tout. Je pense quand même que dans notre commune, nous devons trouver des solutions entre les parties. Nous prenons note de votre remarque mais je ne peux pas vous garantir que nous allons établir un règlement. Nous allons délibérer au sein du Conseil communal s'il y a lieu d'en faire un ou pas. D'autres questions ?

M. Raphaël Dousse, Ecuwillens : j'aimerais savoir si c'est possible maintenant qu'on a l'arrêt de bus à l'aérodrome, il y a pas mal de gens qui prennent le bus à cet arrêt. Au lieu de descendre sur la Tuffière, de passer par l'aérodrome et par Magnedens, et descendre sur Corpataux. Je ne sais pas s'il y a des changements, il faut aussi voir si la route est faite pour, mais il y a pas mal d'utilisateurs qui sont dans la zone de l'aérodrome.

M. Dominique Zamofing : je n'ai pas bien compris, il y a un arrêt de bus à la Clé, on est d'accord. Et puis un autre à l'Aérodrome ?

M. Raphaël Dousse : oui à la Clé. Au lieu de descendre et aller sur la Tuffière, on pourrait passer par la Clé, et à Magnedens tourner à gauche pour descendre sur Corpataux.

M. Dominique Zamofing : il y a deux lignes de bus : la 336 et la 337

M. Raphaël Dousse : oui et la 470 elle va tout droit. Je crois qu'il y a eu des changements à la Tuffière, j'ai entendu que cela avait déjà été discuté mais peut-être qu'il faudrait repenser la question. Parce qu'il y a beaucoup plus de clients qui prennent le bus à la Clé qu'à la Tuffière. En tout cas personnellement je le prends à la Tuffière et parfois je peux vous dire que c'est glauque. Mais je ne veux pas enlever l'utilisation de l'arrêt à la Tuffière, il faudrait étudier et voir ce qui est possible parce qu'à la Tuffière il y a les bus directs qui passent.

M. Dominique Zamofing : oui il y a le direct et une ligne qui va à la Clé, essentiellement pour le CO. Il y a 2 ou 3 bus qui ont été rajoutés pour ceux qui habitent Magnedens et Grenilles. Le bus passe un peu par derrière mais cette ligne est moins fournie que la ligne qui va direction La Tuffière.

M. Raphaël Dousse : oui ce serait juste pour voir si cela nuit à la Tuffière, ce n'est pas ce que je veux mais si cela ne nuit pas à la Tuffière, au lieu de passer à la Tuffière de passer en ligne droite par la Clé puis après de tourner à Magnedens à gauche et d'aller sur Corpataux. C'est peut-être compliqué parce qu'à Magnedens c'est assez étroit et puis il y a la traversée de la route mais on peut toujours leur poser la question.

M. Dominique Zamofing : poser la question ne coûte rien, mais chaque année un nouvel horaire est proposé et les communes peuvent proposer de nouveaux arrêts de bus. Il y a plusieurs discussions qui sont possibles. Pratiquement, je pense que vous avez répondu directement à votre question car à Magnedens, avec les bus en accordéon, une fois qu'ils arrivent à la croisée pour repartir sur la gauche c'est compliqué. De plus, à la croisée en bas sur la route cantonale c'est à nouveau compliqué et je ne suis pas si sûr qu'ils donneront leur accord. Ils le font exceptionnellement s'il y a des courses ou des travaux mais qu'ils donnent un préavis favorable n'est pas acquis, surtout à cause des rayons de braquage des bus et de leur longueur. Mais nous pouvons demander.

M. Raphaël Dousse : nous pouvons sinon aussi faire une pétition que les gens de la Clé signent et cela fera plus de monde et plus d'appui. Il y a pas mal de monde qui est intéressé pour cela.

M. Dominique Zamofing : oui je comprends bien, l'abri est un petit peu excentré par rapport au centre du village, c'est vrai. D'où la raison de faire le trottoir qu'on a voté il y a quelques mois pour permettre aux habitants de la Clé d'aller au centre du village en toute sécurité. Mais nous prenons note de votre remarque, à laquelle je donne peu de garantie d'aboutir. De plus cela rallongerait la durée du trajet.

M. Raphaël Dousse : non la durée je ne pense pas.

M. Dominique Zamofing : à voir. Nous prenons note et nous nous renseignerons s'il y a une ouverture. Actuellement pour le trottoir qui est à la route de Magnedens, nous avons un préavis négatif des TPF parce que finalement les angles de braquage ne sont pas suffisants. Nous devons trouver une solution. Lorsque l'on voit l'angle de braquage au centre du village qui n'est pas autant à l'équerre que celui à Magnedens, ainsi que celui qui se trouve au bord de la route cantonale, je donne peu de chance à notre demande.

M. Raphaël Dousse : merci.

M. Dominique Zamofing : d'autres demandes ?

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai vu qu'il y avait beaucoup de gabarits au centre du village de Posieux, est-ce que les promoteurs seraient intéressés à faire des appartements protégés ? Vu le vieillissement de la population et comme je vois dans les résumés d'autres assemblées communales ces derniers temps comme à Farvagny ce week-end ils ont fait l'inauguration d'appartements protégés, à Autigny ils ont aussi mis à l'enquête des propositions dans ce sens-là. Je ne sais pas si vous pourriez éventuellement intervenir quand les promoteurs viennent déposer les plans pour éventuellement susciter des envies de créer des petits appartements protégés pour le 3^{ème} âge.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie pour votre remarque. Il me semble que vous l'aviez déjà faite il y a une année ou deux si j'ai bonne mémoire. Suite à votre demande j'avais pris contact avec les promoteurs dont le projet n'était pas encore mis à l'enquête. Nous étions éventuellement intéressés à créer en partie des appartements protégés. Le promoteur m'avait alors répondu que le projet était trop avancé, et qu'à leurs yeux pour investir dans des appartements protégés il faut beaucoup d'appartements. En effet, il y a toute une structure qui doit être mise en place. Vous ne pouvez pas payer un concierge pour 5-6 appartements.

Il y a encore un projet à Ecuwillens, un immeuble qui sera construit juste derrière la ferme qui était anciennement à la famille Morel. Eux aussi ont répondu par la négative. S'il n'y a pas directement les pouvoirs publics qui prennent le projet en main, peu de promoteurs souhaitent investir dans ce genre d'habitation. La raison en est la suivante : une structure doit être mise sur pied, les loyers sont plus élevés. De plus, les éventuels locataires ne font pas de très longs séjours dans ces appartements. Ensuite il faut repeindre, etc. c'est un peu moins alléchant que de vendre et créer une PPE. C'est dans la tête du Conseil communal mais les projets ne sont plus au pluriel et souvent ce genre de projet se fait sur du terrain communal. De ce fait il est plus facile de le mettre sur pied car la demande de rendement n'est pas si importante que si c'est un privé qui l'élaborerait. Mais actuellement nous n'avons pas de grand projet. Nous avons eu deux retours, mais on y pense. La remarque est pertinente et tout à fait justifiée.

M. Roger Galley : Le terrain qui est derrière l'ancienne laiterie que M. Karth voulait acheter à l'époque pour faire un immeuble, est-il en zone à bâtir ?

M. Dominique Zamofing : il y a une partie qui peut être en zone, mais pas suffisamment pour remettre encore un immeuble. On parle bien dans le talus ? Tout n'est pas en zone sauf erreur. Seule la porcherie l'est. Actuellement il est difficile de mettre du terrain en zone à bâtir surtout dans un village rue où on ne peut plus mettre de zones à bâtir. Avec la révision, nous n'avons pas 1m2 et vu que ce périmètre est ISOS, c'est la croix et la bannière pour changer de zone. De plus, avec les normes et la loi qui a changé, c'est compliqué. Mais à suivre, merci pour la remarque.

M. Christian Rhême, Posieux : je demande à la commune de faire le nécessaire pour organiser des contrôles de circulation sur la route cantonale, notamment au niveau du Local Hauterive. C'est une route à peu près rectiligne avec 4 passages piétons. Nous avons vraiment un problème de vitesse ici. Il s'agit bien sûr d'une minorité mais les excès de vitesse sont massifs. Il y a aussi un problème de comportement avec des conduites acrobatiques, comme on peut voir à la télé en France, ils appellent cela des rodéos urbains. Nous en avons à Posieux sur la commune et il y a un risque d'accident très élevé. Comme j'ai compris c'est la commune qui peut faire la demande pour poser un radar ou organiser des contrôles de police.

M. Dominique Zamofing : on prend note de la remarque. Nous allons demander d'avoir des contrôles radars. Mais sans trahir de secret, cette zone devrait passer d'ici une année environ à 30 km/h. Le canton doit en effet assainir une partie de cette route afin de respecter les normes cantonales. En effet, 3-4 bâtiments le long de la route cantonale ne peuvent être équipés de murs antibruit. La mesure est donc de mettre en zone 30km/h. Cela ne nous empêche pas de prendre note et de demander des contrôles.

M. Christian Rhême : en effet ces contrôles il les faut quand même, certains conducteurs roulent à plus de 100km/h. dans le village où c'est limité à 50km/h.

M. Dominique Zamofing : une question, la journée je suis assez souvent là-bas et je n'ai pas l'impression que cela roule très fort car c'est pratiquement pare-chocs contre pare-chocs. Est-ce que cela se passe le soir ou la nuit ?

M. Christian Rhême : c'est le soir, le week-end, j'ai l'impression que c'est une récurrence des mêmes motos et autos.

M. Dominique Zamofing : si nous demandons des contrôles il faudra préciser quels horaires car s'ils installent un radar entre 7 et 9h ils ne vont pas attraper grand monde. Cela circule lentement mais c'est donc plutôt le soir. Nous allons faire attention à notre permis. D'autres questions ?

M. Benoît Remy, Ecuwillens : j'ai juste une question concernant les reports des charges du Conseil d'Etat qui aimerait éventuellement reporter sur les communes, notamment les routes. Est-ce qu'au niveau de la députation ou des communes il y aura un mouvement de révolte ou de lutte ?

M. Dominique Zamofing : ce thème est en consultation jusqu'au 15 juin. Nous avons reçu les informations notamment par l'Association des Communes Fribourgeoises et il a été décidé de déposer une prise de position pour toutes les communes, car finalement tout le monde est concerné. Rien n'empêche de déposer une prise de position commune par commune. En ce qui nous concerne, nous allons manifester notre désapprobation concernant la route d'Hauterive et le pont.

Il faut aussi être clair, ce n'est pas parce que les communes vont faire un préavis négatif que tout va être abandonné. Il y a un problème de structure dans le canton de Fribourg car les charges salariales dépassent les rentrées fiscales. On a un problème structurel. Il y a quand même lieu d'analyser la situation et je pense que l'effort sera sûrement commun dans tous les secteurs. On préfère naturellement quand ce sont les secteurs du voisin qui sont concernés. Je ne me fais pas beaucoup d'illusion, il y aura sûrement des choses qui vont être rabotées. Cela va être un compromis à la Suisse. Mais certains éléments seront retenus. Au Grand Conseil il y a un lobby des communes car presque la moitié des députés sont dans des exécutifs communaux, cela peut faire pencher la balance. Mais il y a aussi des éléments que l'on doit prendre en compte pour le Canton de Fribourg qui doit équilibrer ses comptes et pas seulement l'année prochaine mais aussi dans les années futures. Un effort doit être fait et nous restons attentifs. Il n'y a pas de miracle non plus.

Nous ne souhaitons pas reprendre la route d'Hauterive mais il faudra qu'on discute encore nos prises de position. Nous n'allons clairement pas investir dans ce secteur. C'est vraiment le pont qui pose un problème. La position du Conseil communal du Bois d'Amont est la même que la nôtre. Nous n'allons pas mettre 2 millions d'investissements pour une route qui est un transit. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de citoyens qui l'empruntent, mais une route fréquentée comme celle-ci doit être cantonale et elle ne doit pas revenir à la commune.

Si elle devait nous revenir, je suppose que nous allons changer notre position concernant la route Marly-Matran. Cette route est vraiment d'importante cantonale. Elle relie la Haute-Sarine à l'autoroute actuellement. La route a été transférée au 1^{er} janvier et lors de la réalisation du nouveau tracé elle reviendra à la commune, mais je ne sais pas dans combien d'années ce sera le cas. Peut-être que la variante sera de faire une passerelle pour la mobilité douce (cyclistes et piétons uniquement) un peu plus grande que celle qu'on fait à Neyruz, mais pas un pont métallique qui coûte les yeux de la tête à entretenir.

M. Germain Daucourt, Posieux : il est très intéressant de parler de cette route d'Hauterive mais le groupe e qui est au bout du chemin l'exploite également énormément. Est-ce que vous l'avez mis au courant des idées de le remettre à la commune ? Il faudrait quand même que le groupe e participe un peu.

M. Dominique Zamofing : bien sûr que le groupe e est au bout du pont et ils ont une autorisation car ils ont quelques véhicules au niveau forestier qui passent sur ce pont. Il y a une convention selon laquelle ils ont le droit de passer. Naturellement à l'époque, lorsque ce n'était pas encore cantonal, nous avions avec le Bois d'Amont, respectivement Arconciel, invité le groupe e pour leur demander une participation. Ils n'étaient pas fermés mais pas très ouverts non plus. Si celui-ci sert uniquement pour la mobilité douce peut-être que cela leur posera des problèmes, à voir. Des sponsors il n'y en a plus beaucoup.

D'autres demandes ou remarques ? On peut naturellement encore échanger tout à l'heure lors du verre de l'amitié. Donc s'il n'y a plus de remarque je vais mettre un terme à cette assemblée.

Je n'aimerais pas omettre de vous remercier d'avoir participé nombreux ce soir, malgré la météo, à cette assemblée, pour votre fidélité ainsi que pour l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation qui sont nombreux ce soir. Je remercie naturellement aussi les membres de la Commission financière pour leur étroite collaboration et l'esprit constructif qu'ils ont dans leurs rapports et leurs séances. Il est toujours très agréable de pouvoir échanger avec la Commission financière, c'est un point important dans une commune. Je crois que la relation entre le Conseil communal et la Commission financière ne doit pas être un affrontement mais plutôt une collaboration. Ce qui était le cas à plusieurs reprises notamment lors des divers investissements à discuter, au lieu de se mettre devant le fait accompli. Nous vous remercions pour votre travail et les excellents rapports que nous avons entre nos deux organes.

Je vous remercie d'avoir participé à cette assemblée et vous souhaite une excellente fin de soirée, un bel été à tous et naturellement santé et bon appétit pour la suite, merci beaucoup. Applaudissements.

La séance est levée à 21h28.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :



Chantal Duennenberger



Le Syndic :



Dominique Zamofing

Hauterive, le 23 mai 2025

Assemblée communale du 27 mai 2025

Rapport de la Commission financière

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 6 mai 2025 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 19 mai 2025.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base.

Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

La Commission financière préavise favorablement l'adoption de ce règlement, qui prévoit la communalisation de l'accueil extrascolaire, ceci dans le but de pérenniser ce service, qui reste une tâche communale obligatoire. Financièrement, la commune continuera d'assumer un éventuel déficit de ces prestations.

Point 3 de l'ordre du jour :

Comptes de résultats 2024

Les commentaires des positions des comptes et les informations concernant les principales variations constatées nous ont été données.

L'exercice 2024 présente un excédent de revenus de CHF 955'276.34 comparé à un budget déficitaire de CHF 8'152.99.

Cet excédent de revenus s'explique par plusieurs éléments extraordinaires :

- une augmentation des revenus fiscaux de **CHF 397'919.83**, notamment une correction de la provision sur débiteurs pour CHF 113'868
- une diminution des charges provenant de transferts des autres collectivités de **CHF 318'280.22**
- dissolution de la réserve de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg pour **CHF 174'651.03**
- des charges de personnel inférieures de **CHF 70'477.95** liées à des engagements retardés

Au niveau du bilan, le capital propre s'élève au 31 décembre 2024 à CHF 12'443'062.99.

Les liquidités restent stables et s'élèvent à CHF 3'792'908.06 au 31.12.2024.

Les emprunts (BCF, Banque Raiffeisen et Postfinance) passent de CHF 10'366'830.- à CHF 10'029'842.-, soit une diminution de l'ordre CHF 336'988.-.

Comme mentionné dans le rapport de l'année précédente, nous relevons que la Fiduciaire recommande toujours la mise en place d'un système de contrôle interne.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE SA, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de résultat 2024 se soldant par un excédent comptable de CHF 955'276.34.

Point 4 de l'ordre du jour :

Comptes des investissements

Les comptes des investissements présentent des charges de CHF 1'181'492.63 et des produits de CHF 78'910.-, donc des investissements nets de CHF 1'102'582.63.

Les principaux postes d'investissements en 2024 sont l'assainissement de l'éclairage public, dont les travaux sont terminés, la participation au capital social de l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration à Villars-sur-Glâne) ainsi que les 2 prêts aux 2 médecins établis dans le nouveau cabinet médical.

La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements tel que présentés.

Point 5 de l'ordre du jour :

Crédit d'investissement pour la création de gradins au terrain de football à Ecuwillens

Compte tenu du développement du lieu, avec les nouveaux bâtiments de l'édilité, la commission financière préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 100'000.- financé par les liquidités.

Point 6 de l'ordre du jour :

Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-ballons au terrain de football à Ecuwillens

La commission financière préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 65'000.-, financé par les liquidités, permettant l'installation de nouveaux treillis pare-ballons, en remplacement des installations actuelles, défectueuses.

Point 7 de l'ordre du jour :

Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025

La commission financière a reçu les informations du Conseil communal liées aux négociations avec l'IAG. La solution proposée est adéquate, puisqu'elle permet le rachat symbolique des installations pour CHF 1.-, avec versement du solde des liquidités à l'IAG.

La commission financière se prononce favorablement et accepte la reprise du Consortium des Eaux du Graboz (CEG) aux conditions proposées.

Pour la Commission financière

Le Président :

A blue ink signature, appearing to be 'B. Morel', written in a cursive style.

Bernard Morel

Le Secrétaire :

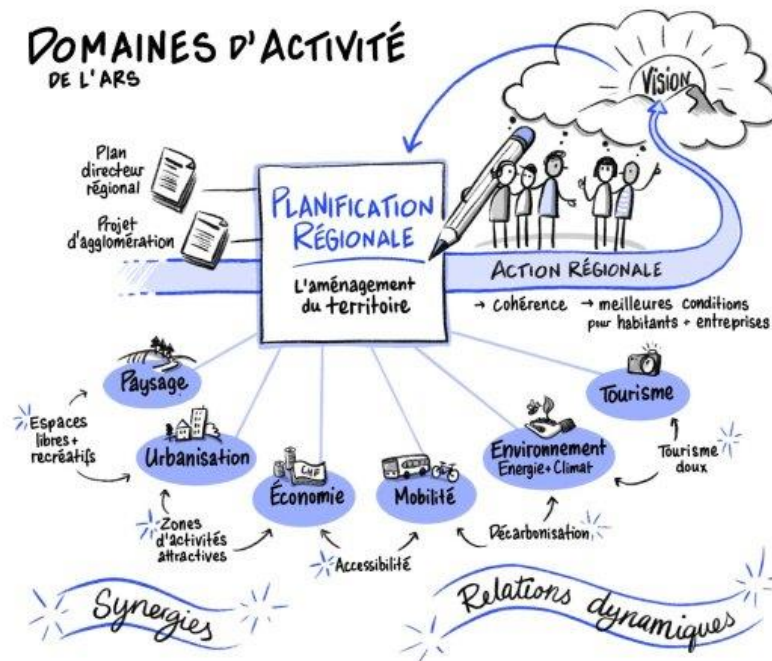
A blue ink signature, appearing to be 'V. Jacquat', written in a cursive style.

Vincent Jacquat

Point 2 de l'ordre du jour

Révision des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Révision totale adoptée par l'Assemblée des délégué-e-s le 18 septembre 2025



STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE (ARS)

Révision totale adoptée par l'Assemblée des délégué-e-s le 18 septembre 2025

I. GENERALITES

Article 1 Nom

1 Sous le nom « Association Régionale de la Sarine », désignée ci-après « Association », il est constitué une association de communes à buts multiples, au sens des articles 109 ss de la loi sur les communes (LCo).

Article 2 Membres

1 Toutes les communes du district de la Sarine sont membres de l'Association.

Article 3 Buts

1 L'Association a pour but de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement territorial. Elle concrétise à cet effet la collaboration intercommunale dans les domaines d'intérêt régional suivants :

a) l'aménagement régional du territoire et sa planification ;

- b) la mobilité ;
- c) l'économie territoriale ;
- d) le tourisme ;
- e) l'énergie, l'environnement et le climat.

2 L'Association favorise la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomérations ou collectivités publiques de la région. Elle collabore étroitement avec les associations régionales existantes, les régions voisines et les communes non-membres, quand la bonne exécution des tâches qui lui incombent le requiert.

3 Elle représente les intérêts de la région auprès des autorités et institutions, publiques ou privées. Elle promeut l'image du district à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

Article 4 Tâches

1 Pour atteindre ses buts, l'Association :

- a) Accomplit les tâches en rapport avec l'aménagement régional, au sens des articles 22a ss de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et des articles 6 s. de la loi sur les agglomérations (LAgg).
- b) Élabore, adopte et met en œuvre un plan directeur régional pour la région d'aménagement de la Sarine, au sens des articles 22a ss LATeC ;
- c) Élabore, adopte et met en œuvre les projets d'agglomération pour l'agglomération de Fribourg, au sens de l'article 27 LATeC et de la loi sur les agglomérations (LAgg) ;
- d) Élabore, adopte et met en œuvre la stratégie de gestion régionale des zones d'activités. Dans ce cadre, elle peut également déployer des instruments de politique foncière active ;
- e) Soutient la politique d'innovation régionale, au sens de la loi sur la promotion économique (LPEc) ;
- f) Se constitue en communauté régionale de transport au sens de l'article 149 LMob et procède, à ce titre, à la co-commande de prestations de trafic local de voyageurs au sens des articles 153 ss LMob ;
- g) Élabore, adopte et met en œuvre la politique, la stratégie, la planification et l'action de développement touristique au niveau régional au sens de l'article 5 LT.

Article 5 Moyens

1 Pour accomplir les tâches et atteindre les buts susmentionnés, l'Association peut notamment mettre en œuvre les moyens suivants :

- a) Attribuer les mandats et réaliser les études nécessaires ;
- b) Élaborer, adopter et mettre en œuvre des planifications régionales prévues par la loi ;
- c) Exploiter, concessionner ou commander des prestations de mobilité d'intérêt régional ;
- d) Déposer des initiatives, programmes et projets de politique d'innovation régionale au sens de l'article 19a LPEc, respectivement soutenir des organismes porteurs de telles démarches ;
- e) Conclure des offres de services avec des communes, associations de communes ou agglomération, par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant, au sens de l'article 112 LCo ;
- f) Octroyer des subventions à des bénéficiaires externes tant pour une activité que pour un projet déterminé ;

- g) Constituer un établissement de droit public, une fondation ou une entreprise au sens de l'article 5a LCo et lui déléguer des tâches, sur la base d'un règlement adopté par l'assemblée des délégué-e-s.

2 Dans le cadre de ses activités, l'Association veille à la protection de l'environnement et contribue au développement durable de la région. Elle assure une information au sujet de ses politiques publiques ayant une incidence territoriale.

Article 6 Sièges

1 Le siège de l'Association est à Fribourg.

Article 7 Durée

1 La présente Association est constituée pour une durée indéterminée.

Article 8 Organes

1 Les organes de l'Association sont :

- 1) l'assemblée des délégué-e-s ;
- 2) le comité de direction ;
- 3) la commission financière ;
- 4) la conférence de planification régionale ;
- 5) l'assemblée d'agglomération.

II. TACHES DE L'ASSOCIATION

1. Aménagement régional

Article 9 Tâches et moyens

1 L'Association planifie la politique d'aménagement régional en élaborant, adoptant et en mettant en œuvre un plan directeur régional et des projets d'agglomération. Ces planifications contiennent *a minima* les chapitres obligatoires prévus par les directives cantonales ou fédérales correspondantes, notamment en matière d'urbanisation, de mobilité, de paysage et d'énergie.

2 Elle veille à la coordination de ces planifications avec les planifications locales des communes membres et avec le plan directeur cantonal.

Article 10 Procédure d'élaboration et d'adoption du plan directeur régional et des projets d'agglomération

1 Les règles internes à l'Association régissant le lancement, la mise en consultation et l'adoption du plan directeur régional et de ses mises à jour, ainsi que des projets

d'agglomération, sont précisées dans des directives établies par le comité de direction, dans le respect des compétences statutaires des différents organes.

2 Ces directives fixent également les principes régissant la collaboration avec les communes tierces en matière de projets d'agglomération.

Article 11 Clé de répartition – Aménagement – Plan directeur régional

1 Les charges du compte de résultat imputables au plan directeur régional au sein du domaine de l'aménagement sont, sous déduction des subventions reçues à ce titre, réparties entre les communes membres au prorata de leur population légale.

Article 12 Clé de répartition – Aménagement – Projets d'agglomération

1 Les charges du compte de résultat imputables aux projets d'agglomération au sein du domaine de l'aménagement sont, sous déduction des subventions reçues à ce titre, des contributions extraordinaires et des contributions de communes tierces, réparties entre les communes membres appartenant au périmètre VACo¹.

2 La répartition s'effectue au prorata de leur population légale, pondérée par la priorité d'urbanisation qui leur est majoritairement attribuée par le plan directeur cantonal. La classification des communes membres et de celles participant aux projets d'agglomération figure dans un règlement du comité de direction.

3 Les facteurs de pondération de la population légale liés à la priorité d'urbanisation sont les suivants :

- a) Priorité d'urbanisation 1 : facteur 5 ;
- b) Priorité d'urbanisation 2 : facteur 4 ;
- c) Priorité d'urbanisation 3 : facteur 3 ;
- d) Priorité d'urbanisation 4 : facteur 2 ;
- e) Sans priorité d'urbanisation : facteur 1.

Article 13 Clé de répartition – Recettes des parkings d'échange P+R

1 Les recettes découlant de l'exploitation des parkings d'échange P+R sont réparties entre les communes membres finançant la co-commande de prestations de trafic local de voyageurs (cf. art. 16 des statuts), au prorata de leur population légale.

¹ Conformément à l'annexe 4 de l'OUMin (RS 725.116.21), en lien avec l'annexe de l'OPTA (RS 725.116.214).

2. Prestations de mobilité

Article 14 Tâches et moyens

1 L'Association planifie la politique régionale de la mobilité au moyen du plan directeur régional et des projets d'agglomération.

2 L'Association est responsable du réseau des transports publics urbains. Elle se constitue en communauté régionale de transport. L'Association procède, comme successeur de l'Agglomération de Fribourg, à la co-commande de prestations de trafic local de voyageurs au sens des articles 153 ss LMob.

3 L'Association peut en outre exploiter, concessionner ou commander d'autres prestations de mobilité, notamment un réseau de vélos en libre-service.

Article 15 Commission de transports urbains

1 La commission de transports urbains est composée d'un-e représentant-e de chaque commune membre desservie par le réseau urbain de transports publics. Les membres de la commission sont désignés par le comité de direction, sur proposition du conseil communal de chaque commune concernée.

2 La commission de transports urbains désigne en son sein un-e président-e. Cette personne est chargée des rapports avec le comité de direction.

3 La commission prend ses décisions à la majorité des deux tiers. La commune s'acquittant de la plus forte participation en application de l'article 16 des statuts a droit à un nombre de voix au moins égal au quart du nombre de voix totales de la commission. Le comité de direction édicte un règlement de fonctionnement de la commission.

4 Le comité de direction délègue à la commission de transports urbains la compétence de préparer, négocier et signer la co-commande de prestations de trafic local de voyageurs, dans le cadre budgétaire défini par l'assemblée des délégué-e-s. Elle assure le suivi de son exécution.

5 Elle informe le comité de direction en temps utile des besoins budgétaires. Sur demande du comité de direction ou de l'assemblée des délégué-e-s, elle donne son préavis sur tout élément lié aux transports urbains.

Article 16 Clé de répartition – Co-commande de prestations de trafic local de voyageurs

1 Les charges imputables à la co-commande de prestation de trafic local de voyageurs sont réparties entre les communes membres bénéficiant d'une desserte par le réseau urbain.

2 La clef de répartition est la suivante :

- a) 5 % des charges sont réparties en fonction de la population légale,
- b) 5 % des charges sont réparties en fonction du nombre d'emplois,
- c) 5 % des charges sont réparties en fonction du nombre de voitures de tourisme,
- d) 5 % des charges sont réparties en fonction de l'aire de bâtiment et de l'aire industrielle,
- e) 80 % des charges sont réparties en fonction de la qualité de la desserte urbaine, c'est-à-dire non subventionnée à titre de trafic régional, offerte à chaque habitant et à chaque emploi dans la commune.

Pour tenir compte de la moindre importance de la desserte liée aux emplois, leur nombre est divisé par deux. Cette valeur (coefficient de la qualité de la desserte, Cc) correspond à la racine carrée de la division du nombre d'arrêts total annuel sur le territoire communal (Na ; plafonné à 8 par station, par direction et par heure) par l'aire de bâtiment et l'aire industrielle (ABI). La qualité de la desserte urbaine est calculée selon la formule suivante :

$$\left(nb\ hab. + \frac{nb\ emploi}{2} \right) \times \sqrt{\frac{Na}{ABI}}$$

3 Une partie des charges imputables peut être facturée à une commune qui n'est pas intégrée à la clef de répartition précitée si des prestations ponctuelles spécifiques lui sont fournies. Cas échéant, la situation est réglée par voie de convention.

Article 17 Clé de répartition – Réseau de vélos en libre-service

1 Les charges découlant de l'exploitation, de la concession ou de la commande d'un réseau de vélos en libre-service sont réparties entre les communes disposant d'une ou plusieurs stations sur ledit réseau, au prorata du nombre de stations réalisées sur leur territoire.

3. Économie territoriale

Article 18 Tâches et moyens

1 L'Association inventorie les zones d'activités et met en œuvre une stratégie de gestion de celles-ci. Dans le cadre de cette stratégie, elle planifie leur développement territorial lors de l'élaboration et des mises à jour du plan directeur régional. Elle renseigne l'inventaire cantonal des zones d'activités.

2 L'Association peut fournir au tissu économique des prestations visant à soutenir l'activité économique du district.

3 L'Association peut élaborer une stratégie de politique foncière active. La mise en œuvre de cette stratégie peut être déléguée à une entité tierce, sur la base d'un règlement adopté par l'assemblée des délégué-e-s ainsi que d'une lettre de mission établie par le comité de direction.

Article 19 Clé de répartition – Économie

1 Les charges découlant de ce chapitre sont réparties pour moitié au prorata de la population légale et pour moitié au prorata de la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal relatif aux personnes morales.

2 L'indice de potentiel fiscal relatif aux personnes morales est obtenu en procédant aux mêmes opérations que pour l'indice de potentiel fiscal complet telles que décrites à l'article 5 de la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), mais en ne tenant compte que des indices relatifs à l'imposition sur le bénéfice des personnes morales et à l'imposition du capital des personnes morales (art. 4 al. 1 lit. e et f LPFI).

4. Tourisme

Article 20 Tâches et moyens

1 L'Association élabore, adopte et met en œuvre la politique, la stratégie, la planification et l'action de développement touristique au niveau régional, au sens de l'article 5 LT.

2 À cet effet :

- a) Elle intègre cette thématique au plan directeur régional ;
- b) Elle finance l'organisme touristique régional en charge de l'accueil et du marketing et fixe les objectifs à atteindre dans le cadre d'une convention de prestations ;

- c) Elle peut développer les infrastructures permettant de construire une offre touristique attractive hors du pôle touristique cantonal ;
- d) Elle peut subventionner des projets contribuant à la mise en œuvre de la stratégie touristique et portés par des acteurs privés ou publics. Un règlement de l'assemblée des délégué-e-s encadre les modalités de ce subventionnement.

Article 21 Clé de répartition – Tourisme

- 1 Les charges découlant du mandat confié à l'organisme touristique régional sont supportées à hauteur de 45 % par la Commune de Fribourg, les 55 % restant étant répartis entre les autres communes membres au prorata de leur population légale.
- 2 Les autres charges imputables au domaine d'activité du tourisme sont réparties entre toutes les communes membres au prorata de leur population légale.

5. Environnement, énergie et climat

Article 22 Tâches et moyens

- 1 L'Association veille, dans le cadre de ses différentes tâches et conformément au cadre juridique, à intégrer de manière transversale des réflexions sur les aspects liés à l'environnement, au climat et au développement durable. Elle élabore notamment des stratégies visant à réduire la consommation individuelle d'énergie et à développer des sources d'énergies renouvelables.
- 2 L'Association peut assumer les tâches régionales découlant de la LEn et de la loi sur le climat (LClim).

III. ORGANES

1. L'assemblée des délégué-e-s

Article 23 Composition

- 1 L'assemblée des délégué-e-s est composée des délégué-e-s des communes membres.
- 2 Le nombre de voix dont dispose chaque commune est déterminé au prorata de sa population légale, à raison d'une voix par tranche entamée de 2000 habitant-e-s. La population légale prise en considération est celle découlant de la dernière ordonnance arrêtée par le Conseil d'État. En application de l'article 115 al. 3 LCo,

une commune ne peut toutefois pas disposer de plus de la moitié des voix.

- 3 Le conseil communal de chaque commune membre désigne, pour la durée de la législature, en principe un-e délégué-e, lequel ou laquelle exprime l'ensemble des voix dont dispose la commune. En dérogation à ce principe, le conseil communal peut choisir de désigner un autre nombre de délégué-e-s, équivalent au maximum au nombre de voix dont dispose la commune. Cette ou ces désignations interviennent dans les deux mois qui suivent les élections communales ; le ou les noms sont aussitôt communiqués au secrétariat régional, avec indication, cas échéant, du nombre de voix dont dispose chaque délégué-e.
- 4 Le ou la délégué-e empêché-e peut être remplacé-e par le conseil communal ; le ou la remplaçant-e a les mêmes attributions que le ou la délégué-e qu'il ou elle remplace. Ce remplacement doit être communiqué par le conseil communal au secrétariat régional, au plus tard au début de la séance. Un membre du comité de direction ne peut être ni délégué-e, ni remplaçant-e d'un-e délégué-e.

Article 24 Attributions

- 1 L'assemblée des délégué-e-s a les attributions suivantes :
 - a) élection du président/de la présidente de l'assemblée des délégué-e-s ;
 - b) élection des membres du comité de direction, qui doivent en principe faire partie de l'exécutif d'une commune membre, après en avoir fixé le nombre ;
 - c) modification des statuts, sous réserve de l'approbation ultérieure requise dans les situations visées par l'article 113 LCo ;
 - d) adoption des règlements de portée générale, dont en particulier le règlement des finances ;
 - e) adoption du budget et approbation des comptes annuels ; prendre acte du rapport de gestion ;
 - f) fixation annuelle du montant des contributions de fonctionnement à verser par les communes membres ;
 - g) désignation de l'organe de révision ;
 - h) exercice des autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances communales ;
 - i) élection des membres de la commission financière, après en avoir fixé le nombre ;
 - j) création de commissions spéciales, fixation du nombre de leurs membres, élection de ceux-ci et adoption des éventuels règlements qui s'y rapportent ;

- k) adoption du plan directeur régional et de ses mises à jour ;
- l) surveillance de l'administration de l'Association ;
- m) approbation des contrats de droit public conclus conformément à l'article 112 al. 2 LCo ;
- n) fixation, par voie réglementaire, du traitement, des indemnités et des jetons de présence de toutes les fonctions exercées au sein de l'Association ;
- o) dissolution de l'Association, sous réserve de l'article 63 des présents statuts et des articles 128 et 129 LCo.

2 Le préfet ou la préfète de la Sarine est éligible aux élections prévues aux lettres a et b de l'alinéa 1. Si elle ou il ne fait pas partie du comité de direction, elle ou il peut participer aux séances de l'assemblée des délégué-e-s avec voix consultative.

Article 25 Convocation

- 1 L'assemblée des délégué-e-s se réunit au moins deux fois par an pour adopter le budget et approuver les comptes.
- 2 Elle est également réunie chaque fois que le comité de direction le juge nécessaire, ou lorsque sept communes membres au moins en font la demande.
- 3 Les convocations sont adressées par voie électronique à chaque conseil communal au moins vingt jours à l'avance, charge à lui de les transmettre aux délégué-e-s qu'il a désigné-e-s. La publication dans la Feuille officielle a lieu conformément à l'article 117 al. 1bis LCo.
- 4 La convocation contient l'ordre du jour établi par le comité de direction. Elle doit explicitement mentionner les objets pour lesquels une décision sera requise et être accompagnée des documents essentiels qui s'y rapportent.

Article 26 Délibérations

- 1 L'assemblée des délégué-e-s prend ses décisions à la majorité des voix exprimées, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés ; en cas d'égalité, le président ou la présidente départage.
- 2 L'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu au bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des voix aptes à s'exprimer.
- 3 L'assemblée ne peut prendre de décision que si la majorité des voix est représentée.
- 4 La règle relative à la récusation d'un membre de l'assemblée communale est applicable par analogie au/à la délégué-e (art. 21 LCo).

2. Le comité de direction

Article 27 Composition

- 1 Le comité de direction comprend onze à quinze membres élus par l'assemblée des délégué-e-s en veillant à une représentativité régionale équitable ; ils sont élus pour une législature de cinq ans et sont rééligibles.
- 2 Le comité de direction est présidé par le président ou la présidente de l'assemblée des délégué-e-s. Le comité désigne en outre deux vice-président-e-s parmi ses membres.
- 3 Le préfet ou la préfète de la Sarine est éligible tant au statut de président ou de présidente qu'à celui de membre du comité de direction. Si elle ou il n'en est pas membre ou président/e, le préfet ou la préfète de la Sarine peut assister aux séances du comité de direction avec voix consultative.

Article 28 Attributions

- 1 Le comité de direction dirige et administre l'Association. Il a les attributions suivantes :
 - a) expédition des affaires courantes ;
 - b) représentation de l'Association envers les tiers ;
 - c) attribution des mandats nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'Association ;
 - d) contrôle du travail des bureaux et des expert-e-s mandatés ;
 - e) nomination du/de la secrétaire régional-e ;
 - f) préparation des objets à soumettre à l'assemblée des délégués, exécution des décisions de celle-ci ;
 - g) préparation et gestion du budget, gestion des comptes ;
 - h) mise en consultation du projet et validation des différentes versions du plan directeur régional et des projets d'agglomération ;
 - i) convocation de l'assemblée d'agglomération ;
 - j) constitution de groupes de travail ;
 - k) proposition des candidatures et préparation du cahier des charges pour toutes les fonctions exercées au sein de l'Association ;
 - l) attribution de certaines tâches à une ou des communes directement intéressées dans le cadre des études relatives à un projet qui la ou les concerne ;
 - m) exercice des compétences attribuées, en matière financière, au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association ;

- n) élaboration d'un règlement d'organisation au sens de l'article 24a RELCo ;
- o) exercice des attributions qui ne sont pas déléguées à un autre organe, au sens de l'article 119 al. 4 LCo.

Article 29 Convocation et délibérations

- 1 Le comité de direction est convoqué par le président ou la présidente en principe au moins dix jours à l'avance, cas d'urgence réservé. Les documents utiles aux délibérations sont joints à la convocation, une transmission ultérieure demeurant possible en cas de nécessité.
- 2 Les décisions sont prises à la majorité absolue, les membres étant tenus de se prononcer. En cas d'égalité, le président ou la présidente départage.
- 3 Sous réserve de dispositions statutaires contraires, les règles relatives aux séances du conseil communal (art. 62 à 66 LCo) sont applicables, notamment en ce qui concerne la récusation.

Article 30 Bureau du comité de direction

- 1 Le comité de direction constitue, en son sein, un bureau composé de trois à cinq membres. Le président ou la présidente ainsi que les vice-président-e-s en sont membres. Le comité de direction veille à ce qu'un membre de chaque délégation prévue par les statuts soit également membre du bureau.
- 2 Le bureau est chargé de la préparation des séances du comité de direction, du suivi des décisions entre ses séances et de toute autre tâche que lui délègue le comité. Il peut également fonctionner comme une délégation du comité de direction pour les questions relatives aux ressources humaines et aux finances de l'Association ; son fonctionnement en cette capacité est, cas échéant, réglé par un règlement du comité de direction.
- 3 Le secrétariat du bureau est assuré par le/la secrétaire régional-e.
- 4 Le bureau peut convier des tiers à ses séances, avec voix consultative. Il s'organise librement.

Article 31 Délégations – Généralités

- 1 Afin de préparer ses délibérations et ses décisions dans certaines affaires, le comité de direction peut constituer des délégations, permanentes ou temporaires. Il peut leur déléguer certaines de ses attributions découlant de l'article 28 des présents statuts.
- 2 Une délégation est constituée par l'adoption d'un règlement par le comité de direction. Ce règlement fixe au moins la composition de la délégation, son mandat, ses attributions et, cas échéant, les compétences de décisions

que le comité de direction lui délègue. Il désigne le membre chargé de conduire la délégation. Le nombre de membres de la délégation est obligatoirement inférieur à la moitié de celui des membres que comprend le comité de direction.

- 3 Les délégations informent régulièrement le comité de direction de l'état de leurs travaux ; elles peuvent faire des propositions à son intention.

Article 32 Délégation d'aménagement

- 1 Le comité de direction constitue une délégation permanente dédiée aux questions d'aménagement et en désigne les membres. Elle est composée de cinq membres.
- 2 Le comité de direction fixe ses attributions par voie réglementaire. Il lui délègue la compétence de prendre, dans le cadre budgétaire fixé par l'assemblée des délégué-e-s, les décisions nécessaires à l'avancée opérationnelle des planifications mentionnées à l'article 9 al. 1 des statuts, en particulier l'octroi de mandats. Les contours de cette délégation sont fixés dans le règlement.
- 3 Les conventions passées avec les communes tierces en vue de la participation de celles-ci à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'agglomération prévoient obligatoirement qu'elles désignent un-e ou plusieurs représentant-e-s au sein de la délégation, quand celle-ci traite d'éléments en lien avec les projets d'agglomération.

Article 33 Délégation des promotions

- 1 Le comité de direction constitue une délégation permanente dédiée aux questions touristiques et économiques. Elle est composée de cinq membres.
- 2 Le comité de direction fixe ses attributions par voie réglementaire. Il lui délègue la compétence de prendre, dans le cadre budgétaire fixé par l'assemblée des délégué-e-s, les décisions nécessaires à l'avancée opérationnelle des projets relevant des domaines touristiques et économiques, ainsi que toute décision n'excédant pas Fr. 5'000.

Article 34 Commissions

- 1 Le comité de direction peut constituer des commissions permanentes ou non permanentes. En plus de leur rôle consultatif, il peut leur déléguer des compétences. Cas échéant, la délégation de compétence est délimitée dans un règlement du comité de direction.
- 2 Pour le surplus, les règles de l'article 67 LCo sont applicables.

3. La commission financière

Article 35 Composition et attributions

- 1 La commission financière est composée d'au moins trois membres.
- 2 Elle exerce les attributions qui lui sont conférées par la législation sur les finances communales.

4. La conférence de planification régionale

Article 36 Composition

- 1 La conférence de planification régionale est composée d'au moins un-e représentant-e politique et d'un-e représentant-e technique, désigné-e-s par chaque commune. En l'absence du/de la représentant-e technique, un-e second-e représentant-e politique peut participer aux séances de la conférence, avec voix consultative.
- 2 Elle est présidée par un membre de la délégation d'aménagement.
- 3 Les conventions passées avec les communes tierces en vue de la participation de celles-ci à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'agglomération prévoient obligatoirement la désignation, par chacune d'elles, d'au moins un-e représentant-e politique et un-e représentant-e technique au sein de la conférence, quand celle-ci traite d'éléments en lien avec les projets d'agglomération.

Article 37 Attributions

- 1 La conférence de planification régionale préavise le suivi des planifications directrices dans la phase d'élaboration. Elle est informée des modalités de sa mise en œuvre.
- 2 Elle se prononce sur toute mise en consultation publique et avant toute adoption d'une planification directrice.
- 3 Sur demande du comité de direction, de la délégation d'aménagement ou de l'assemblée des délégué-e-s, elle donne son préavis sur tout projet.

Article 38 Organisation

- 1 Le comité de direction fixe l'organisation et le fonctionnement de la conférence de planification régionale dans un règlement.

5. L'assemblée d'agglomération

Article 39 Composition

- 1 L'assemblée d'agglomération est composée d'au moins un-e représentant-e par commune participant à

l'élaboration du projet d'agglomération, à savoir les communes membres de l'ARS appartenant au périmètre VACo et les communes non-membres de l'ARS appartenant au périmètre VACo et participant sur la base d'une convention. Le/la ou les délégué-e-s sont désigné-e-s par le conseil communal.

- 2 Le nombre de voix dont dispose chaque commune est déterminé au prorata de sa population légale, à raison d'une voix par tranche entamée de 2000 habitant-e-s. La population légale prise en considération est celle découlant de la dernière ordonnance arrêtée par le Conseil d'Etat. Une commune ne peut toutefois pas disposer de plus de la moitié des voix (art. 115 al. 3 LCo).
- 3 En dérogation à l'alinéa 1 et dans la limite du nombre de voix attribuées à la commune, le conseil communal peut désigner plus d'un-e représentant-e. Cas échéant, il détermine la répartition entre ces représentant-e-s des voix dont dispose la commune.
- 4 Les conventions passées avec les communes tierces en vue de la participation de celles-ci à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'agglomération contiennent obligatoirement les dispositions nécessaires à l'exercice, par ces communes, des attributions prévues aux alinéas 1 à 3 du présent article.

Article 40 Attribution

- 1 L'assemblée d'agglomération est l'organe de l'ARS compétent pour adopter les projets d'agglomération, au sens de l'article 31 LATeC.

Article 41 Convocation et délibérations

- 1 L'assemblée d'agglomération est convoquée par le comité de direction.
- 2 Elle est présidée par le président ou la présidente de l'assemblée des délégué-e-s.

IV. ADMINISTRATION ET REPRÉSENTATION

1. Le secrétariat régional

Article 42 Composition

- 1 Le secrétariat régional assure l'administration de l'Association et l'exécution de toutes les tâches nécessaires à son fonctionnement. Il est doté en suffisance et dispose en son sein des qualifications professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Association.

2 Il peut être complété par des engagements temporaires ou l'octroi de mandats externes par le comité de direction quand les circonstances l'exigent, notamment afin de disposer de compétences spécifiques de manière ponctuelle.

Article 43 Secrétaire régional-e

- 1 Le secrétariat régional est placé sous la conduite du ou de la secrétaire régional-e.
- 2 Cette personne, désignée par le comité de direction, est responsable du fonctionnement opérationnel de l'Association. Elle accompagne le comité de direction dans la définition des axes stratégiques et dans le développement de l'Association.
- 3 Le ou la secrétaire régional-e participe aux séances du comité de direction, de ses délégations et commissions, ainsi qu'à celles du bureau, de l'assemblée des délégué-e-s et de l'assemblée d'agglomération, avec voix consultative. Il en assure le secrétariat, tâche qu'il peut déléguer, avec l'accord de l'organe concerné, à un membre du personnel du secrétariat régional.
- 4 Elle ou il effectue pour le surplus toutes les tâches qui lui sont attribuées par la législation et le cahier des charges établi par le comité de direction, respectivement toute tâche qui lui est confiée par un organe de l'Association.

2. Procès-verbaux des séances des organes

Article 44 Procès-verbaux

- 1 Les procès-verbaux des séances de l'assemblée des délégué-e-s sont remis au conseil communal de toutes les communes membres. Ils sont mis à disposition sur le site internet de l'Association dès leur rédaction terminée.
- 2 Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis à chaque membre de ce comité. Ils sont adressés, après leur approbation, au conseil communal de toutes les communes membres. À la demande d'une commune, les documents accompagnant la décision du comité et pouvant être transmis au sens de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) lui sont envoyés. Les principales décisions prises par le comité de direction sont communiquées aux communes membres en temps utile et dans une forme adaptée.
- 3 Les règles relatives à la tenue du procès-verbal d'une assemblée communale (art. 22 LCo) sont applicables par analogie à l'assemblée des déléguées, à la conférence de planification régionale et à l'assemblée d'agglomération. Il en va de même pour les règles régissant les procès-

verbaux d'un conseil communal (art. 66 LCo) pour les séances du comité de direction, de ses délégations et de ses commissions.

3. Droits de signature

Article 45 Signature sociale

- 1 L'Association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux du président ou de la présidente et du ou de la secrétaire régional-e. Un vice-président ou une vice-présidente du comité de direction peut remplacer le président ou la présidente empêché-e. Le règlement d'organisation définit la personne pouvant remplacer le ou la secrétaire régional-e.

Article 46 Représentation

- 1 Les actes de l'Association sont signés par le président ou la présidente et le ou la secrétaire régional-e. Un vice-président ou une vice-présidente du comité de direction peut remplacer le président ou la présidente empêché-e. Le règlement d'organisation définit la personne pouvant remplacer le ou la secrétaire régional-e.

4. Relations extérieures

Article 47 Relations avec la députation

- 1 Les député-e-s sarinois-e-s au Grand Conseil qui n'assument pas une fonction de membre dans l'un des organes de l'Association sont invité-e-s à prendre part aux assemblées des délégué-e-s, avec voix consultative.

Article 48 Relations avec le Canton

- 1 Chaque fois que cela paraît nécessaire ou utile, le Canton est invité à se faire représenter aux séances des organes de l'Association. Son/sa ou ses représentant-e-s ont voix consultative.

Article 49 Relations avec des tiers

- 1 Chaque fois que cela paraît nécessaire ou utile, des expert-e-s ou des représentant-e-s des entités avec lesquelles des engagements sont conclus peuvent être invité-e-s à prendre part aux séances des organes de l'Association, avec voix consultative.

V. FINANCES

Article 50 Ressources

1 Les ressources de l'Association se composent :

- 1) des participations communales ;
- 2) des subventions ;
- 3) des participations de tiers, de dons et de legs.

Article 51 Clés de répartition – Clé générale

1 À défaut d'une autre répartition prévue par les statuts, les charges de l'Association sont réparties entre les communes membres en fonction de leur population légale, selon les derniers chiffres publiés.

Article 52 Clé de répartition – Clés spéciales (renvoi)

1 En dérogation à la clé de répartition générale, les charges de l'Association dans certains domaines de son activité sont réparties conformément à des clés spéciales.

2 Ces clés spéciales sont fixées dans les chapitres des présents statuts dédiés à ces domaines d'activités spécifiques.

Article 53 Limite d'endettement

1 L'Association peut contracter des emprunts.

2 La limite d'endettement est fixée à Fr. 2'000'000 pour le compte de trésorerie.

3 La limite d'endettement est fixée à Fr. 8'000'000 pour les investissements.

Article 54 Subventionnement – Principes généraux

1 L'octroi d'une subvention par l'Association doit reposer sur une base réglementaire et remplir les critères d'opportunité et de subsidiarité, au sens des articles 10 et 11 de la loi sur les subventions (LSub). Il peut par ailleurs être conditionné à une participation financière spécifique des communes particulièrement intéressées.

2 Pour le surplus, les formes de ces subventions et les modalités de leur octroi sont fixées dans un règlement de l'assemblée des délégué-e-s, soit de manière générale, soit au sein de règlements thématiques.

VI. DROIT DE REFERENDUM ET D'INITIATIVE

Article 55 Initiative et référendum

1 Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément aux articles 123a ss LCo et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.

2 Les décisions de l'assemblée des déléguées concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 2'000'000 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.

3 Les décisions de l'assemblée des déléguées concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 10'000'000 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.

4 Le montant net de la dépense fait foi, les subventions et participations de tiers n'étant pas comptées.

5 En cas de dépense renouvelable, les tranches annuelles sont additionnées. Si on ne peut déterminer pendant combien d'années la dépense interviendra, il est compté 10 fois la dépense annuelle.

VII. COMPTABILITE

Article 56 Comptabilité et exercice annuel

1 L'Association tient une comptabilité soumise aux règles comptables découlant de la législation sur les finances communales.

2 L'exercice annuel correspond à l'année civile.

Article 57 Budget

1 Le budget est établi par le comité de direction puis soumis pour adoption à l'assemblée des délégué-e-s. Un exemplaire en est adressé au préfet/à la préfète, au Service des communes et à chaque commune membre.

2 Le budget est présenté en conformité avec les dispositions des articles 9 ss de la loi sur les finances communales (LFCo).

Article 58 Comptes

1 Les comptes bouclés et contrôlés sont soumis à l'assemblée des délégué-e-s dans les cinq mois dès la fin de l'exercice. Ils sont ensuite transmis au préfet/à la préfète, au Service des communes et à chaque commune membre.

2 Les comptes sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 13 ss LFCo.

Article 59 Imputations internes

1 Dans la mesure du possible et aussi longtemps qu'un tel exercice n'entraîne pas une charge disproportionnée, toutes les charges du compte de résultats sont imputées au domaine d'activité de l'Association dont elles relèvent, conformément à l'article 51 LFCo.

2 Ces imputations peuvent être effectuées sur la base de la part du domaine d'activité concerné au total des équivalents plein temps.

au moins aux trois quarts de la population de toutes les communes membres.

VIII. REVISION DES COMPTES

Article 60 Désignation

1 L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégué-e-s, sur proposition de la commission financière.

Article 61 Attributions

1 L'organe de révision vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la législation sur les finances communales.

2 Le comité de direction fournit à l'organe de révision tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

IX. SORTIE, DISSOLUTION ET MODIFICATION DES STATUTS

Article 62 Sortie

1 Une commune peut sortir de l'Association pour la fin d'une législature moyennant un préavis de deux ans, donné par écrit au comité de direction.

2 La commune sortante perd tout droit aux biens et avoirs de l'Association. Elle doit s'acquitter du solde de ses participations aux dépenses engagées par l'Association durant la période où elle en était membre. Elle n'est pour le surplus pas libérée des engagements qu'elle a pris dans le cadre d'un projet d'agglomération, jusqu'à la fin de la mise en œuvre de celui-ci.

Article 63 Dissolution

1 L'Association ne peut être dissoute que par décision des trois quarts des communes membres. Celle-ci est soumise à la Direction des institutions, des forêts et de l'agriculture pour approbation.

2 En cas de dissolution, la fortune ou les dettes de l'Association seront réparties entre les communes membres au prorata des cinq dernières contributions annuelles de résultats versées.

Article 64 Modification des statuts

1 Toute modification essentielle des statuts, au sens de l'article 113 al. 1 LCo, n'est possible qu'avec l'accord des trois quarts des communes, dont la population correspond

X. DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 65 Entrée en vigueur

1 La présente révision totale des statuts entre en vigueur avec effet au 1^{er} juillet 2026.

Article 66 Dispositions transitoires

DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMMISSION CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ANCIENS PROJETS D'AGGLOMÉRATION (APA)

1 La commission aPA prend les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des PA2, PA3 et PA4. Elle dispose pour cela du secrétariat régional et du personnel technique de l'Association.

2 Elle est composée d'un-e représentant-e de chaque commune d'Avry, Belfaux, Cominboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. La commune de Fribourg dispose de trois voix, qu'elle peut faire porter par un-e, deux ou trois représentant-e-s. Ces représentant-e-s sont désigné-e-s par le comité de direction, sur proposition de chaque commune concernée.

3 La participation de la commune de Düringen à la commission aPA est réglée par une convention, laquelle prévoit obligatoirement qu'elle désigne un représentant au sein de la commission.

4 Le comité de direction adopte un règlement de fonctionnement de la commission aPA. Dans les limites des présents statuts et de ce règlement, la commission aPA s'organise librement.

5 Elle fournit en temps utile au comité de direction les informations nécessaires à l'établissement des budgets pour les rubriques budgétaires entrant dans ses attributions.

6 Le comité de direction lui délègue la compétence de rendre des décisions en matière de décaissement concernant le financement des mesures figurant dans les fiches de mesures des PA2, PA3 et PA4.

7 La commission aPA est dissoute dès que la mise en œuvre des PA2, PA3 et PA4 est terminée.

DISPOSITION RELATIVE A LA CLEF DE REPARTITION DES CHARGES IMPUTABLES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION DE GÉNÉRATION 2, 3 ET 4

8 En exécution du mécanisme de solidarité prévu entre les communes concernées, les charges de mise en œuvre

des fiches de mesures contenues dans les projets d'agglomération de génération 2, 3 et 4 sont, sous déduction des subventions et apports reçus à ce titre et des contributions de communes tierces – prévues par convention ou découlant d'engagements antérieurs – réparties entre les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne, à raison de leur population légale.

9 Tant que dure la mise en œuvre des projets d'agglomération de génération 2, 3 et 4, les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne versent une contribution annuelle extraordinaire de Fr. 1.-/hab., au titre de participation aux frais administratifs générés par les travaux de mise en œuvre. Cette contribution est comptabilisée comme un produit à déduire au sens de l'article 12 des statuts.

10 La participation financière de la commune de Düringen aux charges décrites aux alinéas 8 (mise en œuvre du principe de solidarité) et 9 (contribution annuelle extraordinaire pour les frais administratifs) est réglée par convention.

DISPOSITION RELATIVE A LA LIMITE D'ENDETTEMENT LIEE AUX MESURES DES PA2, 3 ET 4

11 La limite d'endettement fixée à l'article 53 des présents statuts est portée à Fr. 75'000'000 pour les crédits d'engagement liés aux PA2, 3 et 4, et ce aussi longtemps que la mise en œuvre des mesures du PA4 n'est pas terminée.

DISPOSITION RELATIVE A LA REPRISE DES ACTIVITES DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

12 Le comité de direction est compétent pour organiser la reprise des actifs et des passifs de l'Agglomération de Fribourg liés aux tâches que l'Association reprend. Dans ce contexte, il veille à observer les principes de répartition fixés par les présents statuts pour chaque tâche.

Lise-Marie Graden
Présidente

Félicien Frossard
Secrétaire régional

Adoptés par les législatifs communaux

Autigny, le XX 2025 ; Avry, le XX 2025 ; Belfaux, le XX 2025 ; Bois d'Amont, le XX 2025 ; Chénens, le XX 2025 ; Corminboeuf, le XX 2025 ; Cottens, le XX 2025 ; Ferpicloz, le XX 2025 ; Fribourg, le XX 2025 ; Gibloux, le XX 2025 ; Givisiez, le XX 2025 ; Granges-Paccot, le XX 2025 ; Grolley-Ponthaux, le XX 2025 ; Hauterive, le XX 2025 ; La Brillaz, le XX 2025 ; La Sonnaz, le XX 2025 ; Le Mouret, le

XX 2025 ; Marly, le XX 2025 ; Matran, le XX 2025 ; Neyruz, le XX 2025 ; Pierrafortscha, le XX 2025 ; Prez, le XX 2025 ; Treyvaux, le XX 2025 ; Villars-sur-Glâne, le XX 2025 ; Villarsel-sur-Marly, le XX 2025.

Approuvés par le Conseil d'Etat le _____ ,
les présents statuts entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2026.

Le Président du Conseil d'Etat La Chancelière d'Etat

Philippe Demierre

Danielle Gagnaux

Budget de fonctionnement 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	795 504,17	75 128,07	999 714,41	70 984,07	959 907,07	81 128,62
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	196 550,00		192 300,00		182 189,98	
011	Législatif	34 350,00		34 400,00		35 125,93	
0110	Législatif	34 350,00		34 400,00		35 125,93	
0110.3000.00	Jetons de présences de la commission financière	2 000,00		2 000,00		1 850,00	
0110.3000.01	Commission de naturalisation	400,00		400,00		200,00	
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	3 750,00		4 000,00		3 955,00	
0110.3102.00	Frais de publications et imprimés	12 300,00		14 000,00		12 996,80	
0110.3113.00	Achat d'appareil informatique	700,00					
0110.3130.00	Frais de ports	8 200,00		6 500,00		8 830,63	
0110.3132.00	Honoraires organe de révision	7 000,00		7 500,00		7 293,50	
012	Exécutif	162 200,00		157 900,00		147 064,05	
0120	Exécutif	162 200,00		157 900,00		147 064,05	
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	145 000,00		145 000,00		134 240,00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	9 300,00		8 000,00		7 833,80	
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 600,00		1 400,00		1 387,80	
0120.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	1 900,00		3 000,00		3 112,45	
0120.3099.00	Autres charges du Conseil Communal	4 400,00		500,00		490,00	
02	SERVICES GENERAUX	598 954,17	75 128,07	807 414,41	70 984,07	777 717,09	81 128,62
021	Administration des finances et des contributions	11 800,00	16 000,00	12 500,00	13 000,00	8 929,83	15 054,10
0210	Administration des finances et des contributions	11 800,00	16 000,00	12 500,00	13 000,00	8 929,83	15 054,10
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	5 500,00		6 000,00		4 891,44	
0210.3130.01	Frais pmt par cartes de crédit	300,00		300,00		202,59	
0210.3130.02	Frais de poursuites	6 000,00		6 200,00		3 835,80	
0210.4260.00	Remboursement frais de poursuites et rappels		6 000,00		4 000,00		4 858,85
0210.4612.00	Commission de perception impôts de paroisse		10 000,00		9 000,00		10 195,25
022	Services généraux, administration	501 576,42	19 884,00	718 100,00	19 940,00	683 619,28	23 680,05
0220	Services généraux, administration	501 576,42	19 884,00	718 100,00	19 940,00	683 619,28	23 680,05
0220.3010.00	Traitement du personnel administratif	195 000,00		395 000,00		367 910,95	
0220.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie			6 000,00		5 281,40	
0220.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	65 000,00		54 000,00		48 232,40	
0220.3010.09	Remb. salaires et charges sociales (-)					-13 048,50	
0220.3040.00	Allocations familiales part employeur	5 000,00		6 500,00		6 158,15	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	16 500,00		30 600,00		28 392,05	

0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	20 000,00		28 500,00		25 789,20	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 700,00		3 500,00		3 284,45	
0220.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	3 500,00		12 000,00		11 171,50	
0220.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	3 000,00		5 800,00		5 384,40	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2 000,00		2 000,00		1 794,10	
0220.3099.00	Autres charges du personnel	500,00		500,00		257,30	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	11 000,00		13 000,00		12 476,80	
0220.3102.00	Frais de publications et annonces	2 000,00		2 000,00		2 971,45	
0220.3110.00	Achat de machines et mobilier	1 500,00		2 000,00		1 036,35	
0220.3112.00	Equipement de sécurité pour le personnel	3 000,00		3 500,00		3 301,00	
0220.3113.00	Achat d'appareil informatique	5 000,00		5 000,00		3 034,00	
0220.3130.00	Frais de ports	19 000,00		18 000,00		17 638,32	
0220.3130.01	Frais de téléphones	4 740,00		2 700,00		7 435,65	
0220.3130.02	Emoluments de chancellerie	500,00		500,00		304,00	
0220.3130.03	Emoluments pour établissement de cartes d'identité	1 500,00		2 000,00		1 351,10	
0220.3130.04	Cotisations aux associations	11 050,00		9 000,00		9 150,00	
0220.3130.05	Participation DIGI-FR	8 000,00		2 700,00		2 668,00	
0220.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	5 000,00		7 000,00		9 376,35	
0220.3133.00	Hébergement informatique	26 600,00		24 000,00		25 601,90	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses - RC	22 800,00		15 000,00		21 787,90	
0220.3150.00	Entretien machines et mobilier	1 450,00		2 000,00		1 381,50	
0220.3158.00	Maintenance logiciel informatique	18 291,75		10 000,00		12 706,35	
0220.3158.01	Prestations de service, informatique	17 139,00		25 000,00		29 088,55	
0220.3158.02	Maintenance site internet	3 940,40		4 500,00		3 339,50	
0220.3162.00	Leasing photocopieuse administration	2 100,00		2 600,00		2 529,60	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	22 000,00		22 000,00		25 713,85	
0220.3181.00	Pertes sur créances effectives					24,71	
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation, cadeaux	1 000,00		1 000,00			
0220.3320.00	Amortissements planifiés, logiciels	1 765,27					
0220.3601.00	Emoluments perçus pour les nomades			200,00		95,00	
0220.4210.01	Emoluments administratifs		7 000,00		6 000,00		7 240,30
0220.4210.02	Emoluments administratifs établissement cartes identité		1 500,00		2 600,00		2 205,00
0220.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						3 136,45
0220.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		11 384,00		11 340,00		11 098,30
029	Immeubles administratifs	85 577,75	39 244,07	76 814,41	38 044,07	85 167,98	42 394,47
0290	Bâtiment administratif	77 462,75	39 244,07	70 564,41	38 044,07	70 813,98	42 394,47
0290.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	11 000,00		9 000,00		6 556,95	
0290.3040.00	Allocations familiales part employeur	100,00		60,00		37,60	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	600,00		600,00		441,00	

0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	700,00		600,00		446,15	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	100,00		150,00		103,20	
0290.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	100,00		240,00		173,60	
0290.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100,00		100,00		66,95	
0290.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	500,00				242,85	
0290.3120.00	Frais d'électricité, eau	4 100,00		5 500,00		6 776,35	
0290.3120.10	Frais de combustible pour chauffage	4 000,00		5 000,00		9 639,50	
0290.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 480,00		2 500,00		2 495,87	
0290.3144.00	Entretien bâtiments	23 600,00		20 000,00		17 634,80	
0290.3158.00	Contrat de maintenance	3 700,00		3 800,00		3 184,75	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	23 014,41		23 014,41		23 014,41	
0290.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	3 368,34					
0290.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						200,40
0290.4470.00	Location d'appartements		28 800,00		27 600,00		27 750,00
0290.4479.00	Location station Swisscom Route Posieux 4		10 000,00		10 000,00		14 000,00
0290.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		444,07		444,07		444,07
0298	Locaux annexes - patrimoine administratif	8 115,00		6 250,00		14 354,00	
0298.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	6 500,00		5 000,00		3 278,55	
0298.3040.00	Allocations familiales part employeur	150,00				0,45	
0298.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	400,00		340,00		220,25	
0298.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	550,00		340,00		216,00	
0298.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	80,00		80,00		54,00	
0298.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	80,00		140,00		86,80	
0298.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	70,00		50,00		32,15	
0298.3120.00	Frais d'électricité, eau	150,00		150,00		107,80	
0298.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	135,00		150,00		131,25	
0298.3144.00	Entretien bâtiment					10 226,75	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	297 723,85	66 458,69	262 871,82	67 839,69	258 328,27	97 763,09
11	SÉCURITÉ PUBLIQUE	11 279,10		6 000,00		12 855,60	
111	Police	11 279,10		6 000,00		12 855,60	
1110	Police communale	11 279,10		6 000,00		12 855,60	
1110.3130.00	Service de sécurité, surveillance de sites	11 279,10		6 000,00		12 855,60	
14	QUESTIONS JURIDIQUES	100 000,00	3 489,00	92 000,00	3 287,00	75 005,65	2 606,95
140	Service des curatelles	100 000,00	3 489,00	92 000,00	3 287,00	75 005,65	2 606,95
1400	Service des curatelles	100 000,00	3 489,00	92 000,00	3 287,00	75 005,65	2 606,95
1400.3612.00	Service des curatelles - participation au Gibloux	100 000,00		92 000,00		75 005,65	
1400.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		3 489,00		3 287,00		2 606,95
15	SERVICE DU FEU	125 100,15	62 271,00	123 529,25	63 770,00	137 556,60	94 110,90
150	Service du feu	125 100,15	62 271,00	123 529,25	63 770,00	137 556,60	94 110,90

1500	Service du feu	125 100,15	62 271,00	123 529,25	63 770,00	137 556,60	94 110,90
1500.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation					3 168,85	
1500.3040.00	Allocations familiales part employeur					1,80	
1500.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin					213,00	
1500.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension					206,40	
1500.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents					52,15	
1500.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil					83,90	
1500.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie					30,85	
1500.3134.00	Primes d'assurances véhicules					150,75	
1500.3144.00	Entretien local du service du feu					572,95	
1500.3151.00	Entretien véhicules et motopompes					881,65	
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives					1 356,34	
1500.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule					35 794,76	
1500.3612.01	RSS, participation Bataillon Sarine	65 100,15		63 529,25		48 718,90	
1500.3612.02	RSS, versement taxes non-pompiers	60 000,00		60 000,00		46 324,30	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		60 000,00		60 000,00		53 255,55
1500.4260.10	Indemnisation pour le personnel communal au Bataillon Sarine				1 500,00		1 200,00
1500.4470.00	Location des locaux SP						7 665,00
1500.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		2 271,00		2 270,00		1 672,35
1500.4661.40	Produits extraordinaires prod. invest. entrep. publiques						30 318,00
16	DÉFENSE	61 344,60	698,69	41 342,57	782,69	32 910,42	1 045,24
161	Défense militaire	29 895,22	351,69	10 578,04	354,69	8 421,64	350,59
1610	Défense militaire	29 895,22	351,69	10 578,04	354,69	8 421,64	350,59
1610.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	6 500,00		5 000,00		3 207,95	
1610.3040.00	Allocations familiales part employeur	100,00				3,45	
1610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	400,00		340,00		215,55	
1610.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	500,00		340,00		207,55	
1610.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	70,00		90,00		52,90	
1610.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	80,00		140,00		84,90	
1610.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	70,00		50,00		31,30	
1610.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	17 557,18					
1610.3300.40	Amortissements planifiés des tunnels	618,04		618,04		618,04	
1610.3636.00	Contribution à la société de Tir	4 000,00		4 000,00		4 000,00	
1610.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		140,00		143,00		138,90
1610.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		211,69		211,69		211,69
162	Défense civile	31 449,38	347,00	30 764,53	428,00	24 488,78	694,65
1620	Protection civile	24 763,43	207,00	23 078,58	249,00	18 940,93	597,15
1620.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	9 500,00		8 000,00		6 054,10	
1620.3040.00	Allocations familiales part employeur	100,00		10,00		6,00	

1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	600,00		540,00		407,15	
1620.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	750,00		600,00		444,85	
1620.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	100,00		140,00		99,80	
1620.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	150,00		200,00		160,25	
1620.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100,00		80,00		61,80	
1620.3120.00	Frais d'électricité	2 000,00		1 000,00		1 081,05	
1620.3144.00	Entretien locaux	1 000,00		1 000,00		982,95	
1620.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	4 528,23		4 528,23		4 528,23	
1620.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Coûts fonctionnement Pci			6 980,35		5 114,75	
1620.3631.00	Part. aux coûts de fonctionnement de la Pci	5 935,20					
1620.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurance						422,00
1620.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		207,00		249,00		175,15
1621	Etat-major communal de conduite	6 685,95	140,00	7 685,95	179,00	5 547,85	97,50
1621.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 685,95		2 685,95		2 685,95	
1621.3612.00	Participation communale à l'ORCOC	4 000,00		5 000,00		2 861,90	
1621.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		140,00		179,00		97,50
2	FORMATION	4 214 206,42	348 817,96	3 994 258,92	160 214,96	3 890 908,88	153 156,61
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	3 597 609,12	328 894,96	3 374 956,97	139 717,96	3 322 035,63	135 062,91
211	Ecole primaire I (école enfantine)	236 352,80	7 291,00	218 969,85	7 615,00	218 658,30	6 995,10
2110	École enfantine 1H-2H	236 352,80	7 291,00	218 969,85	7 615,00	218 658,30	6 995,10
2110.3010.00	Traitement du personnel administratif	15 000,00					
2110.3040.00	Allocations familiales part employeur	30,00					
2110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	950,00					
2110.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 200,00					
2110.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	80,00					
2110.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	200,00					
2110.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	200,00					
2110.3100.00	Achat de fournitures scolaires	5 050,00		2 050,00			
2110.3100.01	Forfait fournitures ACM et cuisine	2 450,00		1 450,00		1 200,00	
2110.3171.00	Frais de courses scolaires	2 250,00		2 340,00		2 340,00	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	208 942,80		213 129,85		215 118,30	
2110.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		7 291,00		7 615,00		6 995,10
212	École primaire II	1 073 630,85	44 982,00	1 060 923,90	46 062,00	1 042 483,23	43 718,10
2120	École primaire 3H-8H	1 073 630,85	44 982,00	1 060 923,90	46 062,00	1 042 483,23	43 718,10
2120.3010.00	Traitement du personnel administratif	15 000,00					
2120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	900,00					
2120.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 200,00					
2120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	80,00					
2120.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	200,00					

2120.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	200,00					
2120.3100.00	Achat de fournitures scolaires	23 150,00		26 000,00		19 845,15	
2120.3100.01	Forfait fournitures ACM/ACT	2 000,00		3 000,00		3 000,00	
2120.3110.00	Achat de meubles	1 000,00		1 000,00		706,10	
2120.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	12 000,00		5 000,00		2 976,35	
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	10 000,00		10 000,00		11 275,00	
2120.3113.01	Forfait fournitures informatiques	1 500,00		1 500,00		1 000,00	
2120.3130.00	Frais de téléphones	1 200,00		1 300,00		1 600,65	
2120.3130.10	Frais de raccordement internet					1 271,00	
2120.3130.11	Projet artistique participatif			18 500,00			
2120.3137.00	Redevance pour droits d'auteurs	700,00		760,00		703,30	
2120.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	1 500,00		1 500,00		1 674,40	
2120.3158.00	Maintenance informatique	14 200,00		15 000,00		18 173,75	
2120.3160.00	Locations diverses	10 000,00		10 640,00		9 520,00	
2120.3170.00	Frais de réception	6 000,00		7 000,00		5 274,98	
2120.3171.00	Frais de courses scolaires	8 950,00		8 500,00		7 150,00	
2120.3171.10	Camp de neige	31 000,00		25 000,00		25 615,60	
2120.3171.20	Camp vert + camp polysport	26 342,00		25 000,00		33 500,00	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	901 008,85		896 723,90		893 783,30	
2120.3612.00	Participation à l'école libre publique (ELP)	5 500,00		4 500,00		5 013,65	
2120.3612.01	Participation aux autres cercles scolaires					400,00	
2120.4260.00	Part des parents aux frais école libre publique		3 000,00		3 000,00		3 040,05
2120.4260.01	Remboursement de tiers						747,25
2120.4260.10	Part des parents aux repas du camp neige		3 840,00		4 416,00		2 704,00
2120.4260.20	Part des parents aux repas du camp vert + polysport		3 104,00		3 008,00		4 800,00
2120.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		31 438,00		32 038,00		28 826,80
2120.4631.00	Subventions cantonales sur frais scolaires		3 600,00		3 600,00		3 600,00
213	Ecole du cycle d'orientation	1 095 202,00	38 214,00	1 086 325,00	38 812,00	1 018 193,00	35 582,35
2130	Ecole du cycle d'orientation	1 095 202,00	38 214,00	1 086 325,00	38 812,00	1 018 193,00	35 582,35
2130.3612.00	Cycle d'orientation Sarine et Haut-Lac	1 095 202,00		1 086 325,00		1 018 193,00	
2130.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		38 214,00		38 812,00		35 582,35
214	Ecoles de musique	80 720,90		91 043,60		97 933,70	
2140	Conservatoire	80 720,90		91 043,60		97 933,70	
2140.3611.00	Part aux dép. cantonales, Conservatoire	75 520,90		85 843,60		92 733,70	
2140.3636.00	Part à l'école de musique	5 200,00		5 200,00		5 200,00	
217	Bâtiments scolaires	648 267,57	45 907,96	682 084,62	47 228,96	691 161,10	48 767,36
2170	Bâtiments scolaires	648 267,57	45 907,96	682 084,62	47 228,96	691 161,10	48 767,36
2170.3010.00	Traitement du personnel administratif	15 000,00					
2170.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie			70 000,00		63 222,45	

2170.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	40 000,00		40 000,00		37 810,45	
2170.3010.03	Traitement du personnel d'exploitation halle de gym	40 000,00		40 000,00		35 939,30	
2170.3040.00	Allocations familiales part employeur	500,00		500,00		471,60	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	6 500,00		10 000,00		9 215,10	
2170.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7 500,00		9 000,00		8 260,90	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 000,00		2 600,00		2 375,20	
2170.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	1 300,00		4 000,00		3 544,05	
2170.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1 000,00		1 700,00		1 572,60	
2170.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	3 200,00		10 000,00		14 008,85	
2170.3101.10	Achat matériel-produits de conciergerie halle de gym	2 000,00		2 000,00		2 337,01	
2170.3120.00	Frais d'électricité, eau	11 800,00		16 000,00		17 692,45	
2170.3120.10	Frais d'électricité, eau halle de gym	4 400,00		11 000,00		13 682,40	
2170.3130.00	Abonnement pour réseau halle de gym			700,00		534,90	
2170.3130.10	Prestation de tiers - conciergerie temporaire école	80 500,00				14 824,60	
2170.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	9 000,00		8 700,00		9 084,21	
2170.3134.10	Primes d'assurances bâtiments - Halle de gym	3 900,00		3 700,00		4 029,40	
2170.3140.00	Entretien terrain et place de jeux	4 000,00		22 500,00		3 434,55	
2170.3144.00	Entretien bâtiment	21 500,00		31 500,00		38 997,00	
2170.3144.10	Entretien bâtiment halle de gym	16 500,00		10 000,00		18 847,41	
2170.3151.10	Entretien équipements halle de gym	5 000,00		7 500,00		2 620,45	
2170.3158.00	Entretien installations fixes	4 500,00		7 750,00		4 686,10	
2170.3300.40	Amortissements planifiés de l'école	290 877,00		290 877,00		290 877,00	
2170.3300.41	Amortissements planifiés bâtiment halle de gym	11 188,27		11 188,27		11 188,27	
2170.3300.60	Amortissements planifiés biens meubles	2 572,70		11 675,35		11 675,35	
2170.3930.00	Imputation interne - chauffage école	11 936,00		9 462,00		12 408,15	
2170.3930.10	Imputation interne - chauffage + électricité halle de gym	30 989,00		26 334,00		33 256,05	
2170.3940.00	Imputation intérêts de la dette	21 604,60		23 398,00		24 565,30	
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						3 029,55
2170.4470.00	Location garages		5 400,00		3 000,00		1 350,00
2170.4472.00	Part pour locaux services auxiliaires		6 040,00		6 040,00		6 040,00
2170.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		24 012,96		24 012,96		24 012,96
2170.4930.00	Imputation électricité chauf. à distance bâtiment Ecole 15		10 455,00		14 176,00		14 334,85
218	Accueil de jour	266 365,00	192 500,00	44 070,00		60 078,40	
2180	Structures d'accueil extrascolaire	266 365,00	192 500,00	44 070,00		60 078,40	
2180.3010.00	Traitement du personnel administratif	157 000,00					
2180.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie					1 320,40	
2180.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	10 000,00		5 000,00		3 211,40	
2180.3010.10	Traitement pour auxiliaire			3 000,00		3 662,50	
2180.3040.00	Allocations familiales part employeur	1 300,00		10,00		7,55	

2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	11 000,00		530,00		543,60	
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	12 000,00		200,00		236,00	
2180.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 000,00		100,00		123,15	
2180.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	2 000,00		200,00		205,20	
2180.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	2 000,00		30,00		34,10	
2180.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	600,00					
2180.3099.00	Autres charges de personnel	700,00					
2180.3100.00	Matériel de bureau	450,00					
2180.3101.00	Matériel d'exploitation, pédagogique et activités	2 700,00					
2180.3101.01	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	400,00					
2180.3105.00	Achats nourriture, repas, déjeuner et goûter	42 500,00					
2180.3130.00	Frais de téléphone et internet	500,00					
2180.3130.01	Primes d'assurances	1 000,00					
2180.3130.02	Frais de ports	200,00					
2180.3130.10	Prestation de tiers - conciergerie temporaire AES	15 600,00		15 000,00		12 457,25	
2180.3158.00	Maintenance et logiciels informatique	5 000,00					
2180.3612.00	Participation à l'AES			20 000,00		38 277,25	
2180.3612.01	Dons et cotisations	415,00					
2180.4260.00	Participation des parents aux unités		140 000,00				
2180.4260.01	Participation des parents aux repas		40 000,00				
2180.4631.00	Subventions cantonales		8 500,00				
2180.4634.00	Subventions privées		4 000,00				
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	197 070,00		191 540,00		193 527,90	
2190	Direction et administration des écoles	7 070,00		6 540,00		6 097,40	
2190.3000.00	Jetons de présence Conseil des parents	1 600,00		1 500,00		950,00	
2190.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	5 000,00		4 500,00		4 600,00	
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	300,00		300,00		309,25	
2190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	60,00		120,00		116,25	
2190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	60,00		120,00		121,90	
2190.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	50,00					
2195	Transports scolaires	190 000,00		185 000,00		187 430,50	
2195.3130.00	Transports scolaires	190 000,00		185 000,00		187 430,50	
22	ÉCOLES SPÉCIALISÉES	571 597,30	19 923,00	574 301,95	20 497,00	528 016,85	18 093,70
220	Écoles spécialisées	571 597,30	19 923,00	574 301,95	20 497,00	528 016,85	18 093,70
2200	Écoles spécialisées	571 597,30	19 923,00	574 301,95	20 497,00	528 016,85	18 093,70
2200.3611.00	Participation services auxiliaires privés	19 811,05		20 140,25		19 187,85	
2200.3612.00	Services auxiliaires - participation au Gibloux	126 000,00		154 000,00		127 643,05	
2200.3631.00	Part aux dép. cantonales, Ecoles spéc. pers. handic. inad.	425 186,25		399 561,70		380 652,45	
2200.3631.01	Part aux classes de développement	600,00		600,00		533,50	

2200.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		19 923,00		20 497,00		18 093,70
23	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	45 000,00		45 000,00		40 856,40	
230	Formation professionnelle initiale	45 000,00		45 000,00		40 856,40	
2300	Formation professionnelle initiale	45 000,00		45 000,00		40 856,40	
2300.3611.00	Part aux dépenses cantonales, SFP	45 000,00		45 000,00		40 856,40	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	366 272,22	13 124,65	394 742,22	12 917,65	307 700,15	12 633,05
32	CULTURE, AUTRES	110 110,00	2 633,00	127 130,00	2 516,00	106 813,95	1 884,80
321	Bibliothèques et littérature	62 000,00	2 163,00	57 000,00	2 036,00	60 503,60	1 423,10
3210	Bbliothèque publique	62 000,00	2 163,00	57 000,00	2 036,00	60 503,60	1 423,10
3210.3612.00	Bibliothèque régionale - participation au Gibloux	62 000,00		57 000,00		60 503,60	
3210.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		2 163,00		2 036,00		1 423,10
322	Musique et théâtre	21 940,00		23 440,00		22 940,00	
3220	Musique et chorale	21 940,00		23 440,00		22 940,00	
3220.3636.00	Dons aux sociétés locales à but culturel	21 940,00		23 440,00		22 940,00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	26 170,00	470,00	46 690,00	480,00	23 370,35	461,70
3290	Culture, non mentionné ailleurs	26 170,00	470,00	46 690,00	480,00	23 370,35	461,70
3290.3170.00	Frais de réception, Fête nationale	5 700,00		5 000,00		6 825,50	
3290.3170.10	Foire de Hauterive (FR)			20 000,00			
3290.3612.00	Service de la culture - participation au Gibloux	13 470,00		13 440,00		13 259,00	
3290.3612.10	Participation à l'ornement de l'Autel Fête-Dieu			250,00			
3290.3636.00	Dons divers	7 000,00		8 000,00		3 285,85	
3290.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		470,00		480,00		461,70
34	SPORT ET LOISIRS	256 162,22	10 491,65	267 612,22	10 401,65	200 886,20	10 748,25
341	Sport	127 347,40	1 758,65	156 077,40	1 758,65	108 883,33	1 758,65
3410	Sport	40 450,00		41 270,00		29 270,35	
3410.3010.00	Traitement du personnel administratif	3 000,00					
3410.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	21 000,00		23 000,00		15 758,55	
3410.3040.00	Allocations familiales part employeur	150,00		270,00		171,10	
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	1 500,00		1 500,00		1 060,10	
3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2 000,00		2 000,00		1 340,55	
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	250,00		400,00		256,45	
3410.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	300,00		600,00		417,35	
3410.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	250,00		250,00		166,25	
3410.3143.00	Entretien Parcours-Vita	3 000,00		3 500,00			
3410.3160.00	Loyers de locaux, salle de sport Grangeneuve			250,00			
3410.3161.00	Location pumptrack mobile					1 000,00	
3410.3612.00	Dons divers spéciaux	1 000,00		1 500,00		1 100,00	
3410.3636.00	Dons aux sociétés locales sportives	8 000,00		8 000,00		8 000,00	
3411	Terrain de football + vestiaire	86 897,40	1 758,65	114 807,40	1 758,65	76 369,98	1 758,65

3411.3010.00	Traitement du personnel administratif	3 000,00					
3411.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	29 000,00		27 000,00		23 086,85	
3411.3040.00	Allocations familiales part employeur	250,00		430,00		316,40	
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	2 000,00		1 800,00		1 542,30	
3411.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2 500,00		2 000,00		1 691,90	
3411.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	350,00		450,00		381,30	
3411.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	400,00		700,00		607,85	
3411.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	350,00		280,00		242,30	
3411.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements			29 900,00			
3411.3120.00	Frais d'électricité, eau	6 200,00		7 000,00		6 033,05	
3411.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	700,00		700,00		683,39	
3411.3140.00	Entretien terrain	19 000,00		25 000,00		25 142,85	
3411.3144.00	Entretien vestiaire	8 600,00		5 000,00		2 094,39	
3411.3300.40	Amortissements planifiés - vestiaires - Rte Aéroport 11b	12 315,86		12 315,86		12 315,86	
3411.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 231,54		2 231,54		2 231,54	
3411.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		1 758,65		1 758,65		1 758,65
3412	Terrain d'inline hockey					3 243,00	
3412.3140.00	Entretien terrain skater					3 243,00	
342	Loisirs	128 814,82	8 733,00	111 534,82	8 643,00	92 002,87	8 989,60
3420	Loisirs	104 250,00	2 733,00	79 560,00	2 643,00	71 599,15	3 133,35
3420.3010.00	Traitement du personnel administratif	3 000,00					
3420.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	37 000,00		21 000,00		20 144,40	
3420.3040.00	Allocations familiales part employeur	250,00		250,00		210,90	
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	2 600,00		1 300,00		1 264,80	
3420.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2 000,00		1 300,00		1 210,30	
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	450,00		340,00		332,10	
3420.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	500,00		500,00		498,10	
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	450,00		170,00		165,15	
3420.3143.00	Entretien réseau sentier pédestre					917,60	
3420.3149.00	Entretien char communal	4 000,00		2 000,00		247,75	
3420.3170.01	Frais de réception, repas de Noël des Aînés	17 000,00		18 000,00		16 528,80	
3420.3612.00	Ludothèque régionale - participation au Gibloux	9 000,00		9 000,00		8 878,75	
3420.3612.01	Midnight sport - participation au Gibloux	12 000,00		9 000,00		8 076,50	
3420.3612.02	FriTime Piccolo et Gymblue	3 000,00		3 700,00			
3420.3636.00	Don à la commission d'animation jeunesse (CAJH)	8 000,00		8 000,00		8 000,00	
3420.3636.01	Contributions à la plateforme "le memento.ch"	5 000,00		5 000,00		5 124,00	
3420.4240.00	Location du char communal		2 000,00		2 000,00		2 070,00
3420.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						472,85
3420.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		733,00		643,00		590,50

3421	Cabane forestière du Bois Cornard	24 564,82	6 000,00	31 974,82	6 000,00	20 403,72	5 856,25
3421.3000.00	Indemnités pour entretien	2 500,00		2 500,00		2 500,00	
3421.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	12 000,00		12 000,00		8 333,65	
3421.3040.00	Allocations familiales part employeur	80,00		180,00		107,80	
3421.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	700,00		800,00		560,55	
3421.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 000,00		1 000,00		717,10	
3421.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	200,00		200,00		137,40	
3421.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	150,00		300,00		220,70	
3421.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	120,00		130,00		86,35	
3421.3120.00	Frais d'électricité et eau	450,00		500,00		342,50	
3421.3144.00	Entretien bâtiments	5 000,00		12 000,00		5 032,85	
3421.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	2 364,82		2 364,82		2 364,82	
3421.4472.00	Location à des tiers		6 000,00		6 000,00		5 856,25
4	SANTÉ	1 310 492,35	91 345,00	1 269 714,30	50 971,00	1 250 263,78	42 345,25
41	HÔPITAUX, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	822 765,65	28 708,00	849 087,85	30 336,00	815 610,90	24 252,75
411	Hôpitaux	17 115,30	597,00	11 025,85	394,00	11 992,70	368,15
4110	Hôpitaux	17 115,30	597,00	11 025,85	394,00	11 992,70	368,15
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	17 115,30		11 025,85		11 992,70	
4110.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		597,00		394,00		368,15
412	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	805 650,35	28 111,00	838 062,00	29 942,00	803 618,20	23 884,60
4120	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	805 650,35	28 111,00	838 062,00	29 942,00	803 618,20	23 884,60
4120.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Homes médicalisés district	307 791,70		314 248,40		326 957,55	
4120.3631.00	Part. subvention frais accompagnement personnes âgées	497 858,65		523 813,60		476 660,65	
4120.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		28 111,00		29 942,00		23 884,60
42	SOINS AMBULATOIRES	413 570,70	14 325,00	410 626,45	14 635,00	381 835,08	13 213,55
421	Soins ambulatoires	380 229,00	13 162,00	374 097,10	13 330,00	359 848,18	12 463,85
4210	Soins ambulatoires	380 229,00	13 162,00	374 097,10	13 330,00	359 848,18	12 463,85
4210.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Soins dom. et aide fam.	167 058,50		182 256,90		173 635,25	
4210.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, indem. forfait. région.	181 824,80		164 133,55		159 744,00	
4210.3612.02	Réseau Santé de la Sarine, Passepartout Sarine	1 969,60		2 003,30		1 505,75	
4210.3612.03	Réseau Santé de la Sarine, Organe coordination	15 376,10		14 492,75		13 539,10	
4210.3612.04	Part au serv. communal transp. personne mobilité réduite	3 000,00		1 000,00		1 285,68	
4210.3612.05	Part au service de puériculture	11 000,00		10 210,60		10 138,40	
4210.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		13 162,00		13 330,00		12 463,85
422	Services de sauvetage	33 341,70	1 163,00	36 529,35	1 305,00	21 986,90	749,70
4220	Services de sauvetage	33 341,70	1 163,00	36 529,35	1 305,00	21 986,90	749,70
4220.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Ambulances	33 341,70		36 529,35		21 986,90	

4220.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		1 163,00		1 305,00		749,70
43	PRÉVENTION	10 000,00	6 000,00	9 000,00	6 000,00	10 971,35	4 878,95
433	Service médical des écoles	10 000,00	6 000,00	9 000,00	6 000,00	10 971,35	4 878,95
4330	Service médical des écoles	10 000,00	6 000,00	9 000,00	6 000,00	10 971,35	4 878,95
4330.3136.00	Honoraires pour visites médicales scolaires					1 900,00	
4330.3181.00	Pertes sur créances effectives					177,90	
4330.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Service dentaire cantonal	10 000,00		9 000,00		8 893,45	
4330.4300.00	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		6 000,00		6 000,00		4 878,95
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	64 156,00	42 312,00	1 000,00		41 846,45	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	64 156,00	42 312,00	1 000,00		41 846,45	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	64 156,00	42 312,00	1 000,00		41 846,45	
4900.3109.00	Fournitures matériel de désinfection			1 000,00			
4900.3132.00	Frais de mandat externe					10 118,45	
4900.3160.00	Location cabinet médical	64 156,00				31 728,00	
4900.4480.00	Location part cabinet médical		42 312,00				
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 853 091,85	57 206,00	1 453 019,30	52 630,00	1 379 092,05	39 300,25
52	INVALIDITÉ	895 766,75	27 964,00	788 179,30	28 160,00	758 209,40	17 386,70
522	Prestations complémentaires AI	94 330,45					
5220	Prestations complémentaires AI	94 330,45					
5220.3631.00	Participation des communes au financement des PC-AI	94 330,45					
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	801 436,30	27 964,00	788 179,30	28 160,00	758 209,40	17 386,70
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	801 436,30	27 964,00	788 179,30	28 160,00	758 209,40	17 386,70
5230.3631.00	Part aux dép. cantonales, Institutions spécial. et handic.	801 436,30		788 179,30		758 209,40	
5230.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		27 964,00		28 160,00		17 386,70
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS	132 793,50	2 200,00	2 000,00	2 200,00	2 281,40	2 280,90
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	2 000,00	2 200,00	2 000,00	2 200,00	2 281,40	2 280,90
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS	2 000,00	2 200,00	2 000,00	2 200,00	2 281,40	2 280,90
5310.3637.00	Cotisation personnelle prise en charge par commune	2 000,00		2 000,00		2 281,40	
5310.4611.00	Rétribution Agence AVS		2 200,00		2 200,00		2 280,90
532	Prestations complémentaires AVS	130 793,50					
5320	Prestations complémentaires AVS	130 793,50					
5320.3631.00	Subventions aux cantons et aux concordats	130 793,50					
54	FAMILLE ET JEUNESSE	322 535,20	9 875,00	254 165,55	7 848,00	209 917,65	5 990,30
541	Allocations familiales	16 316,50	569,00	15 946,85	570,00	14 335,70	484,15
5410	Allocations familiales	16 316,50	569,00	15 946,85	570,00	14 335,70	484,15
5410.3631.00	Part financement AF pour personnes sans activité lucrative	16 316,50		15 946,85		14 335,70	
5410.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		569,00		570,00		484,15
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	17 718,70	618,00	17 718,70	633,00	15 513,15	634,45
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	17 718,70	618,00	17 718,70	633,00	15 513,15	634,45

5430.3631.00	Part avances sur contributions d'entretien non récupérées	17 718,70		17 718,70		15 513,15	
5430.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		618,00		633,00		634,45
545	Prestations aux familles	288 500,00	8 688,00	220 500,00	6 645,00	180 068,80	4 871,70
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	288 500,00	8 688,00	220 500,00	6 645,00	180 068,80	4 871,70
5451.3612.00	Crèches - participation au Gibloux	249 000,00		186 000,00		139 991,90	
5451.3636.00	Subventions pour accueils familiaux de jour	35 000,00		30 000,00		35 916,90	
5451.3636.01	Subventions pour école maternelle "Jardin Câlin"	4 500,00		4 500,00		4 160,00	
5451.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		8 688,00		6 645,00		4 871,70
55	CHÔMAGE	53 243,00	1 858,00	49 710,00	1 776,00	49 709,50	1 763,45
559	Chômage, non mentionné ailleurs	53 243,00	1 858,00	49 710,00	1 776,00	49 709,50	1 763,45
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	53 243,00	1 858,00	49 710,00	1 776,00	49 709,50	1 763,45
5590.3631.00	Part aux Fonds cantonal de l'emploi	53 243,00		49 710,00		49 709,50	
5590.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		1 858,00		1 776,00		1 763,45
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	448 753,40	15 309,00	358 964,45	12 646,00	358 974,10	11 878,90
572	Aide matérielle	432 753,40	15 100,00	347 684,15	12 422,00	346 603,55	11 677,30
5720	Aide matérielle	432 753,40	15 100,00	347 684,15	12 422,00	346 603,55	11 677,30
5720.3612.00	Service social du Gibloux - participation au Gibloux	393 000,00		323 000,00		342 401,35	
5720.3631.00	Part aux dép. cantonales, SaSoc serv. sociaux spéc.	20 200,00		20 843,15		19 494,30	
5720.3632.00	Part aux dép. SaSoc aide mat. & MIS	19 553,40		3 841,00		-15 292,10	
5720.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		15 100,00		12 422,00		11 677,30
579	Assistance, non mentionné ailleurs	16 000,00	209,00	11 280,30	224,00	12 370,55	201,60
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	16 000,00	209,00	11 280,30	224,00	12 370,55	201,60
5790.3130.00	Programme Senior +	10 000,00		5 000,00		6 013,50	
5790.3631.00	Part aux dép. cantonales, Aide aux victimes d'infraction	6 000,00		6 280,30		6 357,05	
5790.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		209,00		224,00		201,60
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1 149 636,83	48 812,25	1 027 125,44	54 218,25	965 954,28	55 878,03
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	869 208,83	17 609,25	776 556,44	20 409,25	751 843,58	23 990,83
615	Routes communales	651 257,90	10 609,25	586 797,81	10 409,25	559 945,71	12 996,40
6150	Routes communales	639 802,03	8 609,25	574 741,94	8 409,25	547 502,74	11 162,85
6150.3010.00	Traitement du personnel administratif	30 000,00					
6150.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	164 000,00		165 000,00		148 456,75	
6150.3040.00	Allocations familiales part employeur	1 400,00		1 400,00		1 117,45	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	12 000,00		11 000,00		9 819,00	
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	16 000,00		14 500,00		12 302,35	
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2 000,00		2 600,00		2 391,55	
6150.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	2 500,00		4 300,00		3 868,20	
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	2 000,00		1 700,00		1 526,90	
6150.3101.00	Achat de matériel et fournitures	3 800,00		3 000,00		4 608,90	
6150.3101.01	Achat de carburant pour machines	2 300,00		2 500,00		1 444,30	

6150.3101.02	Fournitures matériel pour rues et numéros bâtiments	1 000,00		1 500,00		421,55	
6150.3101.10	Installation et entret. équip. pour chiens	2 500,00		2 500,00		6 049,30	
6150.3101.20	Achat de sel pour protection hivernale	40 500,00		45 000,00		30 098,85	
6150.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	4 000,00		4 000,00			
6150.3120.00	Frais d'électricité, éclairage public	6 500,00		8 000,00		8 963,60	
6150.3130.00	Sous-traitance service hivernal	45 000,00		35 000,00		45 247,65	
6150.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	7 500,00		7 500,00		5 584,95	
6150.3141.00	Entretien routes et chemins	170 000,00		150 000,00		155 029,60	
6150.3141.10	Entretien éclairage public	16 000,00		15 000,00		10 733,05	
6150.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	6 000,00		6 000,00		5 263,80	
6150.3300.10	Amortissements planifiés des routes	101 721,43		88 647,56		88 647,56	
6150.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles			1 998,38		1 998,38	
6150.3940.00	Imputation intérêts de la dette	3 080,60		3 596,00		3 929,05	
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						2 453,60
6150.4260.01	Refacturation aux privés plaque numérotation bâtiments		200,00				100,00
6150.4614.00	Indemnité des entreprises publiques						200,00
6150.4660.00	Amortissements des produits d'invest. Confédération		2 082,35		2 082,35		2 082,35
6150.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		3 301,90		3 301,90		3 301,90
6150.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		3 025,00		3 025,00		3 025,00
6155	Places de stationnement	11 455,87	2 000,00	12 055,87	2 000,00	12 442,97	1 833,55
6155.3120.00	Frais d'électricité, borne de recharge	900,00		1 500,00		1 887,10	
6155.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	10 555,87		10 555,87		10 555,87	
6155.4240.00	Vente électricité borne de recharge		2 000,00		2 000,00		1 833,55
619	Routes, non mentionné ailleurs	217 950,93	7 000,00	189 758,63	10 000,00	191 897,87	10 994,43
6190	Bâtiment édilitaire	167 992,93	7 000,00	140 148,63	10 000,00	156 463,92	10 994,43
6190.3010.00	Traitement du personnel administratif	3 500,00					
6190.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	14 000,00		12 000,00		14 601,05	
6190.3040.00	Allocations familiales part employeur	120,00		120,00		140,95	
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 200,00		750,00		950,60	
6190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	850,00		850,00		1 007,90	
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	200,00		200,00		239,60	
6190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	250,00		300,00		374,35	
6190.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	200,00		120,00		149,65	
6190.3101.00	Achat de matériel et produits d'entretien	1 000,00		1 000,00		874,30	
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	4 500,00		1 000,00		5 653,00	
6190.3120.00	Frais d'électricité, eau	4 000,00		3 600,00		4 360,28	
6190.3130.00	Frais de téléphones et de télécommunications	720,00		1 000,00		1 674,50	
6190.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 550,00		2 400,00		2 572,01	
6190.3144.00	Entretien bâtiments	20 000,00		5 000,00		4 497,40	

6190.3158.00	Contrat de maintenance	4 450,00		3 700,00		4 405,05	
6190.3300.40	Amortissements planifiés bâtiment édilitaire	66 616,25		66 616,25		66 616,25	
6190.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	27 978,38		27 978,38		31 490,23	
6190.3940.00	Imputation intérêts de la dette	15 858,30		13 514,00		16 856,80	
6190.4250.00	Ventes d'énergie installation solaire photovoltaïque		7 000,00		10 000,00		10 994,43
6191	Locaux édilitaires annexes	1 400,00		1 360,00		885,65	
6191.3120.00	Frais d'électricité, eau	300,00		300,00		280,45	
6191.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	600,00		560,00		605,20	
6191.3144.00	Entretien bâtiments	500,00		500,00			
6192	Véhicules Service technique	48 558,00		48 250,00		34 548,30	
6192.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules	8 000,00		14 000,00		6 456,05	
6192.3134.00	Primes d'assurances véhicules	5 910,00		5 900,00		6 194,85	
6192.3137.00	Impôts sur les véhicules et vignettes	3 958,00		3 300,00		3 763,15	
6192.3151.00	Entretien véhicules	25 640,00		20 000,00		13 084,25	
6192.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	5 050,00		5 050,00		5 050,00	
62	TRANSPORTS PUBLICS	280 428,00	20 203,00	250 569,00	22 309,00	214 110,70	20 677,20
621	Infrastructure de transports publics	24 764,00	864,00	24 535,00	877,00	23 735,00	802,15
6210	Infrastructure de transports publics	24 764,00	864,00	24 535,00	877,00	23 735,00	802,15
6210.3610.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire			24 535,00		23 735,00	
6210.3611.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire	24 764,00					
6210.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		864,00		877,00		802,15
622	Trafic régional et d'agglomération	244 664,00	7 839,00	214 034,00	6 932,00	177 948,00	5 692,10
6220	Trafic régional et d'agglomération	244 664,00	7 839,00	214 034,00	6 932,00	177 948,00	5 692,10
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	219 387,00		194 034,00		156 481,00	
6220.3632.00	Part aux dépenses ARS - mobilité	5 277,00					
6220.3637.00	Part aux abonnements de transports	20 000,00		20 000,00		21 467,00	
6220.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		7 839,00		6 932,00		5 692,10
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	11 000,00	11 500,00	12 000,00	14 500,00	12 427,70	14 182,95
6290	Cartes journalières CFF	11 000,00	11 500,00	12 000,00	14 500,00	12 427,70	14 182,95
6290.3109.00	Achats cartes journalières CFF	11 000,00		12 000,00		12 427,70	
6290.4250.00	Ventes cartes journalières CFF		11 000,00		14 000,00		13 681,00
6290.4614.00	Commission s/vente carte journalière CFF		500,00		500,00		501,95
63	TRAFIC, AUTRES		11 000,00		11 500,00		11 210,00
632	Aviation		11 000,00		11 500,00		11 210,00
6320	Aviation		11 000,00		11 500,00		11 210,00
6320.4210.00	Taxes d'atterrissage		11 000,00		11 500,00		11 210,00
7	PROTECTION	1 902 666,75	1 661 784,47	1 554 411,16	1 299 205,05	1 632 519,21	1 428 455,66
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	541 144,93	541 144,93	332 250,06	242 589,33	310 960,73	310 960,73
710	Approvisionnement en eau	541 144,93	541 144,93	332 250,06	242 589,33	310 960,73	310 960,73

7101	Approvisionnement communal en eau	541 144,93	541 144,93	332 250,06	242 589,33	310 960,73	310 960,73
7101.3000.00	Jetons de présences de la commission des eaux	500,00		500,00		200,00	
7101.3010.00	Traitement du personnel administratif	29 000,00					
7101.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	25 000,00		20 000,00		23 281,90	
7101.3040.00	Allocations familiales part employeur	700,00		250,00		388,30	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	3 500,00		1 400,00		1 606,20	
7101.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4 000,00		1 000,00		1 123,55	
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	500,00		300,00		353,35	
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	700,00		550,00		632,90	
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	600,00		200,00		243,05	
7101.3105.00	Achat de l'eau	153 000,00		255 000,00		227 866,60	
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	10 889,65		10 000,00		10 270,50	
7101.3111.01	Achat de compteurs d'eau	16 000,00		1 000,00			
7101.3120.00	Frais d'électricité	57 700,00					
7101.3130.00	Frais de téléphone et abonnement télé-alarme	2 950,00		450,00		516,45	
7101.3130.01	Frais d'analyses	5 000,00					
7101.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	15 000,00		10 000,00		12 013,45	
7101.3134.00	Primes d'assurances choses	6 430,00		800,00		739,95	
7101.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	200,00		400,00		229,40	
7101.3143.00	Entretien des installations	149 150,00		25 000,00		25 767,90	
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives					137,90	
7101.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	5 400,06		5 400,06		5 400,06	
7101.3510.00	Attribution au financement spécial maintien valeur	54 925,22				189,27	
7101.4240.00	Location des compteurs		20 000,00		17 000,00		20 318,75
7101.4240.02	Vente d'eau		421 100,00		220 000,00		223 017,20
7101.4240.03	Produits divers		93 000,00				
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						7 504,05
7101.4510.01	Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte						54 531,40
7101.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		243,36		243,36		243,36
7101.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		6 801,57		5 345,97		5 345,97
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	859 106,09	832 866,74	733 474,99	777 661,88	841 977,94	841 977,94
720	Traitement des eaux usées	859 106,09	832 866,74	733 474,99	777 661,88	841 977,94	841 977,94
7201	Traitement communal des eaux usées	832 866,74	832 866,74	733 474,99	777 661,88	841 977,94	841 977,94
7201.3010.00	Traitement du personnel administratif	25 000,00					
7201.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	12 000,00		12 000,00		9 752,95	
7201.3040.00	Allocations familiales part employeur	600,00		200,00		144,95	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	2 500,00		800,00		655,55	
7201.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	3 000,00		800,00		616,75	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	300,00		200,00		160,55	

7201.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	500,00		200,00		258,50	
7201.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	450,00		120,00		100,55	
7201.3100.00	Matériel de bureau	150,00		250,00		139,95	
7201.3101.00	Achat de matériel et fournitures	6 000,00		5 000,00		3 579,35	
7201.3101.01	Achat de produits chimiques	12 000,00		12 000,00		16 208,38	
7201.3120.00	Frais d'électricité et chauffage	27 500,00		23 000,00		26 299,55	
7201.3120.01	Frais d'électricité, station de pompage	1 730,00		2 500,00		2 518,20	
7201.3130.00	Frais de traitement des boues par des tiers	56 000,00		62 000,00		49 106,13	
7201.3130.01	Frais d'analyses	8 400,00		10 000,00		10 039,75	
7201.3130.20	Prestations de services de tiers	1 600,00		1 600,00		1 584,00	
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	12 000,00		15 000,00		16 569,25	
7201.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 150,00		2 200,00		2 113,59	
7201.3134.01	Primes d'assurances choses	13 600,00		13 500,00		13 532,60	
7201.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	22 000,00		22 000,00		23 040,75	
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	36 500,00		12 000,00		1 819,85	
7201.3143.01	Elimination des matières dans fosses	2 500,00		4 000,00		8 989,65	
7201.3143.02	Entretien des canalisations, curage	20 000,00		20 000,00		5 089,60	
7201.3144.00	Entretien du bâtiment	700,00		3 500,00		482,30	
7201.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	12 000,00		12 000,00		4 483,40	
7201.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil	66 625,86		66 625,86		66 625,86	
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	4 256,13		4 256,13		4 256,13	
7201.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles			6 000,00			
7201.3510.00	Attribution au financement spécial maintien valeur	350 487,95		260 000,00		279 910,70	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte			34 000,00		162 276,15	
7201.3610.00	Part aux dépenses Taxe et financem. micropolluants	25 000,00		25 000,00		23 633,25	
7201.3612.00	Part à Villars-sur-Glâne, STEP convention pour frais expl.			3 000,00		2 616,35	
7201.3612.01	Part à Villars-sur-Glâne, STEP - mandat technique	100 000,00		96 000,00		101 376,20	
7201.3841.00	Charges financières comptables extraordinaires	4 000,00					
7201.3940.00	Imputation intérêts de la dette	3 316,80		3 723,00		3 997,20	
7201.4240.00	Taxes d'utilisation		280 000,00		470 000,00		282 854,80
7201.4240.10	Taxes de base		200 000,00				197 495,95
7201.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						6 653,10
7201.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		872,00		893,00		808,55
7201.4614.10	Indemnité part d'utilisation STEP, Agroscope		30 000,00		27 660,00		35 949,45
7201.4614.11	Indemnité part d'utilisation STEP, SAIDEF		10 000,00		10 500,00		10 371,45
7201.4614.12	Indemnité part d'utilisation STEP, IAG		110 000,00		79 620,00		106 694,15
7201.4614.13	Indemnité part d'utilisation STEP, Abbaye		3 000,00		3 150,00		3 106,85
7201.4614.14	Indemnité part d'utilisation STEP, Ville Fribourg		40 000,00		30 350,00		40 749,70
7201.4660.20	Amortissements des produits d'invest. communes		15 232,87		15 232,87		15 232,87

7201.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		63,76		63,76		63,76
7201.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		400,00		400,00		400,00
7201.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		143 298,11		139 792,25		141 597,31
7206	Station d'épuration intercommunale VSG	26 239,35					
7206.3612.00	ASEV, répartition intercommunale frais d'exploitation	1 598,50					
7206.3612.01	ASEV, répartition intercommunale investissement	24 640,85					
73	GESTION DES DÉCHETS	361 432,17	245 420,80	334 711,92	240 000,00	351 499,22	223 118,66
730	Gestion des déchets	361 432,17	245 420,80	334 711,92	240 000,00	351 499,22	223 118,66
7301	Gestion communale des déchets	361 432,17	245 420,80	334 711,92	240 000,00	351 499,22	223 118,66
7301.3010.00	Traitement du personnel administratif	8 500,00					
7301.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	17 000,00		24 000,00		21 353,75	
7301.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	28 000,00		27 900,00		28 055,40	
7301.3040.00	Allocations familiales part employeur	300,00		300,00		275,65	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	3 500,00		2 900,00		2 672,65	
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2 000,00		2 000,00		1 754,05	
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	500,00		1 000,00		1 077,30	
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	700,00		1 000,00		1 052,65	
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	600,00		300,00		227,60	
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	500,00		1 000,00			
7301.3101.00	Achat de matériel et fournitures	1 000,00		2 500,00		1 119,95	
7301.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	1 500,00		1 000,00			
7301.3112.00	Achat de vêtements et équipements du personnel	500,00		1 000,00			
7301.3130.00	Frais de transport et de ramassage ordures ménagères	44 500,00		35 000,00		42 578,40	
7301.3130.01	Frais d'élimination des ordures ménagères	35 000,00		35 000,00		29 470,70	
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets recyclés	54 300,00		40 000,00		53 498,35	
7301.3130.03	Frais d'élimination des déchets verts	35 500,00		30 000,00		39 420,75	
7301.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	100,00		100,00		97,55	
7301.3137.00	Taxe forfaitaire TVA					427,72	
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	3 420,00		3 000,00		2 777,70	
7301.3158.00	Abonnement prestations service	19 780,00		18 000,00		18 464,05	
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives					1 290,23	
7301.3300.40	Amortissements planifiés infrastructure déchetterie	94 903,63		94 903,63		94 903,63	
7301.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	1 399,34		2 297,29		2 297,29	
7301.3940.00	Imputation intérêts de la dette	7 929,20		11 511,00		8 683,85	
7301.4240.00	Taxes de base		155 000,00		145 000,00		137 329,25
7301.4240.10	Taxes exploitation		85 000,00		70 000,00		68 968,26
7301.4250.00	Valorisation des déchets		9 450,00		20 000,00		9 679,80
7301.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		-7 929,20				2 971,35
7301.4309.00	Autres revenus d'exploitation		900,00		2 000,00		920,00

7301.4309.01	Autres revenus d'exploitation		3 000,00		3 000,00		3 250,00
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	17 815,10		56 000,00		7 130,25	5 083,44
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	17 815,10		56 000,00		7 130,25	5 083,44
7690	Énergie	17 815,10		55 000,00		7 130,25	5 083,44
7690.3000.00	Jetons de présences de la commission de l'énergie	1 600,00		2 500,00		1 850,00	
7690.3130.00	Abonnement application Enercoach	500,00		500,00		486,45	
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	2 500,00		2 000,00		805,50	
7690.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	3 215,10					
7690.3637.00	Subventions versées aux privés pour actions énergie	10 000,00		50 000,00		3 988,30	
7690.4630.00	Subventions fédérales						5 083,44
7691	Assainissement de sites pollués			1 000,00			
7691.3132.00	Etude investigation ancienne décharges EC/PO			1 000,00			
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	43 329,46	7 000,00	32 789,46	8 500,00	33 340,12	10 373,30
771	Cimetières, crématoires	43 329,46	7 000,00	32 789,46	8 500,00	33 340,12	10 373,30
7710	Cimetières communaux	43 329,46	7 000,00	32 789,46	8 500,00	33 340,12	10 373,30
7710.3000.00	Indemnités pour le personnel d'entretien	4 000,00		5 000,00		4 000,00	
7710.3010.00	Traitement du personnel administratif	4 000,00					
7710.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	18 000,00		8 000,00		7 418,25	
7710.3040.00	Allocations familiales part employeur	200,00		100,00		67,55	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 600,00		540,00		472,00	
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 800,00		650,00		511,10	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	300,00		280,00		216,80	
7710.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	320,00		200,00		186,10	
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	300,00		80,00		70,80	
7710.3101.00	Frais pour columbarium et jardin du souvenir	4 000,00		4 000,00		11 341,26	
7710.3120.00	Eau cimetière + chauffage chapelle ardente	800,00		1 000,00		767,00	
7710.3140.00	Frais d'aménagements place	1 070,00		6 000,00		1 349,80	
7710.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages génie civil	4 488,94		4 488,94		4 488,94	
7710.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	2 450,52		2 450,52		2 450,52	
7710.4240.00	Taxes d'entrée		2 000,00		3 000,00		3 200,00
7710.4240.01	Taxes de désaffectation		1 000,00		1 500,00		1 350,00
7710.4260.00	Remboursement de tiers urnes et plaquettes		4 000,00		4 000,00		5 823,30
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	79 839,00	35 352,00	65 184,73	30 453,84	87 610,95	36 941,59
790	Aménagement du territoire	79 839,00	35 352,00	65 184,73	30 453,84	87 610,95	36 941,59
7900	Aménagement du territoire	74 496,00	35 166,00	65 184,73	30 453,84	87 610,95	36 941,59
7900.3000.00	Jetons de présences de la commission d'aménagement	1 140,00		2 500,00		1 218,90	
7900.3010.00	Traitement du personnel administratif	3 500,00					
7900.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	40 000,00		2 500,00		1 774,65	
7900.3040.00	Allocations familiales part employeur	100,00				2,65	

7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	3 000,00		180,00		201,45	
7900.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	5 000,00		150,00		112,70	
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	500,00		40,00		29,30	
7900.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	550,00		70,00		79,25	
7900.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	450,00				17,10	
7900.3102.00	Frais de publications	500,00		500,00		300,55	
7900.3130.00	Emoluments cantonaux pour permis construire	4 000,00		5 000,00		3 745,00	
7900.3130.01	Prestations de services de tiers	1 000,00		400,00		185,55	
7900.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10 000,00		10 000,00		12 111,60	
7900.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles			34 108,54		34 955,85	
7900.3612.00	Participation au Plan directeur régional			9 736,19		8 824,40	
7900.3632.00	Part aux dépenses ARS - environnement	4 756,00				24 052,00	
7900.4210.00	Autorisations de construire		35 000,00		30 000,00		25 535,00
7900.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						10 731,70
7900.4260.01	Refacturation aux privés cadastration des bâtiments						264,00
7900.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		166,00		348,00		305,05
7900.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés				105,84		105,84
7906	Groupement régional d'aménagement	5 343,00	186,00				
7906.3632.00	Part aux dépenses ARS - aménagement	5 343,00					
7906.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		186,00				
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	192 575,76	130 025,50	190 204,76	116 718,50	191 956,86	125 284,05
82	SYLVICULTURE	27 480,00		22 950,00		18 388,50	797,50
820	Sylviculture	27 480,00		22 950,00		18 388,50	797,50
8200	Forêts	27 480,00		22 950,00		18 388,50	797,50
8200.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	5 500,00		5 000,00		4 205,15	
8200.3040.00	Allocations familiales part employeur	50,00				30,20	
8200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	340,00		340,00		282,85	
8200.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	400,00		400,00		319,90	
8200.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	60,00		80,00		67,55	
8200.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	70,00		130,00		111,30	
8200.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	60,00				42,65	
8200.3101.00	Achat de matériel et fournitures			500,00			
8200.3101.01	Achat de sapins de Noël	5 000,00		5 000,00		4 328,70	
8200.3141.00	Entretien routes et chemins	5 500,00		1 000,00		750,00	
8200.3170.00	Frais de réception	500,00		500,00		250,20	
8200.3612.00	Part au plan de gestion Petite Sarine	8 000,00		8 000,00		8 000,00	
8200.3635.00	Participation à la corporation Forêts-Sarine	2 000,00		2 000,00			
8200.4631.00	Subventions cantonales						797,50
84	TOURISME	30 862,00	1 077,00	28 437,00	1 016,00	13 334,00	463,00

840	Tourisme	30 862,00	1 077,00	28 437,00	1 016,00	13 334,00	463,00
8406	Tourisme régional	30 862,00	1 077,00	28 437,00	1 016,00	13 334,00	463,00
8406.3631.00	Contribution à Fribourg Tourisme et Région			20 337,00		5 330,00	
8406.3632.00	Part aux dépenses ARS - tourisme	22 780,00					
8406.3636.00	Contribution à la Société des remontées mécaniques La Berra	8 082,00		8 100,00		8 004,00	
8406.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		1 077,00		1 016,00		463,00
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE	134 233,76	128 948,50	138 817,76	115 702,50	160 234,36	124 023,55
879	Énergie, non mentionné ailleurs	134 233,76	128 948,50	138 817,76	115 702,50	160 234,36	124 023,55
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux	134 233,76	128 948,50	138 817,76	115 702,50	160 234,36	124 023,55
8791.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	8 000,00		5 000,00		7 128,10	
8791.3040.00	Allocations familiales part employeur	60,00		60,00		81,70	
8791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	500,00		340,00		479,60	
8791.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	600,00		430,00		494,00	
8791.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	80,00		80,00		117,40	
8791.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	100,00		140,00		188,90	
8791.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	80,00		50,00		72,40	
8791.3120.00	Frais de combustible pour chauffage	70 000,00		70 000,00		69 865,70	
8791.3130.00	Prestations de services de tiers	120,00		120,00		120,00	
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	9 000,00		15 000,00		33 788,55	
8791.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	5 700,00		5 000,00		5 189,10	
8791.3300.40	Amortissements planifiés - chauffage à distance	18 859,80		18 859,80		18 859,80	
8791.3300.60	Amortissements planifiés - changement chaudière à bois	13 817,96		13 817,96		13 817,96	
8791.3930.00	Imputation interne - électricité pour local chaufferie	7 316,00		9 920,00		10 031,15	
8791.4240.00	Vente d'énergie à des tiers		85 000,00		80 000,00		78 500,55
8791.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		4 162,50		4 162,50		4 162,50
8791.4930.00	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		39 786,00		31 540,00		41 360,50
9	FINANCES ET IMPÔTS	315 117,17	9 856 027,05	374 380,95	9 668 561,70	321 641,04	10 077 603,32
91	IMPÔTS	33 000,00	8 409 659,00	87 000,00	8 193 693,00	35 741,42	8 421 253,78
910	Impôts	33 000,00	8 409 659,00	87 000,00	8 193 693,00	35 741,42	8 421 253,78
9100	Impôts communaux ordinaires	33 000,00	7 122 659,00	87 000,00	6 961 493,00	35 741,42	7 044 678,48
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives			60 000,00		49,07	
9100.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	30 000,00		25 000,00		30 908,70	
9100.3601.00	Impôts perçus pour les nomades	3 000,00		2 000,00		4 783,65	
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques		5 650 000,00		5 800 000,00		5 588 997,00
9100.4000.10	Impôts sur revenu personnes physiques - années précédentes		255 000,00				63 448,35
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		100 000,00		100 000,00		92 097,40
9100.4000.60	Imputation forfaitaire impôts sur revenu pers. physiques		500,00				-484,80
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques		420 000,00		380 000,00		511 825,20
9100.4001.10	Impôts sur fortune personnes physiques - années précédentes		60 000,00				-61 046,55

9100.4002.00	Impôts à la source		150 000,00		150 000,00		149 421,88
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales		340 000,00		400 000,00		328 364,80
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice personnes morales - années précédentes		-700,00				115 322,60
9100.4011.00	Impôts sur capital personnes morales		40 000,00		45 000,00		24 292,00
9100.4011.10	Impôts sur capital personnes morales - années précédentes		15 000,00				21 138,65
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts						925,00
9100.4029.10	Correction du croire débiteurs années antérieures						112 943,00
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels		4 000,00		1 500,00		1 404,45
9100.4401.00	Intérêts moratoires sur bordereaux impôts		35 000,00		35 000,00		36 777,50
9100.4611.00	Compensation cant. de base - Réforme fiscale		53 859,00		49 993,00		59 252,00
9101	Impôts communaux spéciaux		1 287 000,00		1 232 200,00		1 376 575,30
9101.4021.00	Contribution immobilière		835 000,00		780 000,00		802 669,00
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		220 000,00		220 000,00		288 572,00
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		220 000,00		220 000,00		249 697,90
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations						23 333,90
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs				200,00		
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		12 000,00		12 000,00		12 302,50
92	CONVENTIONS FISCALES		70 000,00		70 000,00		70 000,00
920	Conventions fiscales		70 000,00		70 000,00		70 000,00
9200	Conventions fiscales		70 000,00		70 000,00		70 000,00
9200.4469.00	Autres revenus sur convention fiscale		70 000,00		70 000,00		70 000,00
93	PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE		447 422,00		480 494,00		499 459,00
930	Péréquation financière intercommunale		447 422,00		480 494,00		499 459,00
9300	Péréquation financière intercommunale		447 422,00		480 494,00		499 459,00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		127 789,00		135 224,00		136 910,00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		319 633,00		345 270,00		362 549,00
95	PARTS AUX RECETTES, AUTRES	5 440,47	217 618,65	5 076,95	203 077,60	5 009,60	200 385,40
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	5 440,47	217 618,65	5 076,95	203 077,60	5 009,60	200 385,40
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	5 440,47	217 618,65	5 076,95	203 077,60	5 009,60	200 385,40
9500.3130.00	Frais de perception des impôts par le canton	5 440,47		5 076,95		5 009,60	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		217 618,65		203 077,60		200 385,40
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	276 676,70	300 818,30	282 304,00	310 788,00	280 890,02	301 320,46
961	Intérêts	84 908,10	106 688,10	91 688,00	113 368,00	100 201,29	122 681,06
9610	Intérêts	84 908,10	106 688,10	91 688,00	113 368,00	100 201,29	122 681,06
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	81 908,10		90 688,00		96 831,90	
9610.3499.00	Intérêts négatifs sur compte trésorerie	3 000,00		1 000,00		3 369,39	
9610.4401.00	Intérêts des comptes courants		3 000,00		900,00		3 442,15
9610.4402.00	Intérêts sur placement		21 780,00		21 780,00		22 407,01
9610.4940.00	Imputation interne - intérêts		81 908,10		90 688,00		96 831,90

963	Immeubles du patrimoine financier	191 768,60	194 130,20	190 616,00	197 420,00	180 688,73	178 639,40
9630	Route de Fribourg 77, Posieux	99 138,60	122 713,20	90 126,00	123 000,00	86 473,65	108 522,40
9630.3010.00	Traitement du personnel administratif	10 000,00					
9630.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	9 000,00		7 500,00		7 279,70	
9630.3040.00	Allocations familiales part employeur	300,00		40,00		39,30	
9630.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 200,00		500,00		489,50	
9630.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 500,00		500,00		516,50	
9630.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	150,00		120,00		119,30	
9630.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	250,00		200,00		192,90	
9630.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	250,00		80,00		76,20	
9630.3169.00	Location places de parc à des tiers pour Rte Fribourg 77	3 000,00		3 000,00		3 000,00	
9630.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	40 710,00		38 500,00		27 277,50	
9630.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	1 000,00		1 000,00		421,30	
9630.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	3 250,00		3 000,00		3 053,55	
9630.3439.00	Frais d'électricité, eau	1 200,00		2 000,00		2 650,05	
9630.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	5 000,00		5 000,00		10 147,65	
9630.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	3 200,00		3 500,00		3 230,45	
9630.3439.20	Honoraires d'ingénieurs			1 500,00		810,75	
9630.3940.00	Imputation intérêts de la dette	19 128,60		23 686,00		27 169,00	
9630.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						707,00
9630.4430.00	Location d'appartements du patrimoine financier		63 913,20		66 000,00		68 363,50
9630.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		58 800,00		57 000,00		39 451,90
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens	91 630,00	44 000,00	99 490,00	47 000,00	94 215,08	42 700,00
9631.3010.00	Traitement du personnel administratif	10 000,00					
9631.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	17 000,00		15 000,00		15 634,10	
9631.3040.00	Allocations familiales part employeur	300,00		40,00		38,50	
9631.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 700,00		1 000,00		1 051,60	
9631.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2 000,00		1 200,00		1 207,20	
9631.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	240,00		240,00		245,95	
9631.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	350,00		400,00		414,50	
9631.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	300,00		150,00		166,00	
9631.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	25 900,00		20 000,00		12 809,65	
9631.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	1 200,00		1 500,00		289,55	
9631.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	5 900,00		5 000,00		5 583,45	
9631.3439.00	Frais d'électricité	1 350,00		28 000,00		30 365,25	
9631.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	10 000,00		10 000,00		10 300,50	
9631.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	4 400,00		4 200,00		4 478,13	
9631.3439.20	Honoraires d'ingénieurs			1 500,00			
9631.3940.00	Imputation intérêts de la dette	10 990,00		11 260,00		11 630,70	

9631.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		42 000,00		42 000,00		42 000,00
9631.4432.00	Location de salles du patrimoine financier		2 000,00		5 000,00		700,00
9639	Terrains du patrimoine financier	1 000,00	27 417,00	1 000,00	27 420,00		27 417,00
9639.3430.00	Entretien parchets communaux	1 000,00		1 000,00			
9639.4430.00	Location parchets communaux		27 417,00		27 420,00		27 417,00
97	REDISTRIBUTIONS		600,00		600,00		624,55
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		600,00		600,00		624,55
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		600,00		600,00		624,55
9710.4699.00	Redistribution taxe CO2		600,00		600,00		624,55
99	POSTES NON VENTILABLES		409 909,10		409 909,10		584 560,13
990	Postes non ventilables		409 909,10		409 909,10		584 560,13
9900	Postes non ventilables		409 909,10		409 909,10		584 560,13
9900.4861.00	Dissolution réserve Caisse prév. pers. État Fribourg						174 651,03
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409 909,10		409 909,10		409 909,10

Récapitulatif du budget de fonctionnement 2026

0	ADMINISTRATION GENERALE	795 504,17	75 128,07	999 714,41	70 984,07	959 907,07	81 128,62
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	297 723,85	66 458,69	262 871,82	67 839,69	258 328,27	97 763,09
2	FORMATION	4 214 206,42	348 817,96	3 994 258,92	160 214,96	3 890 908,88	153 156,61
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	366 272,22	13 124,65	394 742,22	12 917,65	307 700,15	12 633,05
4	SANTÉ	1 310 492,35	91 345,00	1 269 714,30	50 971,00	1 250 263,78	42 345,25
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 853 091,85	57 206,00	1 453 019,30	52 630,00	1 379 092,05	39 300,25
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1 149 636,83	48 812,25	1 027 125,44	54 218,25	965 954,28	55 878,03
7	PROTECTION	1 902 666,75	1 661 784,47	1 554 411,16	1 299 205,05	1 632 519,21	1 428 455,66
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	192 575,76	130 025,50	190 204,76	116 718,50	191 956,86	125 284,05
9	FINANCES ET IMPÔTS	315 117,17	9 856 027,05	374 380,95	9 668 561,70	321 641,04	10 077 603,32
	TOTALISATION	12 397 287,37	12 348 729,64	11 520 443,28	11 554 260,87	11 158 271,59	12 113 547,93
	Résultat		48 557,73	33 817,59		955 276,34	

Commentaires des comptes de fonctionnement 2026

Compte	Désignation/Détail budget	Budget
0290.3144.00	Entretien bâtiments	
	Groupe E, contrat adoucisseur d'eau (arrondi)	100,00
	Moulin Neuf, sel pour adoucisseur d'eau en poudre (arrondi)	100,00
	Eric Baechler, ramonage chauffage à pellet	400,00
	Divers entretiens	2 500,00
	Changement de la moquette	15 000,00
	Déplacement compactus	5 500,00
2200.3631.00	Part aux dép. cantonales, Ecoles spéc. pers. handic. inad.	
	SESAM, Répartition des charges pour le financement des institutions de pédagogie spécialisée - Ecoles spécialisées	425 186,25
3420.3612.02	FriTime Piccolo et Gymblue	
	Commune de Gibloux, budget 2026	3 000,00
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	
	SPS, nouveau financement des soins	17 115,30
4210.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Indemn. forfait. région.	
	Réseau Santé de la Sarine, HMS	8 439,85
	Réseau Santé de la Sarine, Commission des indemnités forfaitaires	173 384,95
4220.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Ambulances	
	Réseau Santé de la Sarine, SAS	33 341,70
5220.3631.00	Participation des communes au financement des PC-AI	
	ECAS, participation au financement des prestations complémentaires AI	94 330,45
5320.3631.00	Subventions aux cantons et aux concordats	
	ECAS, participation au financement des prestations complémentaire AVS	130 793,50
5451.3612.00	Crèches - participation au Gibloux	
	Commune de Gibloux, budget 2026	249 000,00
5720.3612.00	Service social du Gibloux - participation au Gibloux	
	Commune de Gibloux, budget 2026, assistance	156 000,00
	Commune de Gibloux, budget 2026, aide matérielle nomades	78 000,00
	Commune de Gibloux, budget 2026, frais personnel et admini.	159 000,00
5720.3632.00	Part aux dép. SaSoc aide mat. & MIS	
	SASoc, Frais de formation et système d'information électronique	-23 446,60
	Commune de Gibloux, budget 2026	43 000,00
6150.3141.00	Entretien routes et chemins	
	Fissures	30 000,00
	Marquage	5 000,00
	Balayage	10 000,00
	Epareuse	10 000,00
	Fournitures diverses	5 000,00
	Taconnage, enrobé 100 m²	35 000,00
	Carrefour Tioleyre, enrobé 220 m²	20 000,00
	Carrefour Tronc Bourlo, remplacement des trafiblocs	10 000,00
	Route du Moulin Neuf, réfection enrobé 250 m²	25 000,00
	Zones 30 km/h	15 000,00
	Abri bus administration	5 000,00
6190.3144.00	Entretien bâtiments	
	Secu-r, serrures électriques	2 500,00
	ATN, analyse légionelle eau chaude édilité	500,00
	Carrelage, réparation de divers joints	1 000,00
	Système de fermeture du soliveau	5 000,00

	Nettoyage des panneaux solaires	3 000,00
	Moustiquaires	3 500,00
	Armoires à clef vestiaires (2x)	4 500,00
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	
	SMO, Participation des communes aux indemnités d'exploitation octroyées par le canton au titre de trafic régional	219 387,00
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	
	Estimation basée sur 2025	12 000,00
	STAP Pré-Neuf, révision la pompe	8 500,00
	Pont racleur	16 000,00
7201.3143.02	Entretien des canalisations, curage	
	Curage canalisations et rinçage	20 000,00
8200.3141.00	Entretien routes et chemins	
	Estimation basée sur 2024	1 000,00
	Commune de Neyruz, copeaux supplémentaires pour terminer la passerelle	2 500,00
	Commune de Neyruz, inauguration du sentier pédestre	2 000,00
8406.3632.00	Part aux dépenses ARS - tourisme	
	ARS, coûts "Tourisme" 2026 arrondi	22 780,00
9630.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	
	CFI, cotisation	170,00
	Chubb Sicli, contrôle extincteurs (arrondi)	140,00
	Eric Baechler, ramonage chauffage central (arrondi)	300,00
	Sablage, réparation et peinture façade Sud	25 000,00
	Etanchéité terrasse	7 000,00
	Goudronnage places du magasin en noir verni	5 000,00
	Etude Groupe E pour raccordement au CAD	100,00
	Divers entretien (électricité..)	3 000,00
9631.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	
	Culligan, contrat entretien	500,00
	Trans-auto, vidange et nettoyage séparateur et curage	1 000,00
	Phonique à la salle à manger	5 400,00
	Nettoyage conduits ventilation	4 500,00
	Etanchéité autour du monobloc	3 000,00
	Plan de fermeture des salles	8 500,00
	Divers pour entretien	3 000,00

Budget de fonctionnement par nature 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	12 397 287,37		11 520 443,28		11 158 271,59	
30	Charges de personnel	1 579 580,00		1 412 560,00		1 283 822,05	
300	Autorités et commissions	162 490,00		165 900,00		150 963,90	
3000	Indemnités pour entretien	162 490,00		165 900,00		150 963,90	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 179 500,00		1 031 400,00		936 674,35	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 179 500,00		1 031 400,00		936 674,35	
304	Allocations	12 140,00		10 720,00		9 820,00	
3040	Alloc. pour enfants et allocations de formation	12 140,00		10 720,00		9 820,00	
305	Cotisations patronales	216 750,00		200 540,00		183 822,40	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	85 290,00		76 400,00		70 899,50	
3052	Cotisations patronales à la Caisse de pension	89 050,00		68 360,00		60 732,90	
3053	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11 950,00		14 710,00		13 774,80	
3054	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil.	17 210,00		29 630,00		27 848,10	
3055	Cotis. patronales ass. Indemn. journ. maladie	13 250,00		11 440,00		10 567,10	
309	Autres charges de personnel	8 700,00		4 000,00		2 541,40	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	3 100,00		3 000,00		1 794,10	
3099	Autres charges de personnel	5 600,00		1 000,00		747,30	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 382 811,37		2 130 996,95		2 056 720,06	
310	Charges de matériel et de marchandises	361 450,00		440 750,00		396 344,60	
3100	Matériel de bureau	44 250,00		45 750,00		36 661,90	
3101	Achat de matériel et fournitures	95 900,00		110 500,00		103 119,60	
3102	Frais d'impressions et reproduction	14 800,00		16 500,00		16 268,80	
3105	Achat de l'eau	195 500,00		255 000,00		227 866,60	
3109	Achats cartes journalières CFF	11 000,00		13 000,00		12 427,70	
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	72 089,65		75 900,00		39 252,30	
3110	Achat de meubles	2 500,00		3 000,00		1 742,45	
3111	Achat d'appareils, machines et équipements	48 889,65		51 900,00		18 899,85	

3112	Achat vêtements et équipements du personnel	3 500,00		4 500,00		3 301,00	
3113	Achat d'appareil informatique	17 200,00		16 500,00		15 309,00	
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	202 530,00		156 050,00		170 296,98	
3120	Frais d'électricité	202 530,00		156 050,00		170 296,98	
313	Prestations de service et honoraires	857 912,57		713 216,95		769 736,60	
3130	Prestations de tiers diverses	675 099,57		546 546,95		575 978,81	
3132	Honoraires pour mandats externes divers	59 000,00		60 000,00		73 873,05	
3133	Charges pour l'informatique, hébergement	26 600,00		24 000,00		25 601,90	
3134	Primes d'assurances bâtiments	70 355,00		56 210,00		64 218,52	
3136	Honoraires pour visites médicales					1 900,00	
3137	Impôts sur les véhicules	26 858,00		26 460,00		28 164,32	
314	Gros entretien et entretien courant	540 540,00		392 500,00		378 450,25	
3140	Entretien terrain	24 070,00		53 500,00		33 170,20	
3141	Entretien routes et chemins	191 500,00		166 000,00		166 512,65	
3143	Entretien infrastructures et places aménagées	214 570,00		67 500,00		45 362,30	
3144	Entretien bâtiment	106 400,00		103 500,00		133 157,35	
3149	Entretien autre immobilisations corporelles	4 000,00		2 000,00		247,75	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	148 291,15		141 750,00		128 626,65	
3150	Entretien meubles	1 450,00		2 000,00		1 381,50	
3151	Entretien appareils, machines et équipements	55 840,00		52 000,00		33 197,05	
3158	Contrat de maintenance	91 001,15		87 750,00		94 048,10	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	79 256,00		16 490,00		47 777,60	
3160	Location piscine	74 156,00		10 890,00		41 248,00	
3161	Location bien meuble					1 000,00	
3162	Leasing photocopieuse	2 100,00		2 600,00		2 529,60	
3169	Location à des tiers	3 000,00		3 000,00		3 000,00	
317	Dédommagements	119 742,00		133 340,00		123 198,93	
3170	Frais de déplacements et autres frais	51 200,00		72 500,00		54 593,33	
3171	Camps et courses scolaires	68 542,00		60 840,00		68 605,60	
318	Réévaluations sur créances			60 000,00		3 036,15	
3181	Pertes sur créances effectives			60 000,00		3 036,15	
319	Diverses charges d'exploitation	1 000,00		1 000,00			
3199	Autres charges d'exploitation, cadeaux	1 000,00		1 000,00			
33	Amortissement du patrimoine administratif	802 426,88		815 554,64		849 708,56	

330	Amortissements immobilisations corporelles PA	769 468,13		745 469,34		781 264,10	
3300	Amortissements planifiés des bâtiments	769 468,13		745 469,34		745 469,34	
3301	Perte extraordinaire					35 794,76	
332	Amortiss. immobilisations incorporelles PA	32 958,75		70 085,30		68 444,46	
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	32 958,75		70 085,30		68 444,46	
34	Charges financières	219 018,10		242 388,00		242 527,77	
340	Charges d'intérêts	81 908,10		90 688,00		96 831,90	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	81 908,10		90 688,00		96 831,90	
343	Charges pour bien-fonds PF	104 110,00		125 700,00		111 417,78	
3430	Entretien terrains du patrimoine financier	67 610,00		59 500,00		40 087,15	
3431	Achat matériel & fournitures pour bâtiments patrimoine fin.	11 350,00		10 500,00		9 347,85	
3439	Autres charges du patrimoine financier	25 150,00		55 700,00		61 982,78	
349	Diverses charges financières	33 000,00		26 000,00		34 278,09	
3499	Autres charges financières	33 000,00		26 000,00		34 278,09	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	405 413,17		294 000,00		442 376,12	
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	405 413,17		294 000,00		442 376,12	
3510	Attribution au financement spécial	405 413,17		294 000,00		442 376,12	
36	Charges de transferts	6 871 888,75		6 488 539,69		6 130 589,78	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	3 000,00		2 200,00		4 878,65	
3601	Emoluments perçus pour les nomades	3 000,00		2 200,00		4 878,65	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	4 600 838,80		4 461 268,09		4 257 788,08	
3610	Participation aux dépenses fédérales	25 000,00		49 535,00		47 368,25	
3611	Participation aux dépenses cantonales	1 521 549,90		1 481 877,80		1 444 161,45	
3612	Participation à une collaboration intercommunale	3 054 288,90		2 929 855,29		2 766 258,38	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2 268 049,95		2 025 071,60		1 867 923,05	
3631	Subventions aux cantons	2 069 618,55		1 842 990,60		1 726 795,70	
3632	Subventions aux associations intercommunales	57 709,40		3 841,00		8 759,90	
3635	Subventions aux entreprises privées	2 000,00		2 000,00			
3636	Subventions organisations à but non lucratif	106 722,00		104 240,00		104 630,75	
3637	Subventions aux ménages privés	32 000,00		72 000,00		27 736,70	
38	Charges extraordinaires	4 000,00					

384	Charges financières extraordinaires	4 000,00				
3841	Charges financières comptables extraordin.	4 000,00				
39	Imputations internes	132 149,10		136 404,00		152 527,25
393	Frais administratifs et d'exploitation	50 241,00		45 716,00		55 695,35
3930	Imputation interne - chauffage école	50 241,00		45 716,00		55 695,35
394	Intérêts et charges financières théoriques	81 908,10		90 688,00		96 831,90
3940	Imputation intérêts de la dette	81 908,10		90 688,00		96 831,90
4	REVENUS		12 348 729,64		11 554 260,87	12 113 547,93
40	Revenus fiscaux		8 316 800,00		8 107 200,00	8 323 819,83
400	Impôts directs personnes physiques		6 635 500,00		6 430 000,00	6 344 258,48
4000	Impôts sur revenu personnes physiques		6 005 500,00		5 900 000,00	5 744 057,95
4001	Impôts sur fortune personnes physiques		480 000,00		380 000,00	450 778,65
4002	Impôts à la source		150 000,00		150 000,00	149 421,88
401	Impôts directs personnes morales		394 300,00		445 000,00	489 118,05
4010	Impôts sur bénéfice personnes morales		339 300,00		400 000,00	443 687,40
4011	Impôts sur capital personnes morales		55 000,00		45 000,00	45 430,65
402	Autres impôts directs		1 275 000,00		1 220 200,00	1 478 140,80
4021	Contribution immobilière		835 000,00		780 000,00	802 669,00
4022	Impôt sur les gains immobiliers et plus-values		220 000,00		220 000,00	288 572,00
4023	Impôts sur les mutations		220 000,00		220 000,00	249 697,90
4024	Impôt sur les successions et donations					23 333,90
4025	Impôt sur les appareils et distributeurs				200,00	
4029	Récupération de pertes sur créances d'impôts					113 868,00
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		12 000,00		12 000,00	12 302,50
4033	Impôt sur les chiens		12 000,00		12 000,00	12 302,50
42	Taxes et redevances		1 684 264,80		1 186 024,00	1 213 963,34
420	Taxes de compensation		60 000,00		60 000,00	53 255,55
4200	Taxes non-pompiers		60 000,00		60 000,00	53 255,55
421	Emoluments pour actes administratifs		54 500,00		50 100,00	46 190,30
4210	Emoluments administratifs divers		54 500,00		50 100,00	46 190,30
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		1 346 100,00		1 010 500,00	1 016 938,31
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		1 346 100,00		1 010 500,00	1 016 938,31
425	Recettes sur ventes		27 450,00		44 000,00	34 355,23
4250	Ventes		27 450,00		44 000,00	34 355,23
426	Remboursements		196 214,80		21 424,00	63 223,95
4260	Remboursements et participations de tiers		196 214,80		21 424,00	63 223,95
43	Revenus divers		9 900,00		11 000,00	9 048,95

430	Revenus d'exploitation divers		9 900,00		11 000,00		9 048,95
4300	Particip. des parents aux soins dentaires scol.		6 000,00		6 000,00		4 878,95
4309	Autres revenus d'exploitation		3 900,00		5 000,00		4 170,00
44	Revenus financiers		422 462,20		377 740,00		373 220,31
440	Revenus des intérêts		59 780,00		57 680,00		62 626,66
4401	Intérêts des comptes courants		38 000,00		35 900,00		40 219,65
4402	Intérêts sur placement		21 780,00		21 780,00		22 407,01
443	Produits immeubles du PF		194 130,20		197 420,00		177 932,40
4430	Location d'appart. du patrimoine financier		192 130,20		192 420,00		177 232,40
4432	Location de salles du patrimoine financier		2 000,00		5 000,00		700,00
446	Revenus financiers d'entreprises publiques		70 000,00		70 000,00		70 000,00
4469	Autres revenus sur convention fiscale		70 000,00		70 000,00		70 000,00
447	Produits des immeubles du PA		56 240,00		52 640,00		62 661,25
4470	Location d'appartements		34 200,00		30 600,00		36 765,00
4472	Location à des tiers		12 040,00		12 040,00		11 896,25
4479	Location d'emplacements à des tiers		10 000,00		10 000,00		14 000,00
448	Revenus immeubles loués		42 312,00				
4480	Loyers des immeubles loués		42 312,00				
45	Prélèv. sur fonds et financements spéciaux						54 531,40
451	Prélèv. sur fonds et FS comme capital propre						54 531,40
4510	Prélèv. sur financem. spécial équilibre du cpte						54 531,40
46	Revenus de transferts		1 373 244,44		1 325 983,77		1 401 876,72
460	Parts à des revenus de tiers		217 618,65		203 077,60		200 385,40
4601	Part à l'impôt cant. sur les véhicules à moteur		217 618,65		203 077,60		200 385,40
461	Dédommagements de collectivités locales		486 465,00		438 029,00		459 620,60
4611	Remboursements du canton		282 965,00		277 249,00		251 851,80
4612	Remb. de collectivités publiques locales		10 000,00		9 000,00		10 195,25
4614	Dédommagements des entreprises publiques		193 500,00		151 780,00		197 573,55
462	Péréquation financière intercommunale		447 422,00		480 494,00		499 459,00
4621	Attribution de la péréquation des besoins		127 789,00		135 224,00		136 910,00
4622	Attribution de la péréquation des ressources		319 633,00		345 270,00		362 549,00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		16 100,00		3 600,00		9 480,94
4630	Subventions fédérales						5 083,44
4631	Subventions cantonales		12 100,00		3 600,00		4 397,50

4634	Subventions de l'ECAB		4 000,00				
466	Amortissement des subventions d'investissements		205 038,79		200 183,17		232 306,23
4660	Amortissements des produits d'investissements		205 038,79		200 183,17		201 988,23
4661	Produit extraordinaire produits investissements						30 318,00
469	Autres revenus de transferts		600,00		600,00		624,55
4699	Redistribution taxe CO2		600,00		600,00		624,55
48	Revenus extraordinaires		409 909,10		409 909,10		584 560,13
486	Parts aux revenus extraordinaires						174 651,03
4861	Dissolution réserve Caisse prév. pers. État Fribourg						174 651,03
489	Prélèvements sur le capital propre		409 909,10		409 909,10		409 909,10
4895	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409 909,10		409 909,10		409 909,10
49	Imputations internes		132 149,10		136 404,00		152 527,25
493	Frais administratifs et d'exploitation		50 241,00		45 716,00		55 695,35
4930	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		50 241,00		45 716,00		55 695,35
494	Intérêts et charges financières théoriques		81 908,10		90 688,00		96 831,90
4940	Imputation interne - intérêts		81 908,10		90 688,00		96 831,90
3	CHARGES	12 397 287,37		11 520 443,28		11 158 271,59	
4	REVENUS		12 348 729,64		11 554 260,87		12 113 547,93
	TOTALISATION	12 397 287,37	12 348 729,64	11 520 443,28	11 554 260,87	11 158 271,59	12 113 547,93
	Résultat		48 557,73	33 817,59		955 276,34	

Budget des investissements 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE					197 534,25	
02	SERVICES GENERAUX					197 534,25	
022	Services généraux, administration					163 850,85	
0220	Services généraux, administration					163 850,85	
0220.5200.00	Infrastructure réseaux, applications métiers, serveur					83 013,60	
0220.5200.10	Déploiement réseau optique commun édilité, admin, école					44 131,85	
0220.5200.60	Application métier Greensite solution SIG Cloud					36 705,40	
029	Immeubles administratifs					33 683,40	
0290	Bâtiment administratif					33 683,40	
0290.5060.00	Bâtiments, remplacement des luminaires par LED					33 683,40	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					7 504,65	
16	DÉFENSE					7 504,65	
161	Défense militaire					7 504,65	
1610	Défense militaire					7 504,65	
1610.5290.00	Etude assainissement des buttes de tir					7 504,65	
2	FORMATION					134 260,55	
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE					134 260,55	
217	Bâtiments scolaires					134 260,55	
2170	Bâtiments scolaires					134 260,55	
2170.5000.01	Réfection terrain basket + foot, place jeu à l'école					87 759,65	
2170.5040.20	Ecole, rénovation des façades Rte Ecole 14					22 500,90	
2170.5290.00	Audit énergétique rte Ecole 15					24 000,00	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS					38 821,25	
34	SPORT ET LOISIRS					38 821,25	
342	Loisirs					38 821,25	
3420	Loisirs					38 821,25	
3420.5010.00	Rénovation passerelle Chemin de Neyruz					3 502,60	
3420.5090.00	Crédit étude faisabilité place centre du village					650,00	
3420.5090.01	Crédit d'étude 2ème phase place centre du village					34 668,65	
4	SANTÉ					135 560,19	
49	Santé publique, non mentionné ailleurs					135 560,19	

490	Santé publique, non mentionné ailleurs					135 560,19	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs					135 560,19	
4900.5450.00	I. Tudor, prêt selon contrat 14.11.2024					67 780,09	
4900.5450.01	A. Gremaud, prêt selon contrat 14.11.2024					67 780,10	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	165 000,00		645 000,00		273 959,10	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	165 000,00		645 000,00		273 959,10	
615	Routes communales	165 000,00		645 000,00		273 959,10	
6150	Routes communales	165 000,00		645 000,00		273 959,10	
6150.5010.01	Routes communales - réfection	105 000,00					
6150.5010.20	Assainissement éclairage public					261 477,30	
6150.5030.00	Création d'un trottoir - rte de Magnedens			600 000,00			
6150.5030.01	Abri de bus - rte de Magnedens			45 000,00			
6150.5090.00	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens					12 481,80	
6150.5090.01	Crédit étude projet route Amélioration Foncière	60 000,00					
7	PROTECTION			335 000,00		262 232,09	78 910,00
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU			268 000,00		39 357,15	36 389,95
710	Approvisionnement en eau			268 000,00		39 357,15	36 389,95
7101	Approvisionnement communal en eau			268 000,00		39 357,15	36 389,95
7101.5060.00	Remplacement compteurs d'eau pour lecture à distance					39 357,15	
7101.5290.00	CEFREN - achat eau 200 litres/minutes			268 000,00			
7101.6370.00	Taxe de raccordement						36 389,95
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES			35 000,00		156 370,15	42 520,05
720	Traitement des eaux usées			35 000,00		156 370,15	42 520,05
7201	Traitement communal des eaux usées			35 000,00		21 763,00	42 520,05
7201.5032.13	Assainissement collecteur EU-EC Rte de l'Aérodrome			35 000,00			
7201.5032.21	Mise en séparatif EU-EC, Vy de Villard - la Pala					21 763,00	
7201.6370.00	Taxe de raccordement						42 520,05
7206	Station d'épuration intercommunale VSG					134 607,15	
7206.5090.00	Crédit d'étude extension et renouvellement STEP VSG					18 807,15	
7206.5520.00	Participation capital social ASEV					115 800,00	
74	AMENAGEMENTS			32 000,00			
741	Corrections de cours d'eau			32 000,00			
7410	Corrections de cours d'eau			32 000,00			
7410.5090.00	Crédit d'étude arrangement les berges de la Sarine			32 000,00			
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT					52 636,89	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement					52 636,89	

7690	Énergie					13 720,89	
7690.5290.00	Crédit d'étude du potentiel photovoltaïque bâtiments + CECB+					13 720,89	
7691	Assainissement de sites pollués					38 916,00	
7691.5290.00	Pra Novy					38 916,00	
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					13 867,90	
790	Aménagement du territoire					13 867,90	
7900	Aménagement du territoire					13 867,90	
7900.5290.00	Révision du PAL					6 399,95	
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod					7 467,95	
9	FINANCES ET IMPÔTS					131 620,55	1 102 582,63
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE					52 710,55	
963	Immeubles du patrimoine financier					52 710,55	
9630	Route de Fribourg 77, Posieux					52 710,55	
9630.5040.00	Fribourg 77, rénovation façade ouest					52 710,55	
99	POSTES NON VENTILABLES					78 910,00	1 102 582,63
999	Clôture					78 910,00	1 102 582,63
9990	Clôture					78 910,00	1 102 582,63
9990.5900.00	Report au bilan des recettes d'investissements					78 910,00	
9990.6900.00	Report au bilan des charges d'investissements						1 102 582,63
0	ADMINISTRATION GENERALE					197 534,25	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					7 504,65	
2	FORMATION					134 260,55	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS					38 821,25	
4	SANTÉ					135 560,19	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	165 000,00		645 000,00		273 959,10	
7	PROTECTION			335 000,00		262 232,09	78 910,00
9	FINANCES ET IMPÔTS					131 620,55	1 102 582,63
	TOTALISATION	165 000,00		980 000,00		1 181 492,63	1 181 492,63
	Résultat		165 000,00		980 000,00		

Planification du financement de la dette

	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Raiffeisen, Agrandissement école (2170)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etat au 31.12	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Intérêt sur le solde moyen	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
<i>Raiffeisen, Bâtiment Edilité et déchetterie (7301) 33%</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	1 466 666,00	1 416 666,00	1 366 666,00	1 316 666,00	1 266 666,00
Taux d'intérêt (taux fixe)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Etat au 31.12	1 416 666,00	1 366 666,00	1 316 666,00	1 266 666,00	1 216 666,00
Intérêt sur le solde moyen	7 929,16	7 654,16	7 379,16	7 104,16	6 829,16
<i>Raiffeisen, Bâtiment Edilité et déchetterie (6190) 66%</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	2 933 334,00	2 833 334,00	2 733 334,00	2 633 334,00	2 533 334,00
Taux d'intérêt (taux fixe)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Etat au 31.12	2 833 334,00	2 733 334,00	2 633 334,00	2 533 334,00	2 433 334,00
Intérêt sur le solde moyen	15 858,34	15 308,34	14 758,34	14 208,34	13 658,34
<i>BCF, Rénov. Auberge communale (9631)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
Etat au 31.12	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Intérêt sur le solde moyen	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
<i>BCF, Rénov. Auberge communale (9631)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	408 000,00	390 000,00	372 000,00	354 000,00	336 000,00
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00

Etat au 31.12	390 000,00	372 000,00	354 000,00	336 000,00	318 000,00
Intérêt sur le solde moyen	3 990,00	3 810,00	3 630,00	3 450,00	3 270,00
<i>BCF, Collecteur EC Tioleyre (7201)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>208 000,00</i>	<i>192 000,00</i>	<i>176 000,00</i>	<i>160 000,00</i>	<i>144 000,00</i>
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
Etat au 31.12	192 000,00	176 000,00	160 000,00	144 000,00	128 000,00
Intérêt sur le solde moyen	1 800,00	1 656,00	1 512,00	1 368,00	1 224,00
<i>BCF, Ecole primaire (2170)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>238 500,00</i>	<i>208 500,00</i>	<i>178 500,00</i>	<i>148 500,00</i>	<i>118 500,00</i>
Taux d'intérêt	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Amortissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Etat au 31.12	208 500,00	178 500,00	148 500,00	118 500,00	88 500,00
Intérêt sur le solde moyen	4 849,95	4 198,95	3 547,95	2 896,95	2 245,95
<i>BCF, Fribourg 77 (9630)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>951 500,00</i>	<i>811 500,00</i>	<i>671 500,00</i>	<i>531 500,00</i>	<i>391 500,00</i>
Taux d'intérêt	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Amortissement	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
Etat au 31.12	811 500,00	671 500,00	531 500,00	391 500,00	251 500,00
Intérêt sur le solde moyen	19 128,55	16 090,55	13 052,55	10 014,55	6 976,55
<i>Raiffeisen, Renov. École (2170)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>914 000,00</i>	<i>815 000,00</i>	<i>716 000,00</i>	<i>617 000,00</i>	<i>518 000,00</i>
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	99 000,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
Etat au 31.12	815 000,00	716 000,00	617 000,00	518 000,00	419 000,00
Intérêt sur le solde moyen	4 754,75	4 210,25	3 665,75	3 121,25	2 576,75
<i>Raiffeisen, Eclairage public, assainissement (6150)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>75 750,00</i>	<i>69 690,00</i>	<i>63 630,00</i>	<i>57 570,00</i>	<i>51 510,00</i>
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	6 060,00	6 060,00	6 060,00	6 060,00	6 060,00
Etat au 31.12	69 690,00	63 630,00	57 570,00	51 510,00	45 450,00

Intérêt sur le solde moyen	581,76	533,28	484,80	436,32	387,84
<i>Raiffeisen, Assainissement STEP (7201)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>97 500,00</i>	<i>89 700,00</i>	<i>81 900,00</i>	<i>74 100,00</i>	<i>66 300,00</i>
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00
Etat au 31.12	89 700,00	81 900,00	74 100,00	66 300,00	58 500,00
Intérêt sur le solde moyen	748,80	686,40	624,00	561,60	499,20
<i>Raiffeisen, Collecteur EC Ecuwillens (7201)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>100 000,00</i>	<i>92 000,00</i>	<i>84 000,00</i>	<i>76 000,00</i>	<i>68 000,00</i>
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Etat au 31.12	92 000,00	84 000,00	76 000,00	68 000,00	60 000,00
Intérêt sur le solde moyen	768,00	704,00	640,00	576,00	512,00
<i>Postfinance, Route de contournement Ecuwillens (6150)</i>					
<i>Dettes au 1.1</i>	<i>448 592,00</i>	<i>398 464,00</i>	<i>348 336,00</i>	<i>298 208,00</i>	<i>248 080,00</i>
Taux d'intérêt	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Amortissement	50 128,00	50 128,00	50 128,00	50 128,00	50 128,00
Etat au 31.12	398 464,00	348 336,00	298 208,00	248 080,00	197 952,00
Intérêt sur le solde moyen	2 498,82	2 203,06	1 907,30	1 611,55	1 315,79
Total des anciennes dettes au 1.1	9 841 842,00	9 316 854,00	8 791 866,00	8 266 878,00	7 741 890,00
Amortissement	524 988,00	524 988,00	524 988,00	524 988,00	524 988,00
Total des anciennes dettes au 31.12	9 316 854,00	8 791 866,00	8 266 878,00	7 741 890,00	7 216 902,00
Total des intérêts	81 908,13	76 054,99	70 201,85	64 348,72	58 495,58

Point 4 de l'ordre du jour

Budget des investissements 2026 – approbation

4.1 Crédit pour l'inventaire des chemins AF (Amélioration Foncière)

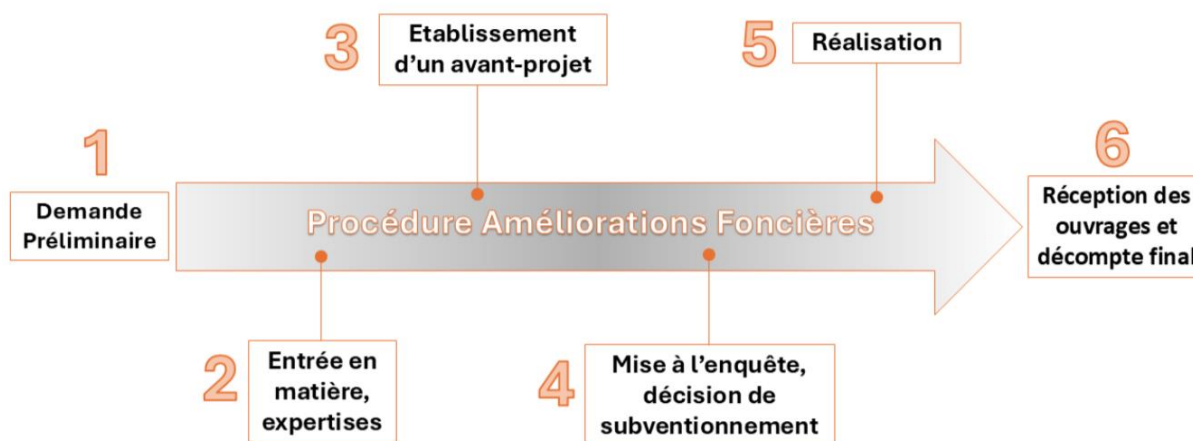
La dernière intervention pour l'entretien des chemins AF date de 2003. Pour maintenir ces infrastructures dans un bon état, il y a lieu de dresser un inventaire et un état des lieux.

La mise en route du processus d'amélioration foncière vise à **réhabiliter et sécuriser les chemins agricoles**.

Le mandat du bureau Sabert en collaboration avec Grangeneuve consiste à :

1. **Dresser un inventaire détaillé des chemins et un état des lieux conformes aux critères du SAgri**, base indispensable pour planifier les investissements
2. **Elaborer le dossier d'expertise cantonale et fédérale**
3. **Constituer le dossier de subventionnement**, ouvrant l'accès aux **soutiens financiers du canton et de la Confédération (pouvant atteindre jusqu'à 60 % des coûts)**.

Sans ce processus, la commune doit assumer seule les coûts d'entretien et de réfection.



Montant de l'investissement : CHF 60'000.00

Financement par les liquidités

4.2 Crédit pour la réfection de la Route du Village à Ecuwillens

Réfection de la couche de roulement d'une section de la route du Village y compris les grilles d'évacuation. Ce secteur se situe depuis l'église d'Ecuwillens jusqu'au carrefour de la route de Magnedens. Tronçon d'une longueur de 315 m2, ce qui représente environ 1'900 m2



Montant de l'investissement : CHF 105'000.00

Financement par les liquidités



Elections communales 2026 Commune de Hauterive (FR)

Informations utiles

Le dimanche 8 mars 2026 auront lieu les élections communales. A cette occasion, tous les membres du Conseil communal (exécutif) devront être élus pour la nouvelle législature 2026-2031. Le dépôt des listes devra être effectué jusqu'au lundi 26 janvier 2026 à 12h pour le système majoritaire et le vendredi 23 janvier 2026 à 12h pour le système proportionnel au guichet de l'administration communale.

Le Conseil communal : pouvoir exécutif

Le Conseil communal est l'autorité exécutive de la commune. Il est composé de 7 membres élus pour une durée de 5 ans. A Hauterive (FR) le Conseil communal se réunit le lundi soir.

Le Conseil communal est notamment chargé de la gestion des affaires courantes de la commune, de l'exécution des décisions de l'Assemblée communale, de la gestion du personnel communal, des finances et de l'administration. Il élabore également les projets à soumettre à l'approbation de l'Assemblée communale et veille à leur mise en œuvre.

La fonction de Conseiller communal ne se limite pas aux seules activités liées au Conseil communal. Elle implique également un fort engagement individuel en tant que responsable de dicastère.

Qui peut se porter candidat ou candidate ?

Toute personne âgée de 18 ans révolus et remplissant en outre les conditions suivantes peut être élue :

1. Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune
2. Les personnes de nationalité étrangère habitants dans la commune qui sont domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Les candidatures peuvent être déposées sur des listes indépendantes, créées pour l'occasion. La commune se tient à disposition pour tout renseignement sur la procédure de dépôt des listes et exigences formelles.



STATISTIQUES ENERGIE

Le Conseil communal a mis en œuvre, sur la proposition de sa Commission consultative des énergies (CCE), de nombreuses mesures en matière d'économie d'énergie et de développement d'énergie durable, en se basant sur le Plan communal des Energies (PCE).

Les premiers résultats obtenus sont très positifs tant sur les bâtiments propriétés de la commune qu'au niveau des objectifs que nous nous sommes fixés par le biais du PCE.

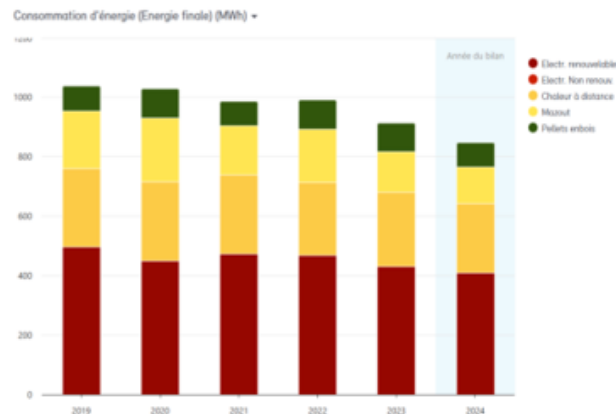
En ce qui concerne les bâtiments propriétés de la Commune :

Evolution de consommation d'énergie



Hauteville FR
Posieux-Ecuwillens

- La consommation totale d'énergie en 2024 s'établit à 848 MWh en baisse de 65 MWh (-7%) par rapport à 2023
- Ces économies sont dues pour 2/3 aux économies de chauffage (voir planche 5) et 1/3 d'électricité (voir planche 6)
- La baisse de consommation d'énergie depuis 2019 (-190 MWh) est surtout liée aux économies de mazout (-72 MWh) et sur l'éclairage public (-65 MWh)



En résumé :

- Diminution totale d'énergie entre 2024 et 2023: -65MWh (-7%)
- Diminution émission CO2 entre 2024 et 2023: -3.7 tCO2 (-6%)
- Diminution coût énergétiques entre 2024 et 2023: 5kCHF (-3%)
- Diminution consommation de chaleur entre 2024 et 2023: 43MWh (-9%)
- Diminution consommation électrique entre 2024 et 2023: 20 MWh (-5%) (éclairage public (-15 MWh))
- Diminution consommation eau entre 2024 et 2023: 2460 m³ (-34%) (restaurant -32%, terrain foot -55%)

En ce qui concerne les objectifs du PCE :

Ces objectifs ont été dépassés pour :

- L'assainissement des systèmes de chauffage : en 2020, la part des bâtiments privés chauffés au mazout s'élevait à 51%. Ils n'étaient plus que 31% (2024) (assainissement plus rapide que prévu)
- La consommation électrique moyenne par habitant et par an est passée de 6.7 MWh (2020) à 6.0 MWh (2024) - Les économies d'énergie réalisées ont dépassé les objectifs du PCE
- La puissance solaire installée est passée de 1948 kWc (2020) à 4680 kWc (2024) - sur ce point également les objectifs du PCE ont été dépassés.

Par contre, des efforts doivent encore être réalisés dans les domaines suivants :

- La part des véhicules électriques est passée de 0.8% (2020) à 3.8 (2024) - Si l'augmentation est réjouissante, l'objectif du PCE en la matière n'est pas atteint.
- Le nombre de véhicules par habitant est passé de 0.59 (2020) à 0.61 (2024) - le transfert modal visé se fait plus lentement que prévu.

Le Memento est une plateforme Internet (Hauterive.lememento.ch) qui a pour objectif de favoriser la communication entre les habitantes et habitants de la commune de Hauterive (FR), les sociétés et les commerces locaux ainsi que les autorités.

Un journal « **Hauterive Info** » est édité 6 fois par année et comprend des articles intéressants, des informations utiles d'ordre local, les dernières nouvelles de la commune et les événements qui se sont tenus sur notre territoire. **Les personnes qui n'ont pas accès à internet peuvent demander la version sur papier au secrétariat communal.**

Si ce n'est pas encore fait inscrivez-vous sur le site car il a été créé pour les habitants de Hauterive (FR). Le Memento se trouve aussi sur Facebook, sous le nom « Le Memento Hauterive FR ».



SAPINS DE NOEL

Nous vous rappelons que la distribution gratuite des sapins de Noël aura lieu le **samedi 13 décembre 2025 à 10.00 heures à Ecuwillens (site édilitaire, route de l'Aérodrome 6)**. Merci de le réserver d'ici au 5 décembre 2025 auprès de l'administration communale.

Vous pourrez déguster du vin chaud préparé par le Conseil des parents qui se permettra de mettre à contribution votre générosité en faveur des activités extrascolaires 2026.

MERCI d'avance de votre bon cœur.



Abonnements TPF et généraux CFF

La commune rembourse un montant de Fr. 220.00 sur les abonnements annuels « Frimobil » et généraux CFF pour les étudiants des écoles supérieures et pour les apprentis jusqu'à leurs 25 ans.

Pour en bénéficier, il vous suffit de transmettre au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, ou par mail comptabilite@hauterivefr.ch, une copie de la preuve de paiement ou l'abonnement avec un no de compte pour le paiement. La subvention est versée à **l'échéance** de l'abonnement.





Carte journalière Commune

La «carte journalière dégriffée Commune» peut être achetée en exclusivité aux guichets des communes et des villes. L'offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et est disponible pour la 1^{re} et la 2^e classe avec ou sans abonnement demi-tarif. **Elle est nominative et émise comme billet mobile ou papier.** Ainsi, la clientèle dite «non numérique» aura elle aussi accès aux titres de transport dégriffés. Les prix sont fixés par la branche des transports publics et sont identiques pour toutes les communes et villes.



Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ ville disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage (70 % du contingent)	Niveau de prix 2 commune/ ville disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage (30 % du contingent)
2 ^e classe, 1/2	39.00 francs*	59.00 francs*
2 ^e classe, 1/1	52.00 francs*	88.00 francs*
1 ^{re} classe, 1/2	66.00 francs*	99.00 francs*
1 ^{re} classe, 1/1	88.00 francs*	148.00 francs*



Réservation du char communal (tables et bancs)

La réservation se fait auprès du secrétariat communal ou au moyen de la fiche de réservation que vous pouvez télécharger depuis notre site internet www.hauterivefr.ch. Le matériel est mis à disposition au tarif unique de Fr. 20.00 par utilisation. En cas de livraison et de reprise du matériel par les employés communaux sur le lieu indiqué par le demandeur, un montant de Fr. 50.00 sera facturé.



Location cabane du Bois Cornard

Pour toute réservation de la cabane du Bois Cornard, appelez le no de mobile **079/344.28.99**, Mme Lucienne Rossier à Ecuwillens.



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 29
1725 Posieux

Bulletin de commande
BOIS DE FEU
2025-2026



**BOIS
SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	Utilisez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu <u>rond</u> , feuillus , vert (min 3 st./max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu <u>rond</u> , résineux , vert (min. 3 st./max 20 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			
TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC					

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	70.00	
2 stères	forfait	75.00	
3 stères	forfait	80.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		



Réduction des primes d'assurance-maladie 2026

Le questionnaire « Demande de réduction de primes » est disponible sur demande au bureau communal.

Ce questionnaire est à envoyer dûment rempli à la Caisse cantonale de compensation AVS, impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez, tél. 026 426 70 00, www.caisseavsfr.ch.





Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?

Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde. famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.

Inscrivez-vous !



Vous souhaitez devenir accueillante ?

Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel. Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

Envoyez-nous votre candidature !



026 322 69 26 info@famiya.ch
www.famiya.ch




Location de jeux à la Ludothèque du Gibloux

A la Ludothèque du Gibloux, vous pouvez louer des jeux de société, des jouets et des puzzles en choisissant dans notre large collection, durant 3 semaines pour seulement CHF 30.- par année pour 1 jeu / CHF 40.- pour 2 jeux / CHF 50.- pour 3 jeux ou CHF 60.- pour 4 jeux. N'hésitez pas à nous rendre visite !



Tout notre stock est présent sur notre site internet : www.ludo-gibloux.ch

Ouverture de la ludothèque :

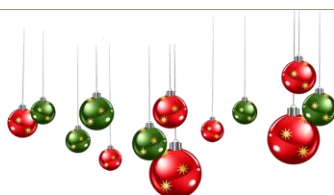
Mardi et vendredi 15h30 à 17h30

1^{er} samedi du mois de 9h à 11h

www.ludo-gibloux.ch avec la possibilité de réserver en ligne.

ludothequегibloux@gmail.com

Route de la Pépinière 20
 1696 Vuisternens-en-Ogoz



Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 2 février 2026 au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

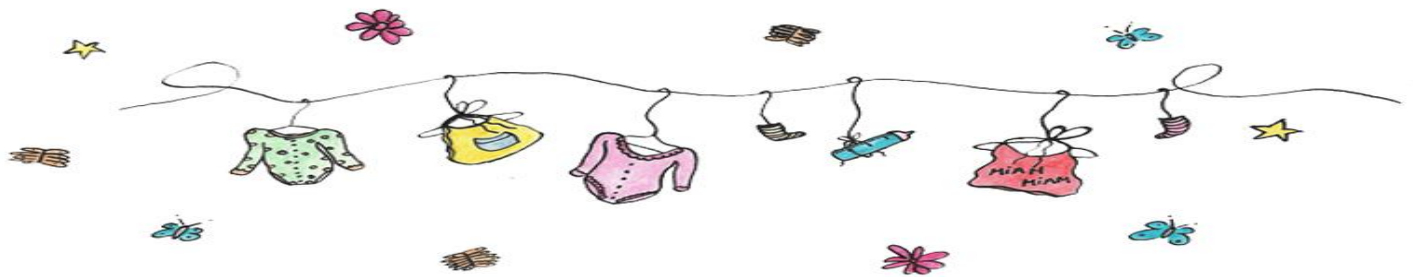
Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch





Alves da Silva Tomás, Route de l'Ecole 3, 1725 Posieux
Bartucz Alan, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Bastos Brandão Mariana, Route de l'Ecole3, 1725 Posieux
Besençon Matteo, Route de Fribourg 82, 1725 Posieux
Campos Silva Ferreira Diana, Valentin et Mafalda, Ch. Des Granges 25, 1730 Ecuwillens
Charrière Maxime, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Chenaux Sandra, Route du Village 37, 1730 Ecuwillens
Clément Caroline, Route du Village 62, 1730 Ecuwillens
Da Costa Dias Luis Manuel, Route de Posieux 21, 1730 Ecuwillens
Di Muccio Anita, Route de Matran 39, 1725 Posieux
Do Nascimento Pacheco, Route de l'Ecole 5, 1725 Posieux
Droux Antonin, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Favre François, Route de Rimbotzat 31, 1730 Ecuwillens
Fournier Karen, Route du Village 66. 1730 Ecuwillens
Freitas de Brito Jorge, Route de l'Ecole 5, 1725 Posieux
Gleyre Nicolas, Chemin de Chanta-Grelet 42, 1730 Ecuwillens
Grandgirard Savannah, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Gremaud Elisa, Gilles et Enzo, Impasse du Savouet 18, 1725 Posieux
Gremaud Gwendolyn et Laurent, Route du Rimbotzat 4, 1730 Ecuwillens
Hertig Cynthia, Route du Village 62, 1730 Ecuwillens
Huys Alain, Chemin des Dailles 3, 1730 Ecuwillens
Jenny Lisa, Impasse du Triolet 2, 1730 Ecuwillens
Jesus Ferreira Sandra et Gabriel, Route de Posieux 21, 1730 Ecuwillens
Kolly Corinne, Route de l'Ecole 3, 1725 Posieux
Mazari Mehdi, Zeynep et Feyza, Route du Vany 2, 1725 Posieux
Nicolae Angelica, Route de Rimbotzat 31, 1730 Ecuwillens
Norel Hervé, Charlotte, Augustin et Marceau, Chemin des Granges 30, 1730 Ecuwillens
Pasquier Lucie, Route des Condémines 2, 1730 Ecuwillens
Petit Bertrand, Chemin des Granges 27, 1730 Ecuwillens
Perritaz Doris, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Pillonel Hugnette, Route de Matran 37, 1725 Posieux
Pin Christophe, Route du Vany 2, 1725 Posieux
Pittet Maxime, Route du Village 62, 1730 Ecuwillens
Rodrigues Beatriz, Route de l'Ecole 5, 1725 Posieux
Schmutz Franck, Route du Village 47, 1730 Ecuwillens
Scolari Lucie et Davide, Impasse de la Grangette 2b, 1725 Posieux
Siffert Stéphanie, Shanone, Kacie, Route de Rimbotzat 1, 1730 Ecuwillens
Silva Henriques Fabio, Route de l'Ecole5, 1725 Posieux
Suchet Mickaël, Chemin du Pré-Neuf 32, 1730 Ecuwillens
Tappy Vincent, Chemin des Granges 23, 1730 Ecuwillens
Tonda Guillaume, Route de Fribourg 82, 1725 Posieux
Velard Yohann et Théo, Impasse du Vany 5, 1725 Posieux
Wey Jessica, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Zbinden Morgane, Route de Fribourg 82, 1725 Posieux



CLIN D'OEIL AUX NOUVEAUX NES DE L'ANNEE ET FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS

Arslan Matilda, fille de Bazzell Natacha et Arslan Ufuk, née le 29.02.2025
Barbosa Vicente Liam, fils de de Almeida Barbosa Daniela et Santos Silva Vicente Filipe, né le 03.06.2025
Beeler Hugo, fils de Minguely Muriel et Beeler Yannick, né le 12.10.2025
Brandão da Silva Matias, fils de Bastos Brandão Mariana et Alves da Silva Tomás, né le 12.09.2025
Bugnard Chloé, fille de Bugnard Priscilla et Bugnard Christophe, née le 06.08.2025
Coelho Martins Yasmine, fille de Pedrosa Coelho Camila et Lima Martins Gabriel, née le 14.01.2025
Cottier Cassandre, fille de Aebischer Camille et Cottier Kevin, née le 11.09.2025
Gebray Kahsay Rai, fils de Gebray Kahsay Ghidiey et Gebray Kahsay Tsegay, né le 11.05.2025
Grand Elliott, fils de Collaud Marlène et Grand Eric, né le 12.11.2024
Grand Thibaut, fils de Collaud Marlène et Grand Eric, né le 12.11.2024
Gremaud Enzo, fils de Gremaud Elisa et Gremaud Gilles, né le 12.06.2025
Haymoz Valéry, fils de Haymoz Annick et Haymoz Mátyás, né le 28.08.2025
Jungo Germain, fils de Jungo Pauline et Jungo Mathieu, né le 20.03.2025
Mustafa Zayan, fils de Quintela Reis Mustafa Lara et Mustafa Florian, né le 10.08.2025
Niedegger Charles, fils de Niedegger Marie et da Silva Fernandes Fabio, né le 24.06.2025
Prot Maxime, fils de Mosicheva-Prot Olga et Prot Jérémy, né le 18.07.2025
Ramiqi Kian, fils de Ramiqi Besmira et Ramiqi Kastriot, né le 05.06.2025
Savoy Martin, fils de Savoy Marina et Savoy Damien, né le 29.12.2024
Seydoux Alba, fille de Vona Cristina et Seydoux Benoît née le 07.10.2025
Seydoux Olivia, fille de Vona Cristina et Sedoux Benoît, née le 7.10.2025
Tarmouti Antoine, fils de Tarmouti Noémie et Tarmouti Omar, né le 20.11.2024

